

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**APERÇU ANNUEL – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD SPS
RELATIVES À LA TRANSPARENCE ET PRÉOCCUPATIONS
COMMERCIALES SPÉCIFIQUES**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Révision

1 INTRODUCTION

1.1. À sa réunion des 15 et 16 mars 2000, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le Comité SPS) a demandé au Secrétariat d'établir un document résumant les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) qui avaient été portées à son attention depuis 1995.² Depuis lors, le Secrétariat a révisé le document [G/SPS/GEN/204](#) tous les ans afin d'y inclure les nouveaux renseignements communiqués par les Membres.

1.2. De même, à l'[atelier d'octobre 2007 sur la transparence](#), le Comité a demandé au Secrétariat d'établir chaque année un aperçu de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence.³ Depuis lors, le Secrétariat a révisé chaque année le document [G/SPS/GEN/804](#) pour donner un aperçu du niveau de mise en œuvre des obligations en matière de transparence énoncées dans l'Accord (article 7 et Annexe B) et des procédures recommandées par le Comité pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence ([G/SPS/7/Rev.4](#)).

1.3. Depuis 2021⁴, les renseignements qui figuraient précédemment dans les documents [G/SPS/GEN/804](#) et [G/SPS/GEN/204](#) et leurs révisions ont été regroupés dans un seul document, pour améliorer les rapports, donner une vue plus complète de la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence et des PCS soulevées dans le cadre du Comité, aligner les périodes couvertes (c'est-à-dire de janvier à décembre), et harmoniser les pratiques en matière de présentation des rapports avec celles du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

1.4. À ce titre, la [partie A](#) du présent document donne un aperçu du niveau de mise en œuvre des obligations en matière de transparence qui figurent dans l'Accord SPS (contenu précédemment dans la série de documents [G/SPS/GEN/804](#)) et la [partie B](#) contient des renseignements sur les PCS (contenu précédemment dans la série de documents [G/SPS/GEN/204](#)). En outre, la [partie C](#) du document couvre d'autres aspects liés à la transparence, y compris les [recommandations en matière de transparence issues du cinquième examen](#) du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, adopté en 2020⁵, des renseignements détaillés sur [l'amélioration des outils informatiques dans le domaine SPS](#) et les [travaux relatifs à la transparence](#) menés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² [G/SPS/R/18](#), paragraphe 20.

³ Voir les recommandations découlant de l'atelier de 2007 sur la transparence au paragraphe 44 du document [G/SPS/R/47](#). Voir aussi la note de bas de page 4 du document [G/SPS/7/Rev.4](#) où il est dit que le Secrétariat devrait établir un rapport annuel sur le niveau de mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et des procédures recommandées relatives à la transparence.

⁴ Ainsi qu'il a été annoncé lors des consultations informelles du Comité tenues le 16 septembre 2020, voir le document [JOB/SPS/10](#).

⁵ Voir les documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

1.5. Pour établir le présent document, le Secrétariat s'est beaucoup appuyé sur le [Système de gestion des renseignements SPS \(SPS IMS\)](#). Le SPS IMS est une source d'information spécialisée et détaillée sur les notifications SPS, les préoccupations commerciales spécifiques, les autorités nationales responsables des notifications et les points d'information nationaux, et sur d'autres documents SPS. Il permet d'effectuer des recherches avancées suivant certains critères spécifiques et facilite aussi l'élaboration de rapports personnalisés et de graphiques qui peuvent être communiqués aux parties intéressées. La majeure partie des données sur lesquelles reposent les analyses contenues dans le présent document sont publiques et peuvent être consultées au moyen du SPS IMS.

1.6. Certaines données sur les notifications remontant à 1995 ont été obtenues auprès de diverses sources internes et incorporées dans le SPS IMS, mais il n'a été possible de procéder à des analyses plus détaillées que pour la période commençant en juillet 2007, lorsque le SPS IMS est devenu opérationnel. Une nouvelle version améliorée du SPS IMS a été lancée à la fin de mars 2017, et cette mise à jour, associée à une rationalisation des processus internes du Secrétariat, a accentué l'automatisation de l'analyse de données. Le Secrétariat travaille actuellement à l'unification de tous les outils SPS en ligne pour les regrouper en une seule plateforme intégrant les outils SPS et OTC. On trouvera de plus amples renseignements sur ces outils et sur d'autres outils informatiques, ainsi que sur d'autres ressources en matière de transparence, dans la [partie C](#) du présent document.

1.7. En 2021, la page Web présentant [l'ensemble des instruments de transparence à la disposition des Membres](#) a été mise à jour pour rationaliser les renseignements disponibles. Une nouvelle publication, intitulée "[Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires: 10 résultats clés de 2020](#)", a été mise à disposition sur la page consacrée aux instruments de transparence, mettant en évidence 10 résultats liés à la transparence issus de la précédente révision de ce document, y compris sur les notifications et les PCS. Par ailleurs, un [nouveau quiz](#) a également été mis à disposition sur la page consacrée aux instruments de transparence à la disposition des Membres, permettant aux utilisateurs de tester leurs connaissances sur des questions liées à la transparence dans le domaine SPS.

1.8. Parmi les principales conclusions tirées du présent document figurent les suivantes:

- a. Dans l'ensemble, **le niveau de mise en œuvre des obligations de l'Accord SPS en matière de transparence** par les Membres de l'OMC **est élevé**. Depuis 1995, 129 Membres (79% des Membres) ont présenté au moins une notification; 161 (98%) et 163 Membres (99%) ont fourni des coordonnées pour leurs autorités nationales responsables des notifications SPS et leurs points d'information nationaux SPS, respectivement. En outre, 14 Membres ont mis à jour leurs coordonnées au cours de l'année 2021.
- b. En 2021, 63 Membres ont présenté 1 825 **notifications** concernant des mesures SPS nouvelles ou modifiées, y compris des addenda et des corrigenda aux notifications ordinaires comme aux notifications de mesures d'urgence.
- c. Un nombre record d'addenda aux notifications de mesures d'urgence (100) ont été présentés en 2021, principalement pour informer de la **modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié**.
- d. La part des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence présentées par des Membres en développement est supérieure à la part de celles présentées par des Membres développés depuis 2008 et 2002, respectivement.
- e. L'**Asie** (33%), suivie par la région de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes (26%) et par l'Amérique du Nord (11%), sont les régions qui ont présenté la plus grande part des notifications depuis 1995.
- f. La **Tanzanie**, un pays moins avancé (PMA) Membre, figure parmi les dix premiers auteurs de notifications ordinaires en 2021.
- g. En 2021, comme les années précédentes, la plus grande part (65%) des notifications ordinaires présentées concernaient la **sécurité sanitaire des produits alimentaires**; 90% des notifications de mesures d'urgence présentées concernaient la **santé des animaux**.
- h. Le nombre des mesures de **facilitation des échanges** notifiées en 2021 est plus de deux fois plus élevé qu'en 2017.
- i. En 2021, les Membres ont présenté 23 notifications et 7 communications signalant des mesures SPS liées à la **COVID-19**.
- j. Au total, 59% des 268 notifications de mesures d'urgence présentées en 2021 concernaient la **grippe aviaire**.

-
- k. Le nombre de nouvelles PCS soulevées n'augmente pas au fil du temps, malgré la tendance générale à la hausse du nombre de notifications. Il n'y a pas de corrélation apparente entre le nombre de notifications présentées par an et le nombre de nouvelles PCS soulevées.
 - l. Au total, 532 PCS ont été soulevées depuis 1995. En 2021, les Membres ont soulevé **64 PCS**, dont 27 étaient nouvelles. Le nombre de PCS soulevées auparavant et qui ont fait l'objet de nouvelles discussions en 2021, qui s'élève à 50, représente un maximum historique depuis 1995.
 - m. En 2021, les PCS concernant des "autres préoccupations", telles que les procédures d'homologation, ont représenté 48% des nouvelles préoccupations soulevées. Les préoccupations liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires représentaient 30% des nouvelles PCS soulevées, et les préoccupations relatives à la santé des animaux et à la préservation des végétaux représentaient chacune 11% des nouvelles PCS examinées en 2021.
 - n. Depuis 1995, 65 Membres (40%) ont soulevé au moins une PCS dans le cadre du Comité SPS. En 2021, **25 Membres (15%)** ont soulevé au moins une PCS.
 - o. En moyennes, les PCS ont été soulevées 2,8 fois.
 - p. Le nombre des Membres en développement qui soulèvent des PCS, soutiennent des PCS ou répondent à des PCS est plus élevé que celui des Membres développés.
 - q. En 2021, la PCS n° [515](#) portant sur l'autorisation des établissements soumis à l'inspection des autorités fédérales a été déclarée résolue. Des renseignements détaillés sur la résolution de la PCS n° [193](#) ont été fournis. Au total, 197 PCS (37%) ont été déclarées résolues et 74 (14%) partiellement résolues depuis 1995.
 - r. Le nombre de Membres utilisant le **Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS)** pour présenter des notifications a augmenté en 2021. Sur l'ensemble des notifications SPS, 90% ont été présentées au moyen du SPS NSS, contre 84% en 2020.
 - s. L'utilisation d'**ePing** est également en augmentation. On comptait 15 443 abonnés de 184 pays à la fin de 2021 contre 12 360 abonnés de 182 pays à la fin de 2020.
 - t. En 2021, le Comité SPS a régulièrement utilisé la plate-forme **eAgenda** pour ajouter des points à l'ordre du jour et soulever des préoccupations. Plus de 300 utilisateurs de 77 Membres ont demandé un accès à la plate-forme et ont ajouté des interventions, ont soulevé des PCS et ont téléchargé des déclarations avant les réunions, ce qui a considérablement amélioré la transparence avant et pendant les réunions du Comité.
 - u. La nouvelle **plate-forme ePing SPS et OTC**, qui intègre des outils informatiques SPS et OTC, fera l'objet d'un essai pilote par les Membres au premier trimestre de 2022 et sera lancée au cours de l'année.

Table des matières

NOTE DU SECRÉTARIAT.....	1
1 INTRODUCTION	1
2 PARTIE A – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA TRANSPARENCE	5
2.1 DÉSIGNATION DES AUTORITÉS RESPONSABLES DES NOTIFICATIONS ET DES POINTS D'INFORMATION	5
2.2 PRÉSENTATION DE NOTIFICATIONS	5
2.2.1 Types de notifications.....	5
2.2.2 Membres notifiants	8
2.2.3 Produits visés.....	13
2.2.4 Régions ou pays concernés	14
2.2.5 Objectif et raison d'être	15
2.2.6 Relation entre l'objectif de la mesure et les régions/pays concernés.....	17
2.2.7 Normes, directives ou recommandations internationales	19
2.2.8 Date projetée pour l'adoption/la publication/l'entrée en vigueur	21
2.2.9 Date limite pour la présentation des observations	22
2.2.10 Addenda concernant des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence.....	24
2.3 MOTS CLÉS DES NOTIFICATIONS	25
2.4 NOTIFICATIONS ET DOCUMENTS LIÉS À LA COVID-19.....	26
3 PARTIE B – PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES.....	27
3.1 Aperçu général des préoccupations commerciales spécifiques (1995-2021).....	28
3.2 Préoccupations commerciales spécifiques examinées en 2021	38
3.2.1 Résolution des PCS en 2021.....	40
4 PARTIE C – AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA TRANSPARENCE.....	40
4.1 Recommandations relatives à la transparence formulées dans le cadre du cinquième examen	40
4.2 Amélioration des outils/ressources informatiques dans le domaine SPS	41
4.2.1 Intégration des outils informatiques SPS et OTC – la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC	41
4.2.2 eAgenda.....	44
4.3 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)	45

2 PARTIE A – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA TRANSPARENCE

2.1. La partie A du présent document donne un aperçu du niveau de mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et des procédures recommandées en matière de transparence figurant dans le document [G/SPS/7/Rev.4](#) (voir les précédentes révisions de la [série de documents G/SPS/GEN/804](#)), l'accent étant mis sur l'année 2021. Il ne contient pas de renseignements sur les domaines dans lesquels le Secrétariat n'intervient pas directement (tels que la publication rapide d'un avis de projet de règlement, les réponses des Membres aux demandes de documents ou de renseignements, la communication d'observations sur les notifications et la réponse à ces observations par le Membre notifiant, entre autres choses).

2.1 DÉSIGNATION DES AUTORITÉS RESPONSABLES DES NOTIFICATIONS ET DES POINTS D'INFORMATION

2.2. Le paragraphe 10 de l'Annexe B de l'Accord SPS exige que les Membres désignent une seule autorité du gouvernement central qui sera responsable de la mise en œuvre des procédures de notification. Cet organisme est appelé "autorité nationale responsable des notifications SPS". Au 31 décembre 2021, sur les 164 Membres de l'OMC, 161 (98%) avaient désigné une telle autorité, soit deux de plus que lors de la précédente période. Les Membres qui n'avaient pas désigné d'autorité responsable des notifications comptaient tous parmi les PMA.⁶

2.3. Le paragraphe 3 de l'Annexe B de l'Accord SPS dispose que chaque Membre doit établir un point d'information national chargé de répondre à toutes les questions raisonnables et de fournir les documents pertinents. Au 31 décembre 2021, sur les 164 Membres de l'OMC, 163 (99%) avaient communiqué à l'OMC les renseignements relatifs à leur point d'information national, soit un de plus que l'année précédente. Un PMA n'a pas encore établi de point d'information national. Trente-deux Membres ont identifié plusieurs points d'information nationaux SPS. Au total, 32 Membres ont indiqué que leur autorité nationale chargée des notifications et leur point d'information national étaient la même institution.

2.4. Au cours de la période considérée, 14 Membres ont mis à jour leurs coordonnées, dans certains cas à la suite d'une assistance technique fournie par le Secrétariat. Les renseignements les plus récents sur les autorités responsables des notifications et les points d'information nationaux des Membres peuvent être consultés dans le [SPS IMS](#), et sont également disponibles via [ePing](#). Il peut être utile qu'au moins deux membres du personnel suivent une formation sur le fonctionnement de l'autorité nationale responsable des notifications/du point d'information national, de sorte que l'une des deux personnes puisse s'absenter ou être affectée à d'autres tâches, comme le recommande le [manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux SPS](#). Les Membres sont encouragés à utiliser, dans la mesure du possible, une adresse électronique institutionnelle plutôt qu'une adresse personnelle.⁷

2.2 PRÉSENTATION DE NOTIFICATIONS

2.5. Dans le cadre de l'Accord SPS, les notifications servent à informer les autres Membres des réglementations nouvelles ou modifiées qui peuvent avoir un effet notable sur le commerce. Les paragraphes 5 à 8 de l'Annexe B et les Procédures recommandées en matière de transparence détaillent les procédures de notification que les Membres doivent suivre. Pour plus de commodité, les points soulignés ci-après sont classés dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le modèle de notification ordinaire et le modèle de notification de mesures d'urgence. La présentation de notifications par l'intermédiaire du SPS NSS améliore encore la qualité des renseignements fournis, ce qui accroît l'efficacité et permet d'effectuer de meilleures recherches dans le SPS IMS.

2.2.1 Types de notifications

2.6. Les deux principaux types de notifications sont les notifications ordinaires et les notifications de mesures d'urgence. En outre, des addenda, des corrigenda, des révisions ou des suppléments

⁶ Les catégories de niveau de développement sont fondées sur les définitions de l'OMC figurant dans la Base de données intégrée (BDI) et utilisées à des fins d'analyse (ldb@wto.org). Ces définitions peuvent être consultées dans le SPS IMS en cliquant sur "Définitions des groupes" dans le menu supérieur.

⁷ D'autres recommandations figurent dans le [manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux SPS](#).

peuvent être publiés après la notification initiale, qu'elle soit ordinaire ou qu'elle concerne des mesures d'urgence.⁸ Un addendum permet de communiquer des renseignements additionnels ou des changements concernant une notification initiale, par exemple si les produits visés par la réglementation projetée sont modifiés ou si le délai prévu pour la présentation des observations est prolongé, ou encore si une mesure notifiée est entrée en vigueur. Un corrigendum permet de corriger une erreur dans une notification initiale, telle qu'un élément inexact dans une adresse. Une révision permet de remplacer une notification existante, par exemple si un projet de réglementation notifié a été substantiellement remanié ou si une notification comporte un nombre d'erreurs important. Tous les types de notifications peuvent être remplis directement et présentés via le SPS NSS (voir la [section 4.2.1.4](#)).

2.7. [Le graphique 1](#) fait état du nombre de notifications ordinaires et de notifications de mesures d'urgence (y compris les addenda et les corrigenda) présentées annuellement depuis 1995. Au 31 décembre 2021, les Membres avaient présenté⁹ 19 521 notifications ordinaires, 2 798 notifications de mesures d'urgence, 6 764 addenda et 577 corrigenda, ce qui correspond à un total général de 29 660 notifications. Malgré certaines diminutions annuelles ponctuelles, le nombre total de notifications présentées chaque année affiche, de manière générale, une tendance à la hausse. Un record historique de 2 122 notifications a été atteint en 2020, malgré les défis que la pandémie de COVID-19 a posés pour le commerce mondial (voir la [section 2.5](#)). En 2021, une légère baisse du nombre de notifications a été observée par rapport à l'année précédente. Au total, 1 825 notifications ont été distribuées en 2021, dont 1 006 notifications ordinaires, 268 notifications de mesures d'urgence, 530 addenda et 21 corrigenda. Par rapport à l'année précédente, le nombre des notifications ordinaires a diminué, tombant de 1 253 en 2020 à 1 006 en 2021 (diminution de 21%), et le nombre de notifications de mesures d'urgence est resté similaire, s'élevant à 265 en 2020 et à 268 en 2021 (augmentation de 1%). Le nombre total d'addenda présentés a légèrement diminué, tombant de 563 en 2020 à 530 en 2021 (diminution de 6%). Cependant, alors que le nombre d'addenda aux notifications ordinaires a diminué, de 502 en 2020 à 430 en 2021 (diminution de 14%), le nombre d'addenda aux notifications de mesures d'urgence a connu une forte augmentation, atteignant également un maximum historique de 100 addenda concernant des notifications de mesures d'urgence (contre 61 en 2020), soit une hausse de 36% (voir la [section 2.3.10](#)). Ces données sont résumées dans le [tableau A.1](#). La moyenne mensuelle des notifications présentées a diminué, tombant de 181 en 2020 à 152 en 2021.

⁸ Pour plus de détails sur les différents types de notifications, voir [l'ensemble des instruments de transparence à la disposition des Membres](#) et les Procédures recommandées en matière de transparence ([G/SPS/7/Rev.4](#)).

⁹ Aux fins de la présente note, la présentation est la date de distribution de la notification par le Secrétariat.

Graphique A.1 – Notifications ordinaires, notifications de mesures d'urgence, addenda et corrigenda concernant les deux types de notification présentés, et nombre de Membres ayant présenté au moins une notification, par année

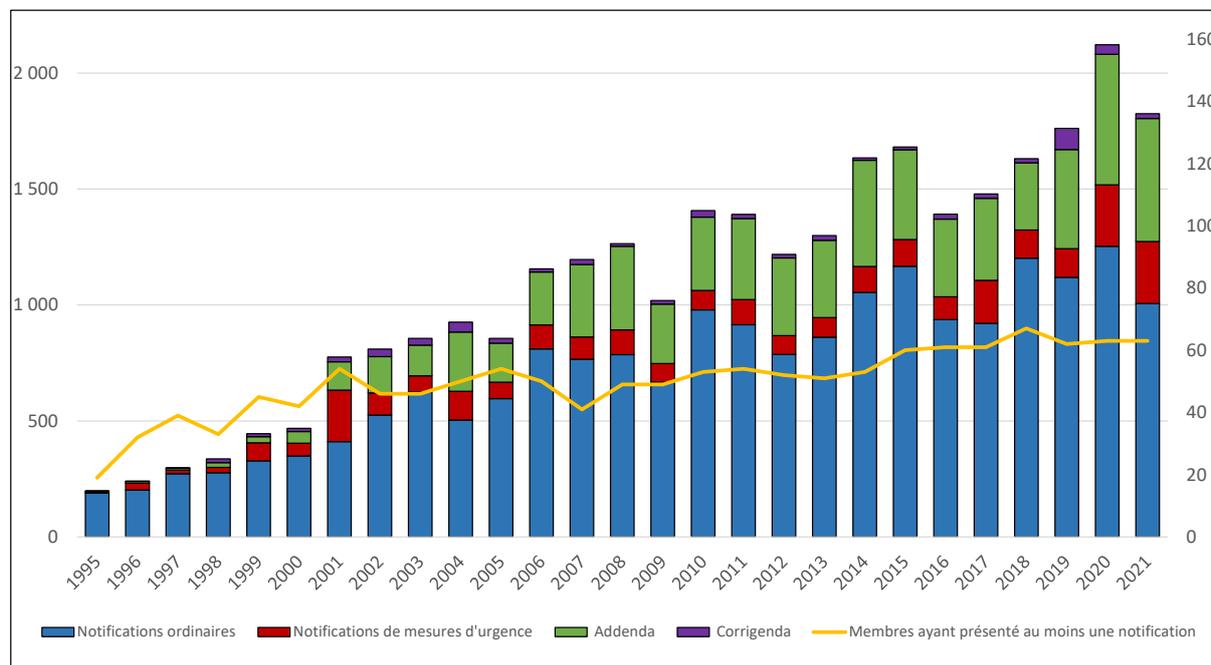


Tableau A.1 – Notifications SPS présentées par les Membres de l'OMC

Type de notification	Depuis 1995	En 2021	Variation depuis 2020
Notification ordinaire	19 512	1 006	-21%
Notification de mesure d'urgence	2 798	268	+1%
Addenda à une notification ordinaire	6 108	430	-14%
Addenda à une notification de mesure d'urgence	656	100	+36%
Corrigenda concernant une notification ordinaire	510	17	-37%
Corrigenda concernant une notification de mesure d'urgence	67	4	-71%
Total	29 660	1 825	

2.8. En juin 2002, le Comité SPS a adopté un mode de présentation spécial et des procédures recommandées pour la notification de la détermination de la reconnaissance de l'équivalence de mesures sanitaires ou phytosanitaires. Au 31 décembre 2021, [sept notifications en matière d'équivalence](#) avaient été distribuées, soit du Panama (une, en 2007), de la République dominicaine (une, en 2008) et des États-Unis (cinq, en 2019). Ces notifications plus récentes ont été présentées à la suite de la séance thématique sur l'équivalence tenue en deux parties (octobre 2018 et mars 2019), dans le cadre du cinquième examen.¹⁰

2.9. En avril 2004, le Secrétariat a mis en place un mécanisme permettant aux Membres de s'informer mutuellement de l'existence de traductions non officielles des mesures SPS notifiées dans l'une des langues de travail de l'OMC. Ces traductions sont communiquées sous forme de suppléments à la notification originale. Au 31 décembre 2021, [19 suppléments](#) avaient été distribués. Aucun n'a été présenté depuis 2015. L'existence de traductions a été périodiquement abordée au Comité SPS au titre des questions liées à la transparence.¹¹ Fait intéressant, le même mécanisme utilisé pour l'échange de traductions des réglementations OTC notifiées, lancé

¹⁰ Les programmes des parties 1 et 2 de la séance thématique figurent dans les documents [G/SPS/GEN/1640/Rev.1](#) et [G/SPS/GEN/1675/Rev.1](#), respectivement, et les rapports se trouvent dans les documents [G/SPS/R/93](#) et [G/SPS/R/94](#). Les exposés présentés lors des deux parties de la séance peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/events_f.htm.

¹¹ Voir, par exemple, les rapports sur le quatrième examen et l'[atelier sur la transparence de 2017](#), qui se trouvent respectivement dans les documents [G/SPS/62](#) et [G/SPS/R/89](#).

en janvier 2008, a donné lieu à la notification de plus de 251 suppléments, bien que, de même que dans le domaine SPS, il n'ait pas été utilisé depuis 2016. Dans ce contexte, il convient de souligner que les Membres peuvent aussi partager des traductions non officielles au moyen du [système d'alerte ePing](#), bien que celui-ci n'ait pas encore été utilisé dans ce but (voir la [section 4.2.1.3](#), partie C).

2.10. En octobre 2004, le Comité SPS a adopté une procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des Membres en développement qui incluait un modèle d'addendum destiné à être utilisé pour informer le Comité de la décision prise par un Membre sur le point de savoir si et comment un traitement spécial et différencié peut être accordé en réponse à une demande spécifique. La procédure et le modèle d'addendum ont été révisés en décembre 2009 ([G/SPS/33/Rev.1](#)) puis, comme susmentionné, le modèle de notification a été incorporé au document [G/SPS/7/Rev.4](#) pour plus de commodité. Aucune notification relative au TSD n'a été distribuée par les Membres de l'OMC depuis 2004.

2.2.2 Membres notifiants

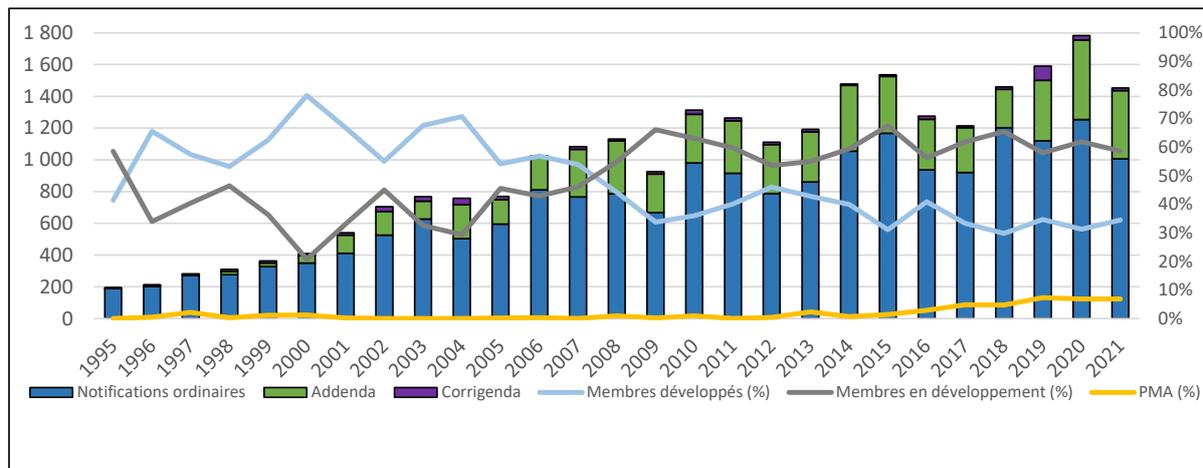
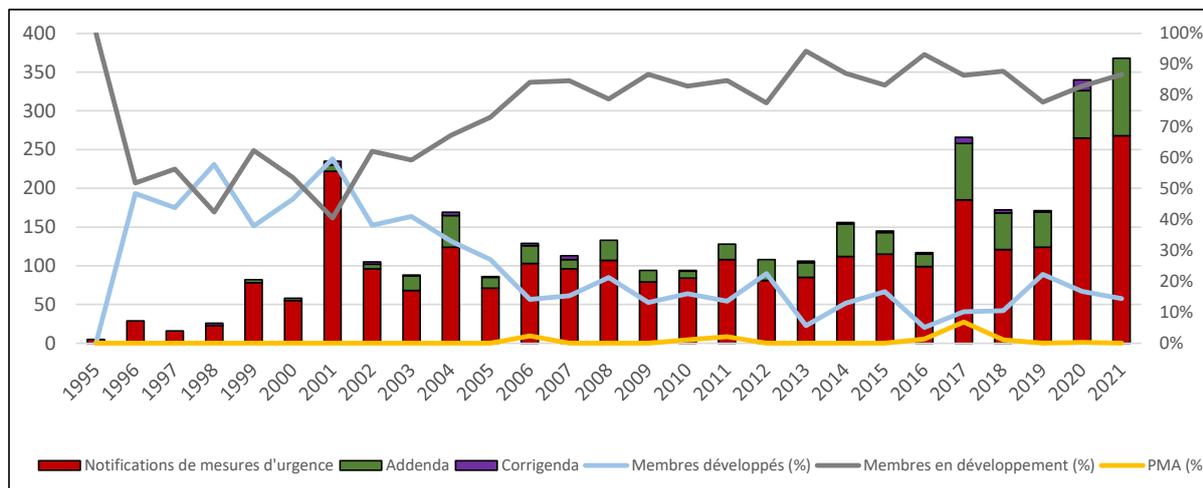
2.11. Au 31 décembre 2021, sur les 164 Membres de l'OMC, 129 (79%) avaient présenté au moins 1 notification à l'OMC. Plusieurs États membres de l'UE n'ont pas présenté de notification; cependant, la plupart des mesures SPS sont notifiées par l'Union européenne au nom de tous ses États membres.^{12,13} En outre, 15 Membres en développement et 11 PMA n'ont jusqu'ici présenté aucune notification. En 2021, 63 Membres ont présenté au moins une notification. Le nombre des Membres présentant des notifications chaque année s'est accru considérablement depuis 1995, et il est resté relativement stable au cours des dernières années ([graphique A.1](#)).

2.12. Les graphiques A.2 et A.3 indiquent respectivement le nombre de notifications ordinaires et de notifications de mesures d'urgence, ainsi que les pourcentages correspondant à ces deux types de notification, par niveau de développement des Membres. Le [graphique A.2](#) montre que la part des notifications ordinaires présentées par les Membres en développement est en progression depuis 2000 et est supérieure à celle des notifications ordinaires présentées par les Membres développés depuis 2008. La part des notifications présentées par les PMA est globalement très faible, mais elle a augmenté au cours des dernières années, pour atteindre 6,9% en 2021, principalement en raison du nombre élevé de notifications présentées par la Tanzanie (60, voir [graphique A.9](#)) et par l'Ouganda (30). Il ressort du [graphique A.3](#) que le pourcentage correspondant aux notifications de mesures d'urgence présentées par les Membres en développement est supérieur à 50% depuis 2002. L'écart en pourcentage entre le nombre de notifications de mesures d'urgence présentées par les Membres développés et celui des Membres en développement est beaucoup plus grand que dans le cas des notifications ordinaires.

2.13. En 2021, en ce qui concerne les notifications ordinaires, on peut observer une légère augmentation du pourcentage de notifications présentées par les Membres développés et une diminution dans le cas des Membres en développement. Les chiffres de 2021 sont similaires à ceux de 2019. Au contraire, la configuration inverse est observée dans le cas des notifications de mesures d'urgence, qui suivent la tendance observée en 2020, à savoir une diminution de la part des notifications présentées par les Membres développés et une augmentation de la part de celles présentées par les Membres en développement.

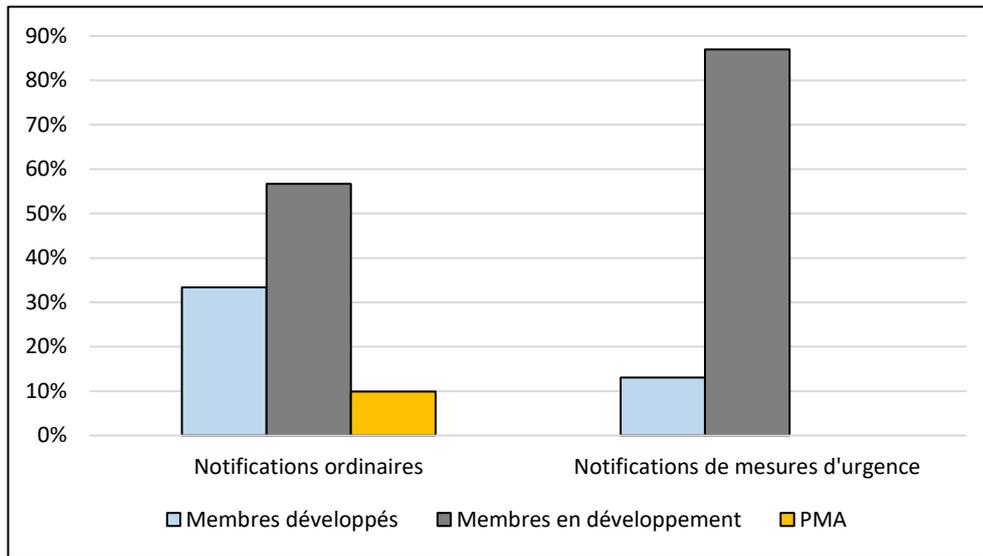
¹² Voir le document [G/SPS/GEN/456](#) concernant les procédures de notification pour l'Union européenne et ses États membres.

¹³ Les renseignements fournis par l'Union européenne couvrent ses 28 États membres entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 janvier 2020. Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont indiqué que, pendant la période de transition, qui a pris fin le 31 décembre 2020, le régime SPS de l'Union européenne continuait de s'appliquer au Royaume-Uni. Voir les documents [WT/GC/206](#) et [G/SPS/GEN/1767](#).

Graphique A.2 – Nombre de notifications ordinaires et pourcentage par niveau de développement**Graphique A.3 – Nombre de notifications de mesures d'urgence et pourcentage par niveau de développement**

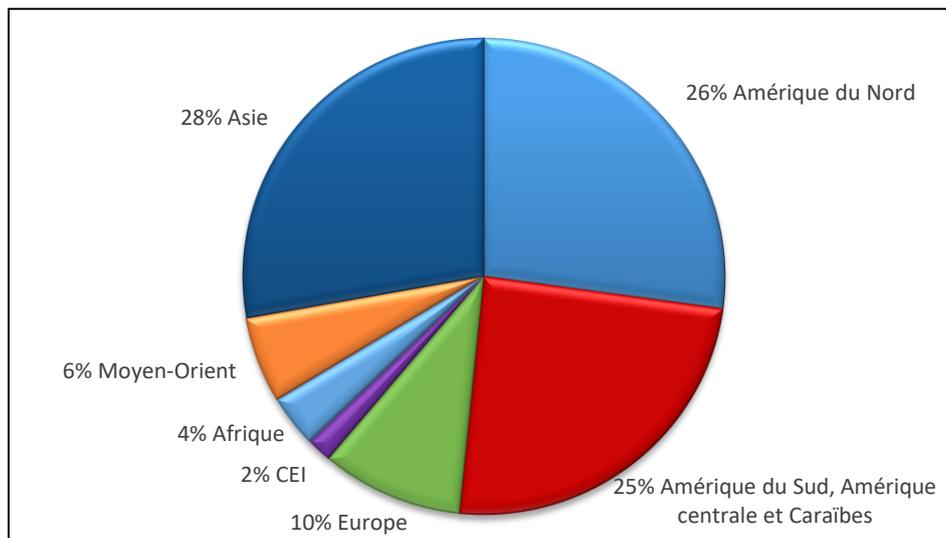
2.14. Si l'on examine de plus près les notifications présentées en 2021, il est intéressant de noter que, alors que les notifications des Membres en développement représentent 59% des notifications ordinaires, celles présentées par les PMA s'élèvent à 7% (les 34% restants étant celles présentées par les Membres développés), et la différence est plus frappante dans le cas des notifications de mesures d'urgence, puisque 87% ont été présentées par des Membres en développement contre 13% par des Membres développés (aucune n'a été présentée par les PMA) ([graphique A.4](#)). Une analyse plus approfondie montre que sur les 233 notifications de mesures d'urgence présentées par des Membres en développement, 217 (93%) ont pour objectif la santé des animaux (voir le [graphique A.17](#)).

Graphique A.4 – Pourcentage des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) par niveau de développement en 2021



2.15. En ce qui concerne la répartition géographique des notifications présentées depuis 1995, le [graphique A.5](#) montre que la plupart proviennent de l'Asie (28%), puis de l'Amérique du Nord (26%), et de la région de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes (25%).¹⁴

Graphique A.5 – Notifications par région géographique depuis 1995

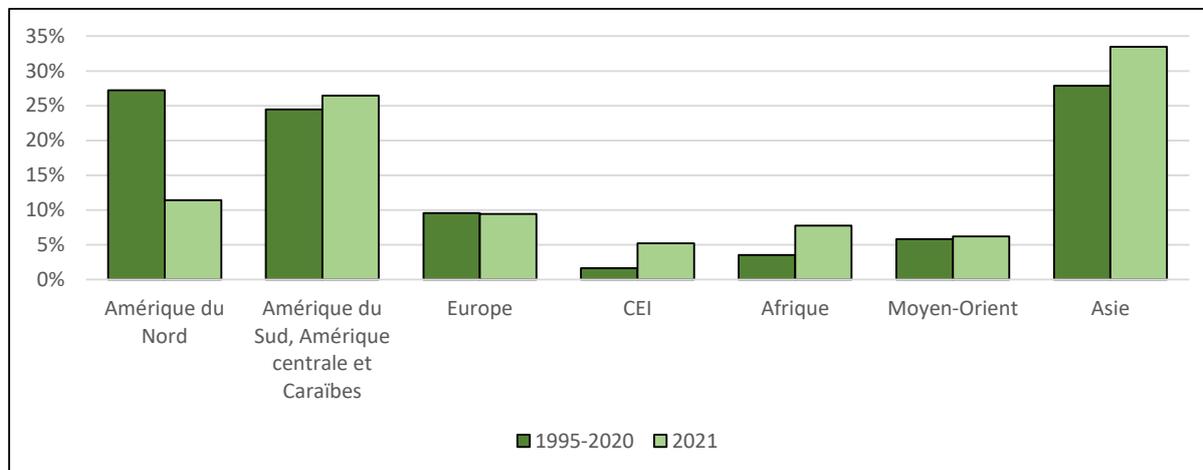


2.16. Si l'on compare le pourcentage de notifications présentées en 2021 à la moyenne des notifications présentées par les différentes régions entre 1995 et 2020, on constate une diminution frappante en ce qui concerne l'Amérique du Nord (de 27% jusqu'à la fin de 2020 à 11% en 2021). Au contraire, une augmentation a été observée dans le cas de l'Asie (de 28% à 33%) et de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes (de 24% à 26%). En moyenne, le pourcentage de notifications présentés par des Membres africains a doublé (de 4 à 8%) et celui des Membres de la région de la CEI est passé de 2 à 5% ([graphique A.6](#)). Comme indiqué précédemment, dans le cas de l'Afrique, la Tanzanie (60 notifications) et l'Ouganda (30 notifications) sont les

¹⁴ Les groupements géographiques sont fondés sur les définitions de l'OMC figurant dans la Base de données intégrée (BDI) et utilisées à des fins d'analyse (ldb@wto.org). Les mêmes groupements sont utilisés dans les rapports annuels de l'OMC. Ces définitions peuvent être consultées dans le SPS IMS en cliquant sur "Définitions des groupes" dans le menu supérieur.

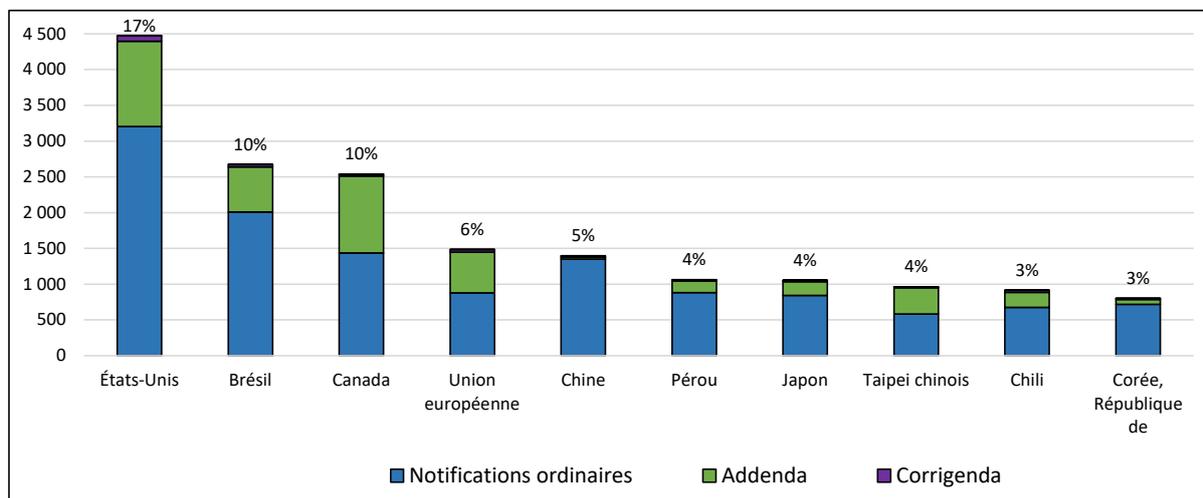
Membres qui ont le plus contribué à l'augmentation du pourcentage de notifications en 2021. Dans le cas des pays de la CEI, la Fédération de Russie (52 notifications) et le Kazakhstan (26 notifications) ont le plus contribué à l'augmentation du pourcentage.

Graphique A.6 – Comparaison entre les notifications présentées par région géographique au cours de la période 1995-2020 et en 2021

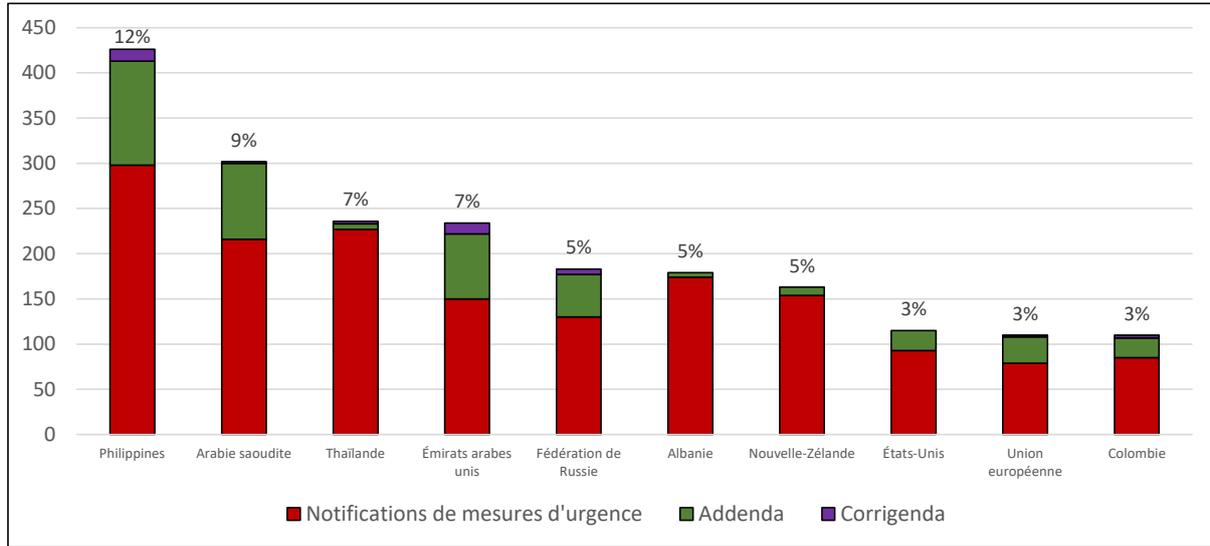


2.17. Les graphiques [A.7](#) et [A.8](#) font état des Membres qui avaient présenté le plus grand nombre de notifications (ordinaires et de mesures d'urgence) depuis 1995, et les graphiques [A.9](#) et [A.10](#), des Membres qui ont présenté le plus grand nombre de notifications en 2021. Dans les quatre graphiques, les barres représentent le nombre de notifications par type et les valeurs indiquées au-dessus des barres sont les pourcentages correspondants, calculés par rapport au nombre total de notifications (ordinaires - graphiques [A.7](#) et [A.9](#); mesures d'urgence - graphiques [A.8](#) et [A.10](#)) présentées.

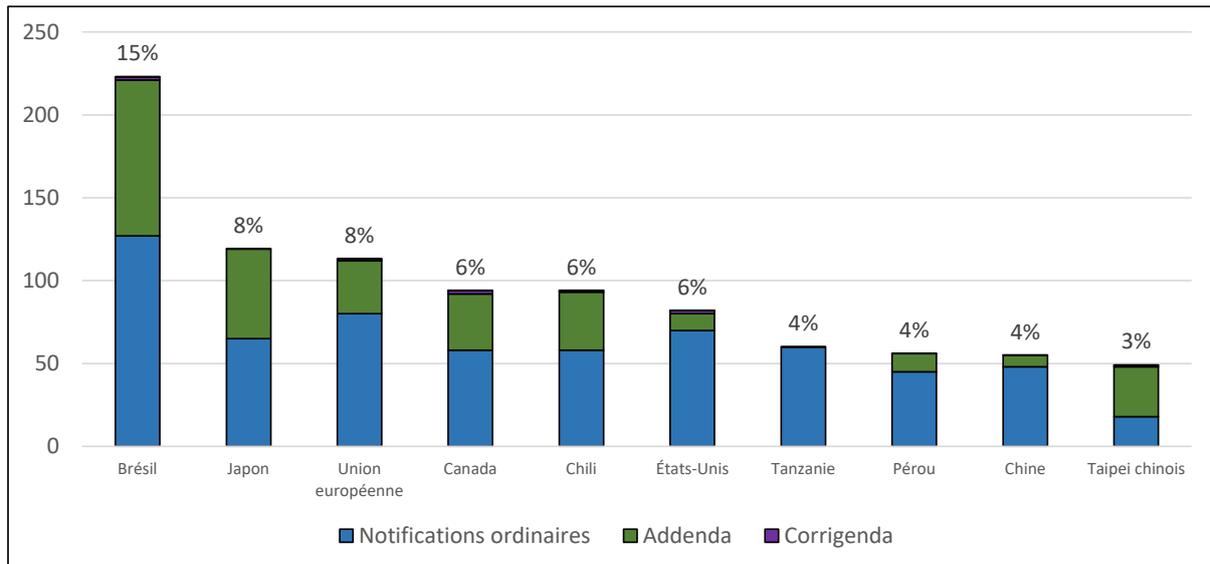
Graphique A.7 – Les dix Membres qui ont présenté le plus grand nombre de notifications ordinaires depuis 1995 (pourcentage par rapport au total des notifications ordinaires)



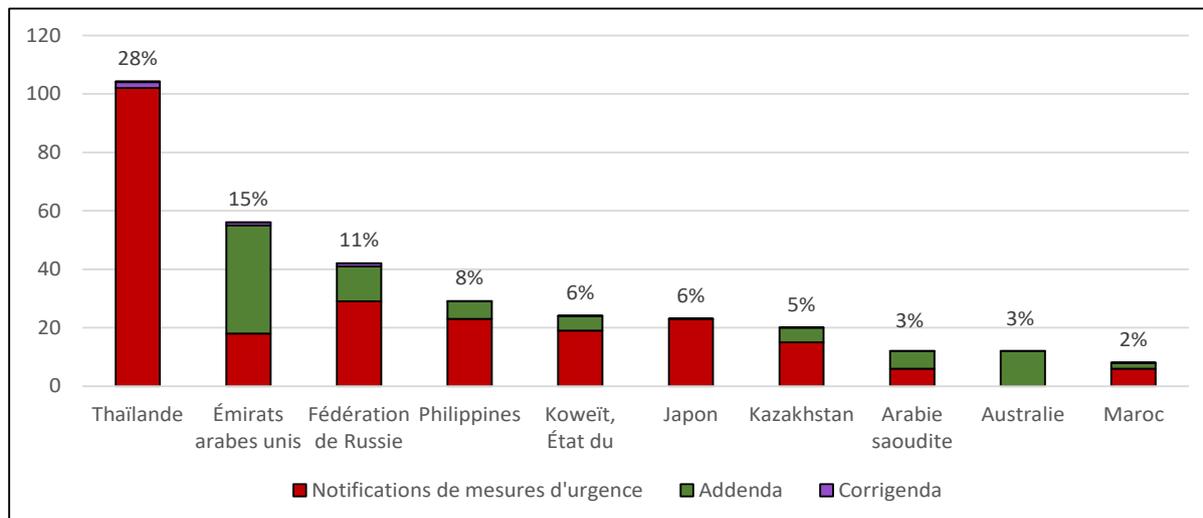
Graphique A.8 – Les dix Membres qui ont présenté le plus grand nombre de notifications de mesures d'urgence depuis 1995 (pourcentage par rapport au total des notifications de mesures d'urgence)



Graphique A.9 – Membres qui ont présenté le plus grand nombre de notifications ordinaires en 2021 (pourcentage par rapport au total des notifications ordinaires)



Graphique A.10 – Membres qui ont présenté le plus grand nombre de notifications de mesures d'urgence en 2021 (pourcentage par rapport au total des notifications de mesures d'urgence)



2.18. En 2021 ([graphique A.9](#)), le Brésil a présenté 15% de l'ensemble des notifications ordinaires distribuées. En outre, un PMA (la Tanzanie) figure parmi les 10 Membres ayant présenté le plus grand nombre de notifications pour la deuxième année consécutive. Jusqu'au 31 décembre 2019, la Tanzanie avait présenté un total de 29 notifications. En 2020 et 2021, elle a présenté 72 et 60 notifications, respectivement, ce qui donne à penser que le nombre de notifications de ce Membre est supérieur à la tendance historique. En ce qui concerne les notifications de mesures d'urgence ([graphique A.10](#)), neuf des dix Membres ayant présenté le plus grand nombre de notifications sont les mêmes qu'en 2020. En 2021, la Thaïlande a présenté 102 notifications de mesures d'urgence (38%) sur les 268 qui ont été distribuées (à l'exclusion des addenda et des corrigenda).

2.19. Lorsqu'on examine la ventilation selon le type de notification, les données montrent que certains des 10 principaux auteurs de notifications présentent un grand nombre d'addenda aux notifications, par exemple pour fournir des renseignements sur la modification du contenu d'une réglementation déjà notifiée. D'autres présentent de nombreuses notifications mais moins d'addenda à des fins de suivi. Les données globales sur l'utilisation des addenda sont présentées dans la [section 2.3.10](#).

2.2.3 Produits visés

2.20. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de l'Annexe B de l'Accord SPS et aux Procédures recommandées en matière de transparence, les Membres doivent indiquer les produits visés par une mesure SPS nouvelle ou modifiée et devraient fournir les codes correspondants du SH. La plupart des Membres ont fait part de leur souhait que ces codes soient fournis par leurs partenaires commerciaux.¹⁵ Toutefois, d'après les réponses au dernier questionnaire en date sur la transparence, l'identification des codes pertinents du SH constitue l'une des principales difficultés rencontrées par les Membres lorsqu'ils doivent établir une notification.¹⁶

2.21. Depuis 1995, le Répertoire central des notifications de l'OMC indique dans la mesure du possible les codes correspondants du SH pour toutes les notifications lorsqu'ils ne sont pas fournis par les Membres.¹⁷ Le SPS NSS facilite l'inclusion des codes du SH (et ICS) en proposant aux Membres la fonction de recherche intégrée, qui permet d'obtenir des renseignements plus précis. En septembre 2020, le système SPS NSS (ainsi que le système TBT NSS) a été amélioré pour inclure toutes les versions du SH disponibles dans une liste déroulante (voir la [section 4.2.1.4](#)). Cette mise

¹⁵ Pour plus de détails à ce sujet, voir l'Analyse des réponses au questionnaire sur le fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS ([G/SPS/GEN/751/Rev.1](#), paragraphes 11 et 18).

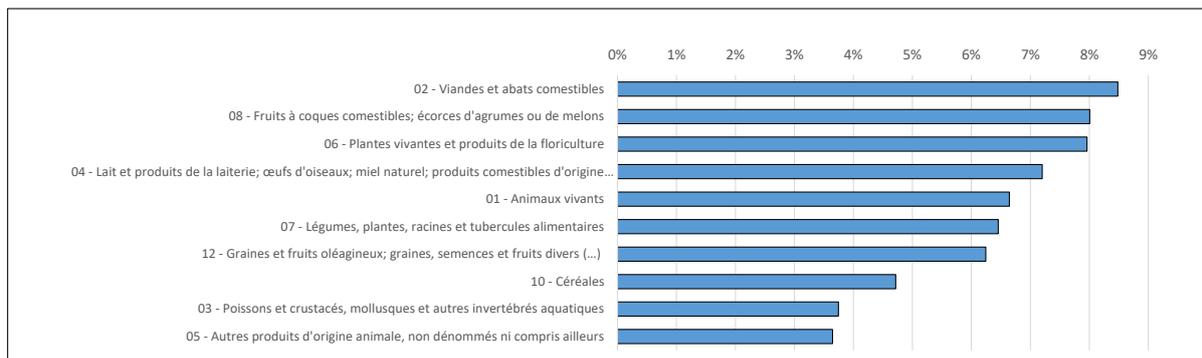
¹⁶ Pour plus de détails à ce sujet, voir l'Analyse des réponses au questionnaire sur la transparence au titre de l'Accord SPS, ([G/SPS/GEN/1402](#), paragraphe 2.1).

¹⁷ Ces renseignements sont disponibles dans le [SPS IMS](#) uniquement à des fins de suivi.

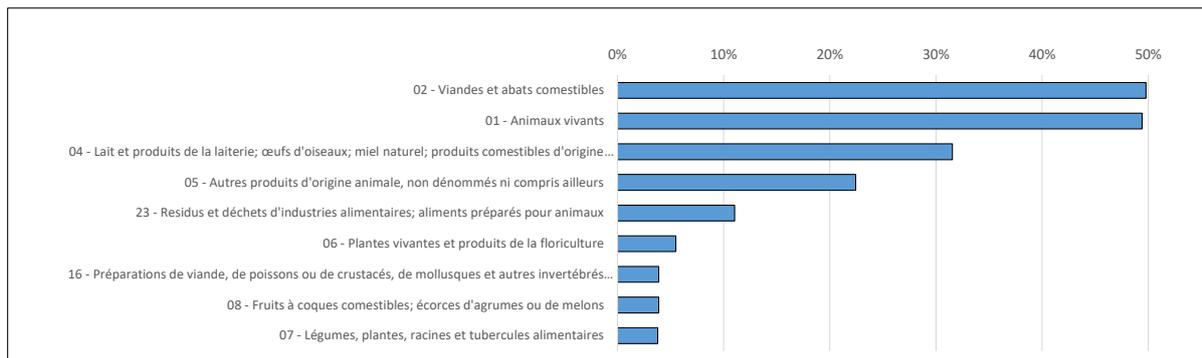
à jour visait à rendre plus exacte l'indication des produits mentionnés et à faciliter l'accès aux codes pertinents du SH, améliorant ainsi la qualité des notifications.

2.22. À titre simplement indicatif, les graphiques [A.11](#) et [A.12](#) montrent, au niveau à deux chiffres du SH, les produits le plus souvent visés par des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence depuis 1995. Il convient de souligner que seuls les codes du SH indiqués dans au moins 3% des notifications sont représentés et que certaines désignations ont été écourtées pour des raisons d'espace.

Graphique A.11 – Codes du SH les plus fréquemment attribués aux notifications ordinaires depuis 1995



Graphique A.12 – Codes du SH les plus fréquemment attribués aux notifications de mesures d'urgence depuis 1995



2.23. Il est intéressant de noter que les codes du SH affectés aux notifications ordinaires sont plus variés et que des pourcentages élevés similaires correspondent à ces notifications (10 codes différents sont mentionnés dans plus de 3% des notifications, le pourcentage le plus élevé, à avoir 8%, correspondant au code 02 du SH - Viandes et abats comestibles). Au contraire, les codes du SH affectés aux notifications de mesures d'urgence sont principalement liés aux animaux, et ces codes représentent des pourcentages plus élevés de notifications de mesures d'urgence (9 codes différents sont mentionnés dans plus de 3% des notifications et 3 d'entre eux sont mentionnés dans plus de 30% des cas; les pourcentages les plus élevés correspondant aux codes du SH 02 - Viandes et abats comestibles, mentionné dans 50% des notifications, et 01 - Animaux vivants, mentionné dans 49% des notifications). Ces données sont cohérentes avec les résultats présentés dans le [graphique A.14](#) portant sur l'objectif des notifications.

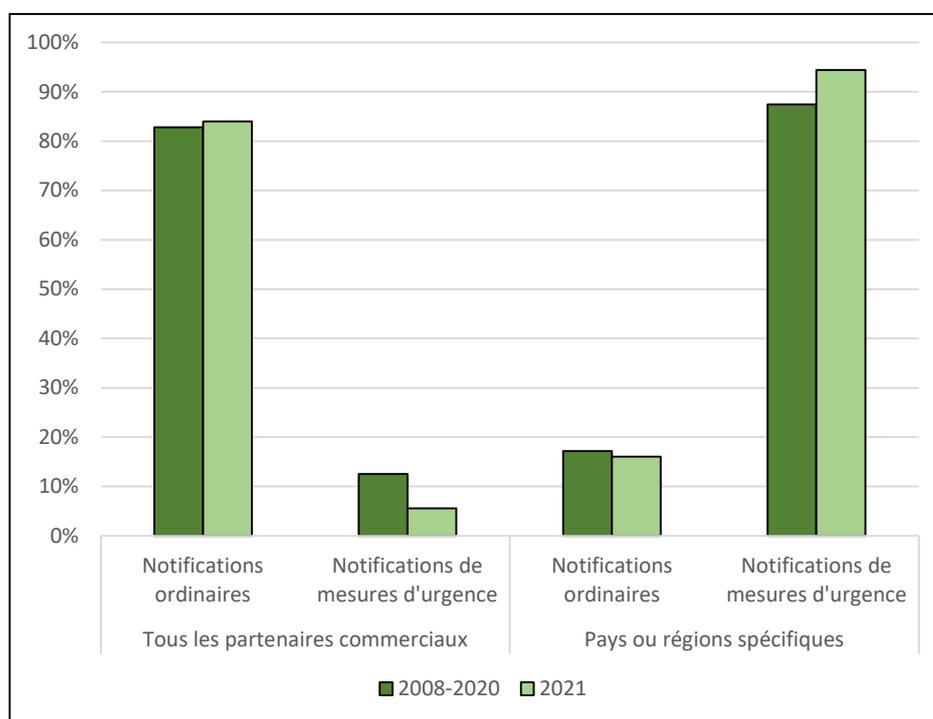
2.2.4 Régions ou pays concernés

2.24. Dans les Procédures recommandées en matière de transparence, il est demandé aux Membres d'indiquer les régions ou les pays les plus susceptibles d'être concernés par la mesure notifiée. Depuis décembre 2008, les modèles de notifications contiennent une option pour la saisie de données dans cette rubrique, pour laquelle les Membres sont invités soit à cocher la case "tous les partenaires commerciaux", soit à fournir des renseignements sur les régions ou pays spécifiques susceptibles d'être concernés.

2.25. Depuis 2008, la grande majorité des notifications concernant tous les partenaires commerciaux sont des notifications ordinaires et seul un faible pourcentage correspond à des notifications de mesures d'urgence. Il est intéressant de noter que le [graphique A.13](#) montre un net changement de tendance entre la période 2008-2020 et 2021. Il ressort de l'analyse des notifications présentées en 2021 que 161 notifications ordinaires (16%, soit un peu plus que les 15% de 2020) indiquaient un groupe de pays ou une région spécifique, tandis que 844 notifications ordinaires (84%, soit 1% de moins qu'en 2020) indiquaient que la case "tous les partenaires commerciaux" était cochée. En revanche, 253 notifications de mesures d'urgence (94%, soit une augmentation de 8% par rapport à 2020) indiquaient un groupe de pays ou une région spécifique, et seulement 15 notifications de mesures d'urgence (6%, soit moins de la moitié par rapport à l'année dernière) indiquaient que "tous les partenaires commerciaux" étaient concernés. En d'autres termes, pour ce qui est des notifications concernant des régions ou des pays spécifiques, 59% sont des notifications ordinaires et 41% des notifications de mesures d'urgence (contrairement à la tendance observée l'année dernière, où 45% étaient des notifications ordinaires et 55% des notifications de mesures d'urgence). Si la tendance générale se maintient, le [graphique A.13](#) montre que la part des notifications de mesures d'urgence concernant des régions ou des pays spécifiques est supérieure de 7% à la moyenne de la période 2008-2020.

2.26. Fait intéressant, 27 (17%) des 161 notifications ordinaires et 116 (46%) des 253 notifications de mesures d'urgence concernant des régions ou des pays spécifiques présentées en 2021 comprenaient le mot clé "régionalisation". Cela est dû au fait que les mesures d'urgence sont souvent notifiées en réponse à l'apparition de maladies dans des pays, territoires ou régions spécifiques. Au total, 111 (96%) de ces 116 notifications de mesures d'urgence avaient pour objectif de protéger la santé des animaux. Des renseignements plus détaillés sur les objectifs des mesures et les partenaires concernés sont disponibles dans le [graphique A.17](#).

Graphique A.13 – Pourcentage des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence concernant tous les partenaires commerciaux ou des régions ou pays spécifiques



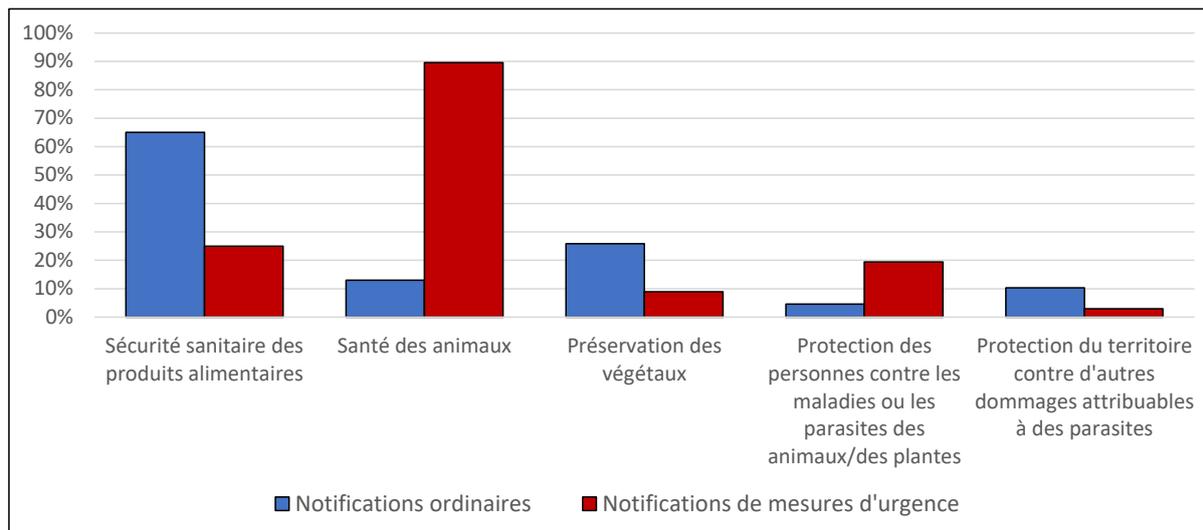
2.2.5 Objectif et raison d'être

2.27. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de l'Annexe B de l'Accord SPS et aux Procédures recommandées en matière de transparence, les Membres doivent aussi indiquer l'objectif et la raison d'être des réglementations proposées, en choisissant parmi les cinq options suivantes: sécurité sanitaire des produits alimentaires, santé des animaux, préservation des végétaux, protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, protection du territoire

contre d'autres dommages attribuables à des parasites. Ces objectifs correspondent à la définition d'une mesure SPS figurant au paragraphe 1 de l'Annexe A de l'Accord SPS.

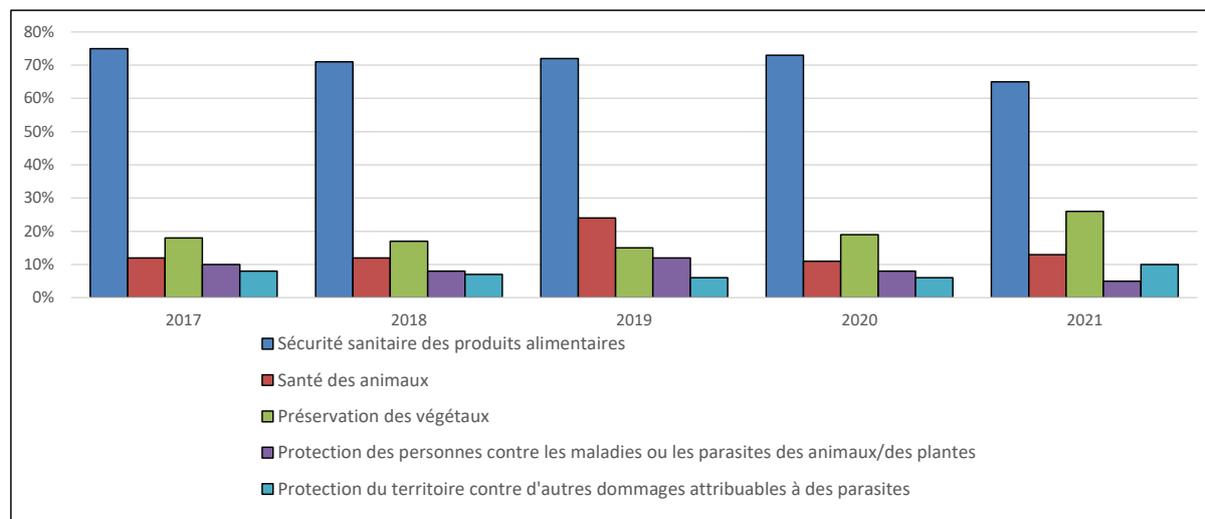
2.28. Le [graphique A.14](#) représente, en pourcentage, la fréquence avec laquelle chaque objectif a été cité dans des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence. Il convient cependant de noter que de nombreuses notifications mentionnent plusieurs objectifs. Le graphique A.14 indique donc le pourcentage correspondant à la fréquence de l'attribution d'un objectif spécifique, que les notifications identifient ou non plusieurs objectifs.

Graphique A.14 – Objectifs des mesures SPS notifiées (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) en 2021

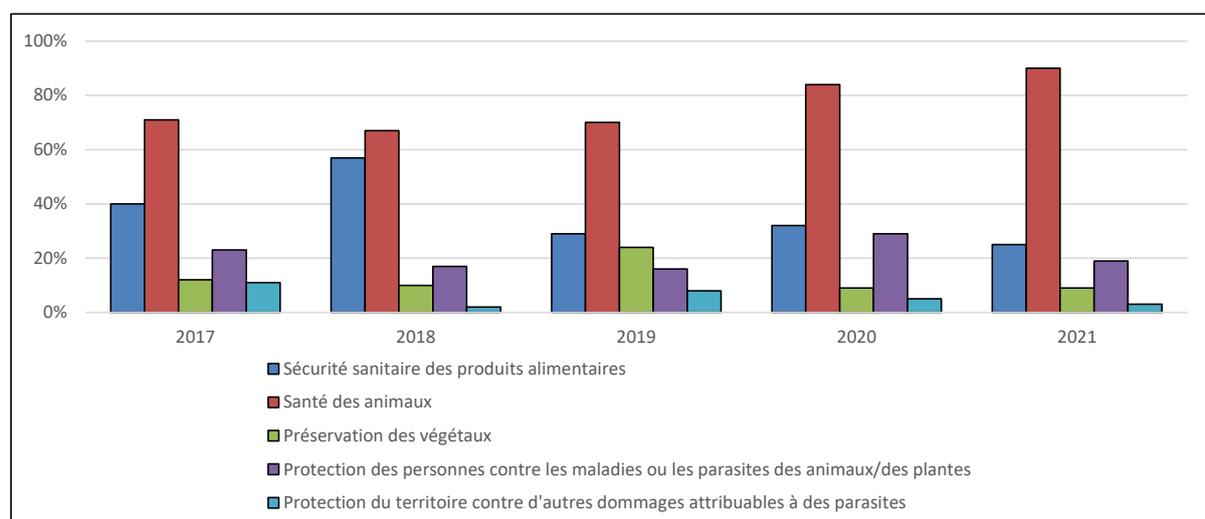


2.29. Pour les notifications ordinaires, l'objectif le plus fréquemment cité est la sécurité sanitaire des produits alimentaires (65%), suivie de la préservation des végétaux (26%) et de la santé des animaux (13%), tandis que pour les notifications de mesures d'urgence c'est la santé des animaux (90%), suivie de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (25%) et de la protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes (19%). La configuration générale n'a pas beaucoup changé depuis 1995. Toutefois, certaines différences sont remarquables entre 2020 et 2021: concernant les notifications ordinaires, une baisse de 8% dans le nombre des notifications relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires peut être observée, ainsi qu'une augmentation de 7% du nombre de notifications liées à la préservation des végétaux ([graphique A.15](#)); concernant les notifications de mesures d'urgence, une diminution de 10% du nombre de notifications relatives à la protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, une baisse de 7% des notifications relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et une augmentation de 6% des notifications relatives à la santé des animaux sont les différences les plus frappantes ([graphique A.16](#)).

Graphique A.15 – Objectifs des mesures SPS ordinaires (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) notifiées au cours des cinq dernières années



Graphique A.16 – Objectifs des mesures SPS d'urgence (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) notifiées au cours des cinq dernières années

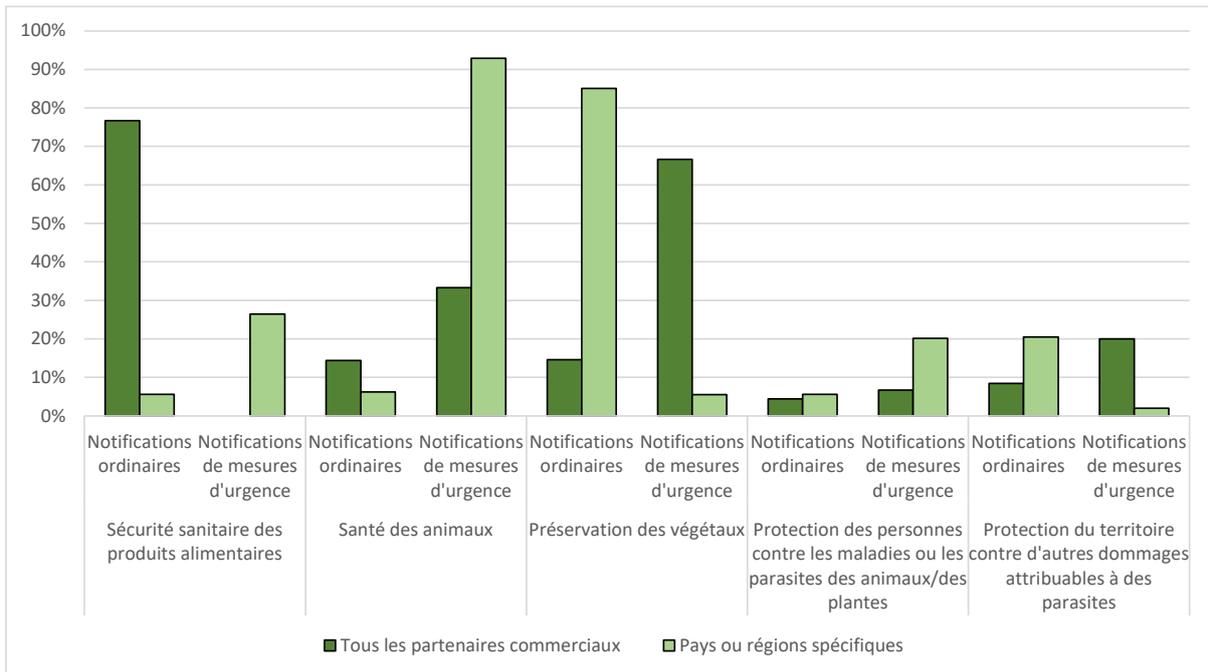


2.2.6 Relation entre l'objectif de la mesure et les régions/pays concernés

2.30. Le [graphique A.17](#) représente la relation entre les objectifs des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence et les partenaires commerciaux susceptibles d'être concernés (c'est-à-dire, d'une part, tous les partenaires commerciaux, et, d'autre part, des pays/régions spécifiques), depuis 2008, lorsque les modèles de notification révisés ont été adoptés.

2.31. S'agissant des notifications concernant tous les partenaires commerciaux depuis 2008, la sécurité sanitaire des produits alimentaires est l'objectif indiqué le plus souvent dans les notifications ordinaires (77%), alors que la préservation des végétaux est revenue le plus souvent dans les notifications de mesures d'urgence (33%). Dans le cas des notifications susceptibles d'affecter des régions/pays spécifiques depuis 2008, la préservation des végétaux est l'objectif indiqué le plus fréquemment dans les notifications ordinaires (85%), tandis que la santé des animaux est celui indiqué le plus fréquemment dans les notifications de mesures d'urgence (93%).

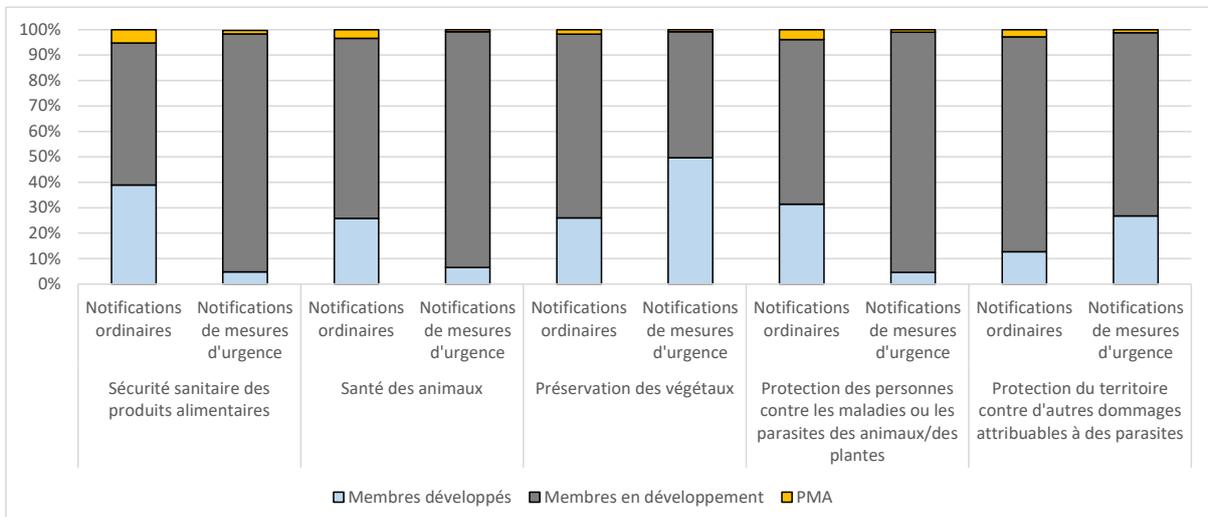
Graphique A.17 – Objectifs des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) par Membres concernés depuis 2008



2.2.6.1 Relation entre l'objectif de la mesure et le niveau de développement du Membre notifiants

2.32. Le [graphique A.18](#) présente une analyse détaillée de l'objectif des mesures et de l'état de développement des Membres notifiants. Dans le cas des Membres développés, le résultat le plus frappant concerne les mesures de préservation des végétaux, qui représentent 50% des mesures d'urgence notifiées depuis 1995, suivies des notifications de mesures d'urgence visant à protéger le territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites (27%). Les membres en développement présentent plus de 93% des notifications de mesures d'urgence visant à protéger la santé des animaux et à protéger les personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes.

Graphique A.18 – Objectifs des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) par niveau de développement depuis 1995

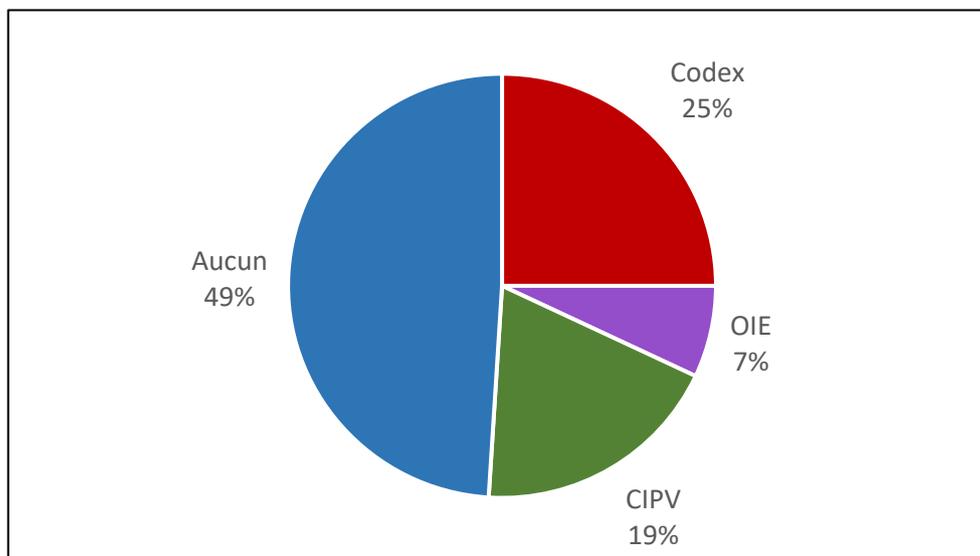


2.2.7 Normes, directives ou recommandations internationales

2.33. L'Accord SPS n'oblige pas les Membres à notifier une mesure dont la teneur est en substance la même que celle d'une norme internationale adoptée par le Codex, l'OIE ou la CIPV. Toutefois, dans les Procédures recommandées en matière de transparence, les Membres sont encouragés à notifier toutes les réglementations qui sont fondées sur une norme, directive ou recommandation internationale, y sont conformes ou sont en substance les mêmes que celles-ci, s'il est attendu qu'elles aient un effet notable sur le commerce d'autres Membres. Les modèles de notification visent aussi plus de précision de la part des Membres sur les normes pertinentes et sur la conformité de la mesure notifiée avec ces normes.

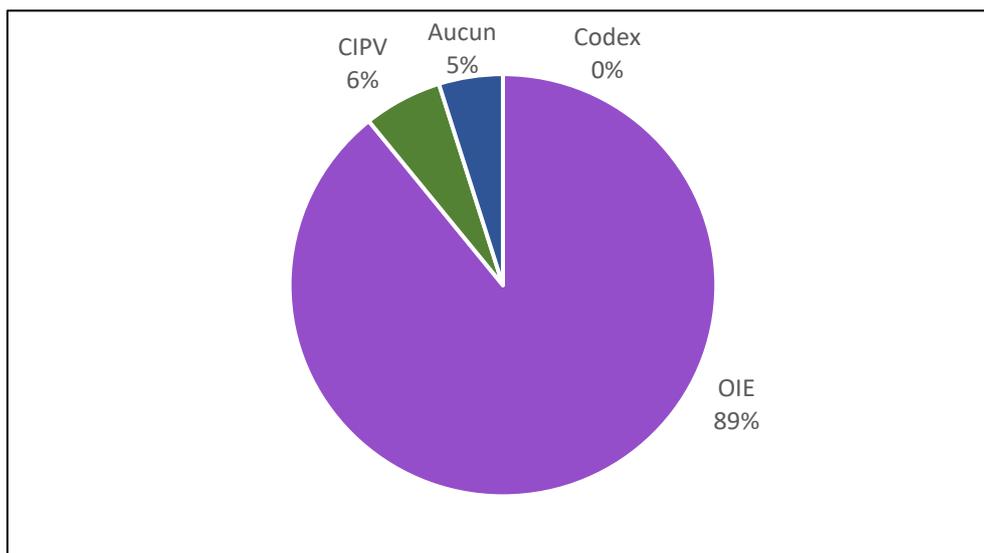
2.34. Le [graphique A.19](#) montre que les normes internationales pertinentes indiquées étaient celles du Codex (246 ou 25%), de la CIPV (193 ou 19%) et de l'OIE (71 ou 7%). Cette information semble compatible avec les objectifs mentionnés pour les notifications ordinaires ([graphique A.14](#)). Par rapport à 2020, le pourcentage de notifications ordinaires relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires faisant référence à une norme internationale pertinente a diminué de 35% à 25%, tandis que le pourcentage de celles faisant référence à la préservation des végétaux a augmenté de 13% à 19%. En ce qui concerne les normes de l'OIE, le pourcentage est resté stable (8% en 2020 contre 7% en 2021).

Graphique A.19 – Notifications ordinaires (à l'exclusion des addenda) faisant référence à une norme internationale pertinente en 2021



2.35. En ce qui concerne les notifications de mesures d'urgence distribuées en 2021, le [graphique A.20](#) montre que les normes internationales pertinentes auxquelles il a été fait référence au cours de l'année 2021 étaient celles de l'OIE (239, soit 89%, plus que les 83% atteints l'année précédente) et celles de la CIPV (16, soit 6%, moins que les 8% observés en 2020). Aucune notification de mesure d'urgence n'a fait référence aux normes du Codex pertinentes. Cette constatation est compatible avec l'information donnée dans le [graphique A.14](#), montrant que le santé des animaux est l'objectif le plus fréquemment identifié dans les notifications de mesures d'urgence.

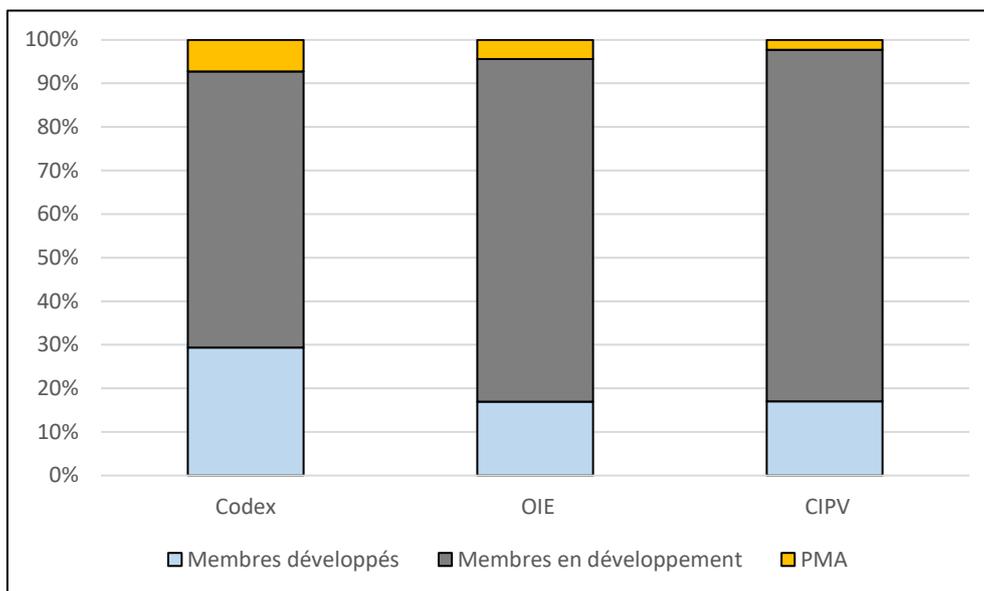
Graphique A.20 – Notifications de mesures d'urgence (à l'exclusion des addenda) faisant référence à une norme internationale pertinente en 2021



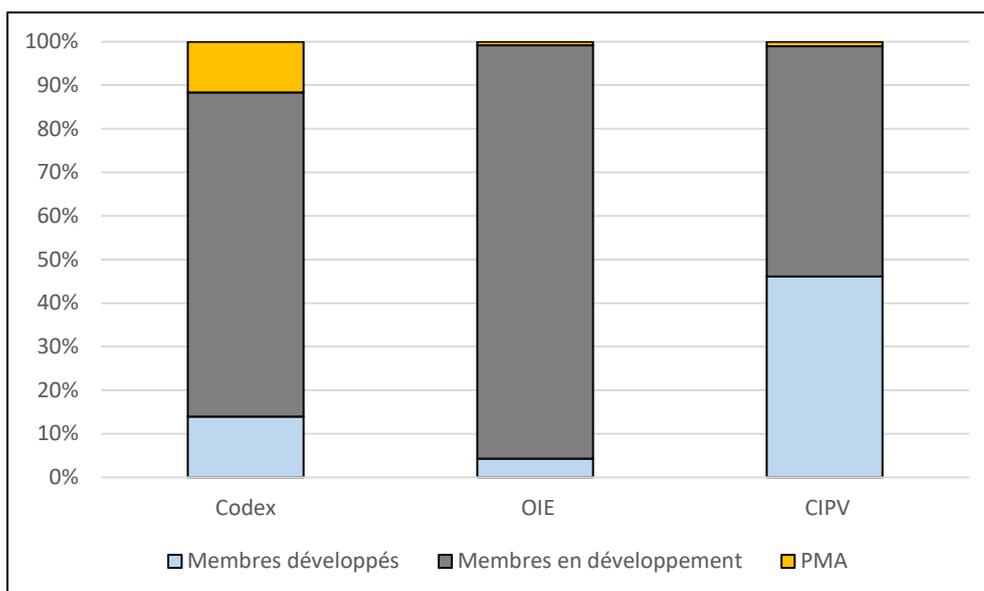
2.36. Il importe de ne pas perdre de vue que la mesure notifiée ne sera pas forcément conforme à la norme indiquée dans la notification. Par conséquent, les Membres doivent indiquer dans le modèle de notification si la réglementation projetée est conforme à la norme internationale pertinente. En 2021, sur les 51% de notifications ordinaires mentionnant l'existence d'une norme internationale pertinente pour la mesure, 75% ont indiqué que la réglementation projetée était conforme à la norme internationale pertinente. Au nombre des notifications ordinaires faisant état de la non-conformité du règlement notifié avec la norme internationale pertinente, seulement deux ont fait mention de normes du Codex Alimentarius. Durant la même période, toutes les notifications de mesures d'urgence mentionnant l'existence d'une norme internationale pertinente ont indiqué que la réglementation projetée était conforme à la norme internationale pertinente. Cela confirme en outre la pertinence des normes établies par les trois organismes internationaux de normalisation reconnus par l'Accord SPS lorsqu'il s'agit des situations d'urgence

2.37. Il est intéressant de noter que, tant pour les notifications ordinaires que pour les notifications de mesures d'urgence, les mesures notifiées par les Membres en développement sont celles qui indiquent le plus fréquemment une conformité avec les normes internationales pertinentes. Dans le cas des notifications ordinaires ([graphique A.21](#)), les mesures prises par les Membres en développement sont indiquées comme étant conformes aux normes internationales dans 63% des cas pour le Codex, 79% des cas pour l'OIE et 81% des cas pour la CIPV. S'agissant des notifications de mesures d'urgence ([graphique A.22](#)), les mesures des Membres en développement indiquent une conformité avec les normes internationales dans 74% des cas pour le Codex, 95% des cas pour l'OIE et 53% des cas pour la CIPV. Jusqu'à 46% des notifications de mesures d'urgence faisant état de la conformité avec une norme internationale pertinente ont été notifiées par des Membres développés, ce qui est compatible avec les résultats présentés dans le [graphique A.18](#).

Graphique A.21 – Conformité des mesures ordinaires notifiées (à l'exclusion des addenda) avec les normes internationales depuis 2008, par niveau de développement



Graphique A.22 – Conformité des mesures d'urgence notifiées (à l'exclusion des addenda) avec les normes internationales depuis 2008, par niveau de développement



2.2.8 Date projetée pour l'adoption/la publication/l'entrée en vigueur

2.38. Conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'Annexe B de l'Accord SPS, les Membres sont tenus de faire en sorte que toutes les réglementations SPS qui ont été adoptées soient publiées dans les moindres délais. Sauf en cas d'urgence, les Membres sont aussi tenus de ménager un délai raisonnable entre la publication d'une mesure et son entrée en vigueur. Le paragraphe 3.2 de la Décision de Doha sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre dispose que ce délai "sera interprét[é] comme signifiant normalement une période qui ne sera pas inférieure à six mois".¹⁸

2.39. Le modèle de notification ordinaire qui figure dans les Procédures recommandées en matière de transparence comporte des champs distincts qui permettent d'indiquer la "date projetée pour la

¹⁸ Document [WT/MIN\(01\)/17](#); voir aussi le paragraphe 4.3 du document [G/SPS/7/Rev.4](#).

publication", la "date projetée pour l'adoption" et la "date projetée pour l'entrée en vigueur". Il inclut aussi une case à cocher par défaut indiquant un délai de six mois entre la publication d'une nouvelle mesure et son entrée en vigueur. Pour chacun de ces éléments, le SPS NSS contient un calendrier qui facilite l'inscription des dates par les Membres et qui permet d'analyser les données avec davantage de précision.

2.40. Pour 2021, environ 55% des notifications ordinaires ont indiqué soit une date spécifique, soit une période plus longue (essentiellement un mois ou un trimestre) pour l'adoption (une augmentation de 5% par rapport à 2020), tandis que pour les 45% restants, la date d'adoption restait à déterminer. Cela montre que les Membres ne sont pas toujours en mesure de prévoir la date exacte de l'adoption d'une réglementation au moment de la notification.

2.41. Au cours de la période considérée, 313 notifications ordinaires (31%, soit 7% de plus que pour la période précédente) faisaient mention d'une date de publication spécifique. Au nombre de ces notifications, 92 (29%) avaient été publiées à la date de distribution de la notification ou avant cette date, et 29 (32%) indiquaient que la mesure en question visait à faciliter les échanges. S'agissant de l'intervalle entre la publication de la mesure et son entrée en vigueur, la case indiquant un délai de 6 mois dans le modèle de notification avait été cochée dans 135 notifications ordinaires (13%). Au total, la date d'entrée en vigueur avait été précisée dans 264 notifications (26%). Seulement 4 d'entre elles indiquaient un intervalle de 6 mois ou plus et, parmi les autres notifications, 91 indiquaient un jour ou plus. La date d'entrée en vigueur proposée n'avait pas été précisée dans 742 notifications (73%). Il convient de souligner que, dans certains cas, ces dates ne sont pas encore fixées au moment de la notification, étant donné que la nature et la portée des observations reçues sur la mesure projetée peuvent influencer sur les dates d'adoption, de publication et d'entrée en vigueur.

2.42. Comme il est prévu dans les Procédures recommandées en matière de transparence, les Membres notifiants font parfois suivre leur notification initiale d'un addendum pour signaler aux Membres l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur d'une mesure qui a été notifiée. Environ 77% des addenda présentés en 2021 indiquaient l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur d'une réglementation, ainsi que le montre le [graphique A.25](#) (voir la [section 2.3.10](#)).

2.2.9 Date limite pour la présentation des observations

2.43. Le paragraphe 5 de l'Annexe B de l'Accord SPS dispose que les notifications devraient être faites sans tarder, lorsque des modifications peuvent encore être apportées et que les observations peuvent encore être prises en compte. Les Procédures recommandées en matière de transparence disposent que le délai pour la présentation d'observations sur les notifications ordinaires devrait être d'au moins 60 jours. Lorsque les mécanismes réglementaires nationaux le permettent, ce délai devrait normalement commencer avec la distribution de la notification par le Secrétariat de l'OMC. Les modèles de notification prévoient aussi une case à cocher pour ce délai de 60 jours, afin d'encourager les Membres à suivre cette recommandation.¹⁹ Un simple clic dans le calendrier du SPS NSS permet d'entrer la date limite pour la présentation des observations. La case correspondant au délai de 60 jours a été cochée dans 499 (49%) notifications ordinaires présentées en 2021.

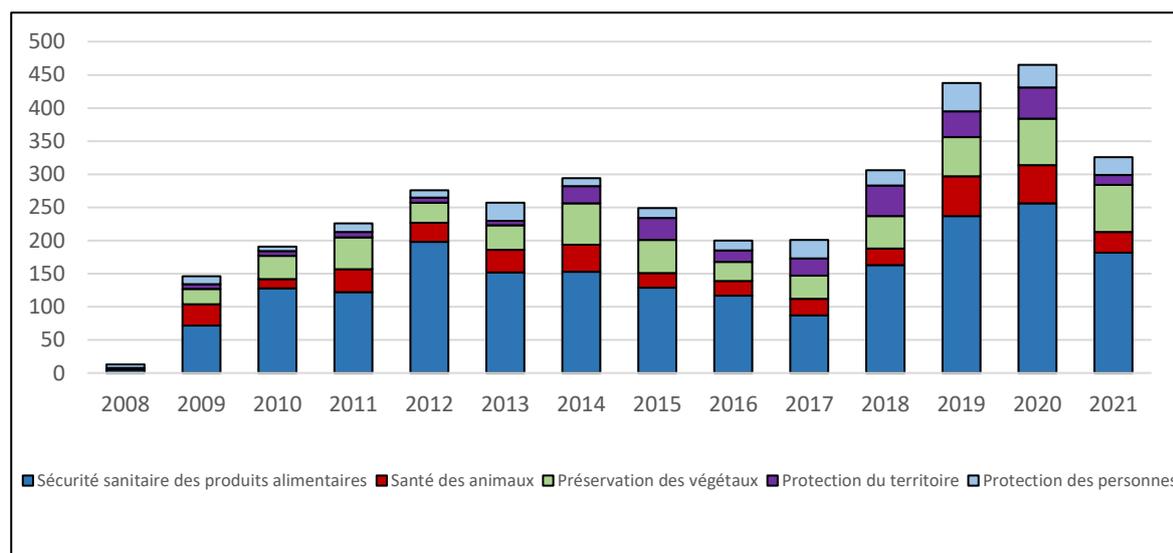
2.44. L'analyse des notifications communiquées en 2021 montre qu'un délai pour la présentation d'observations avait été indiqué dans 742 notifications (74%). Le délai variait de 1 à 98 jours, et s'établissait en moyenne à 55 jours (ce délai correspond au nombre de jours qui sépare la date de distribution de la notification de la date limite pour la présentation des observations; voir le [tableau A.2](#)). Plus spécifiquement, le délai pour la présentation des observations était d'au moins 60 jours dans 562 notifications ordinaires (56%). En moyenne, les Membres développés accordaient 57 jours pour la présentation des observations et les pays en développement Membres (y compris les PMA) 55 jours.

¹⁹ Voir le document [G/SPS/7/Rev.4](#), paragraphe 2.8.

Tableau A.2. Délai pour la présentation des observations indiqué dans les notifications ordinaires (2021)

Tous les Membres		
	Nombre	Part
Nombre de notifications ordinaires	1 006	-
Délai existant	742	74%
Délai non indiqué/inexistant	262	26%
Fin de la période de présentation des observations à la date de distribution ou avant celle-ci	2	<1%
Durée moyenne (en jours)	56	
Membres développés		
	Nombre	Part
Nombre de notifications ordinaires	336	-
Délai existant	180	54%
Délai non indiqué/inexistant	148	46%
Fin de la période de présentation des observations à la date de distribution ou avant celle-ci	1	<1%
Durée moyenne (en jours)	57	
Membres en développement		
	Nombre	Part
Nombre de notifications ordinaires	670	-
Délai existant	562	84%
Délai non indiqué/inexistant	107	16%
Fin de la période de présentation des observations à la date de distribution ou avant celle-ci	1	<1%
Durée moyenne (en jours)	55	

2.45. Il convient de souligner qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un délai pour la présentation d'observations dans le cas des mesures qui facilitent les échanges et celles qui équivalent à peu de choses près à une norme internationale. En 2021, 271 (27%) notifications ordinaires indiquaient que la mesure notifiée facilitait les échanges; 165 d'entre elles (61%) fixaient néanmoins un délai pour la présentation d'observations, qui était de 60 jours dans 141 notifications (84%). De plus, 123 (45%) des 271 notifications faisaient état de la conformité avec une norme internationale pertinente et, parmi celles-ci, 54 (44%) prévoyaient tout de même un délai pour la présentation d'observations, qui était de 60 jours ou plus pour 42 (78%) d'entre elles. Il est intéressant de noter que la plupart des mesures de facilitation des échanges font référence à la sécurité sanitaire des produits alimentaires ([graphique A.23](#)).²⁰

Graphique A.23 – Nombre de mesures ordinaires de facilitation des échanges, par objectif

²⁰ Il convient de noter que de nombreuses notifications mentionnent plusieurs objectifs.

2.46. Bien que les Membres soient tenus de notifier aux autres Membres de l'OMC leurs projets de mesures nouvelles ou modifiées, ils ne sont pas obligés de joindre le texte des réglementations concernées à leurs notifications. Or des préoccupations ont été exprimées au Comité SPS sur la difficulté d'accéder au texte intégral des réglementations, qui n'apparaissent que sous forme résumée dans les notifications. Les Membres ont aussi fait observer que le processus de d'obtention du texte des réglementations réduisait le délai effectivement imparti pour présenter des observations.

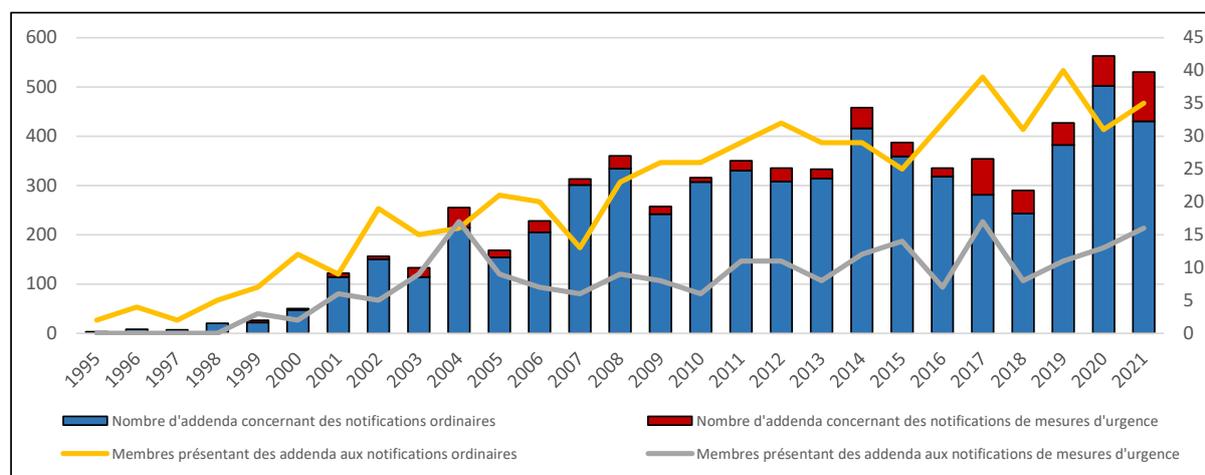
2.47. Depuis février 2008, afin de répondre à ces préoccupations et de faciliter l'accès aux projets de réglementation notifiés, les Membres qui le souhaitent peuvent communiquer au Secrétariat, comme annexe à la notification, une version électronique du projet de réglementation notifié. Le texte communiqué pourra alors être consulté sous forme électronique par les autres Membres grâce à un hyperlien dans le formulaire de notification.²¹ De nombreux Membres incluent un hyperlien vers leur propre version électronique de la réglementation notifiée dans le texte de la notification, en plus de l'option susmentionnée ou à la place de celle-ci. Le SPS NSS permet également aux Membres de télécharger leurs documents, qui sont alors mis automatiquement à la disposition de tous les Membres via le SPS IMS. En 2021, environ 898 notifications ordinaires (89%) et 202 notifications de mesures d'urgence (75%), présentées par 58 Membres, incluaient le texte intégral ou un résumé des projets de réglementation notifiés au moyen de ce mécanisme. Les Membres souhaiteront peut-être rappeler l'existence de ce mécanisme à leurs autorités responsables des notifications.

2.2.10 Addenda concernant des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence

2.48. Depuis 1995, les Membres ont augmenté le nombre d'addenda aux notifications ordinaires et aux notifications de mesures d'urgence présentées, comme le montre le [graphique A.24](#). Alors qu'un maximum historique d'addenda concernant des notifications ordinaires ont été distribués en 2020 (563 addenda au total, y compris 502 concernant des notifications ordinaires et 61 des notifications de mesures d'urgence), un total de 530 addenda ont été distribués en 2021 (y compris 430 addenda concernant des notifications ordinaires et un maximum historique de 100 addenda concernant des notifications de mesures d'urgence) (voir le [graphique A.1](#)).

2.49. Il est également intéressant de noter que les Membres sont de plus en plus nombreux à suivre la bonne pratique consistant à présenter des addenda aux notifications ordinaires et aux notifications de mesures d'urgence, comme le montre le [graphique A.24](#). Au total, 70 et 49 Membres ont présenté, au moins une fois, des addenda aux notifications ordinaires et aux notifications de mesures d'urgence, respectivement. Si le nombre total de Membres n'a pas changé, en 2021 quatre et trois Membres de plus ont présenté des addenda concernant des notifications ordinaires et des notifications de mesures d'urgence, respectivement, par rapport à 2020.

Graphique A.24 – Évolution du nombre d'addenda et du nombre de Membres présentant des addenda aux notifications ordinaires et aux notifications de mesures d'urgence²²

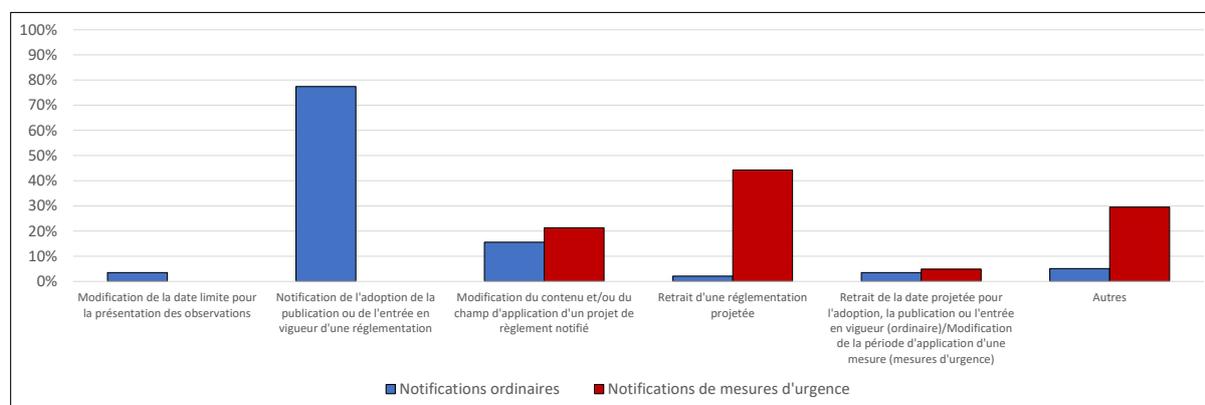


²¹ Voir le document [G/SPS/7/Rev.4](#), paragraphe 2.8 et Annexe C.

²² Veuillez noter les échelles différentes de l'axe.

2.50. Suivant les Procédures recommandées en matière de transparence, les Membres doivent choisir parmi une liste d'options la raison pour laquelle ils présentent un addendum. Le [graphique A.25](#) indique la part représentée par chacune de ces options pour 2021. Il est à noter que la raison "Notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation" est réservée aux notifications ordinaires. De plus, le modèle de présentation des addenda aux notifications ordinaires inclut l'option "Retrait d'une réglementation projetée" et les notifications de mesures d'urgence mentionnent le "Retrait d'une réglementation". Parmi les autres raisons indiquées dans les modèles de présentation, mentionnons la levée d'une interdiction d'importation ou l'ajout d'un pays sur la liste des régions concernées. Il est intéressant de noter que la grande majorité (77%) des addenda aux notifications ordinaires indiquent l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur de règlements tandis que, pour les notifications de mesures d'urgence, 60% indiquent la modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié, et près de la moitié (49%) mentionnent d'"autres" raisons. L'option "Retrait d'une réglementation", qui a été cochée dans près de la moitié des addenda aux notifications de mesures d'urgence présentés en 2020, n'a été mentionnée que dans 28% des addenda aux notifications de mesures d'urgence en 2021.

Graphique A.25 – Raisons des addenda (pourcentage) en 2021²³



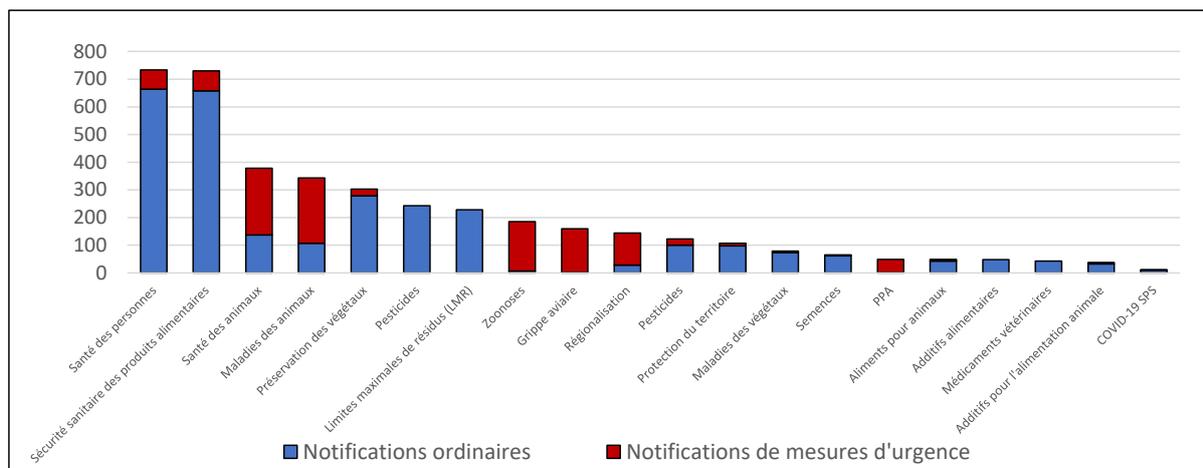
2.51. En outre, les Membres peuvent notifier leur décision sur le traitement spécial et différencié accordé en réponse à une demande spécifique, en utilisant un autre modèle d'addendum. Comme indiqué précédemment, à ce jour, aucun Membre n'a notifié une telle décision au Comité.

2.3 MOTS CLÉS DES NOTIFICATIONS

2.52. Dans le SPS IMS, les notifications peuvent aussi être classées selon une liste d'environ 90 mots clés prédéfinis correspondant à des sujets qui y apparaissent fréquemment. Ces mots clés sont attribués par le Répertoire central des notifications depuis 2003. Ils facilitent la recherche de notifications relatives à des domaines déterminés. Les mots clés portent sur les objectifs de la notification (sécurité sanitaire des produits alimentaires, santé des animaux, préservation des végétaux, etc.) mais aussi sur d'autres questions qui font l'objet de notifications (maladies animales et végétales spécifiques, etc.). De nouveaux mots clés ont été ajoutés en 2020, y compris "Peste porcine africaine" (PPA) et "COVID-19 SPS".

2.53. Comme le montre le [graphique A.26](#), les mots clés les plus fréquemment attribués aux notifications ordinaires pour la période considérée sont, par ordre décroissant: santé humaine, sécurité sanitaire des produits alimentaires, préservation des végétaux, pesticides et limites maximales de résidus (LMR). Pour les notifications de mesures d'urgence, les mots clés les plus fréquents sont, par ordre décroissant: santé des animaux, maladies des animaux, zoonoses, grippe aviaire et régions exemptes de parasites ou de maladies/régionalisation. Il convient de noter que la plupart des notifications sont associées à plusieurs mots clés. Il est intéressant de noter que "COVID-19 SPS" est seulement le 20^{ème} mot clé le plus fréquemment attribué (voir la [section 2.5](#)).

²³ Plusieurs raisons peuvent s'appliquer à une même notification.

Graphique A.26 – Mots clés relatifs aux mesures SPS ordinaires et d'urgence notifiées en 2021 (nombre)

2.4 NOTIFICATIONS ET DOCUMENTS LIÉS À LA COVID-19

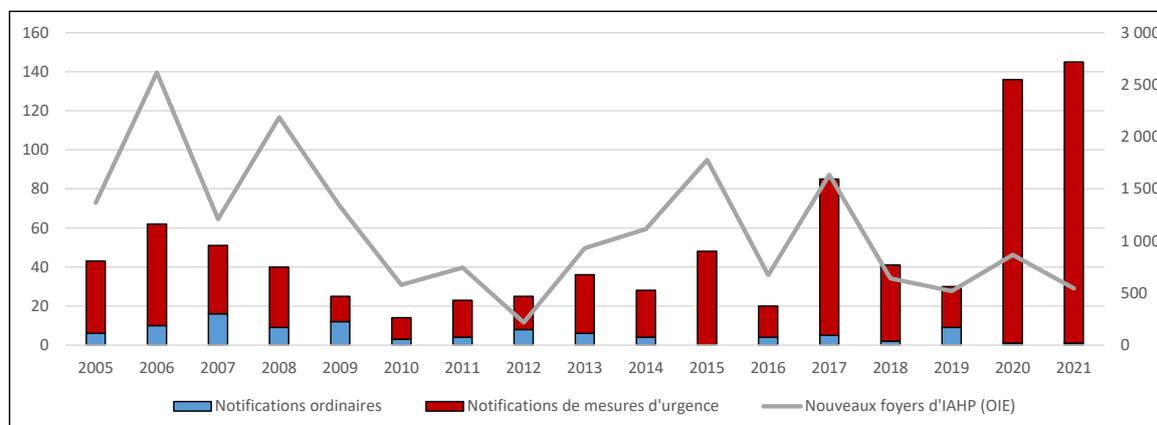
2.54. Au cours de la pandémie de COVID-19, les Membres ont continué de remplir leurs obligations en matière de transparence, y compris en notifiant des mesures spécifiquement liées à la COVID-19. L'OMC a créé une page Web spécifique sur [la COVID-19 et le commerce mondial](#) pour fournir des

Encadré 1. Grippe aviaire

Le mot clé "grippe aviaire" a été attribué à 157 (59%) des 268 notifications de mesures d'urgence présentées en 2021. Si l'on compare le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)* notifiés par an par l'intermédiaire du [système WAHIS de l'OIE](#) avec les notifications SPS présentées à l'OMC, on observe que la notification d'un nombre accru de foyers à l'OIE n'entraîne pas nécessairement une augmentation du nombre de mesures notifiées en rapport avec l'influenza aviaire, bien que certaines années les tendances coïncident.

Malgré le nombre élevé de foyers d'IAHP notifiés à l'OIE et les mesures notifiées par les Membres de l'OMC en lien avec cette maladie, depuis 1995, seules 19 des 532 PCS (3,6%) soulevées dans le cadre du Comité se sont vu attribuer le mot clé "grippe aviaire", ce qui correspond à 15 des 175 PCS (8,6%) relatives à la santé animale. Les Membres ont également soulevé des questions sur l'utilisation de la norme de l'OIE concernant l'IAHP au titre du point de l'ordre du jour "Surveillance de l'utilisation des normes internationales" lors des réunions du Comité SPS.

Nombre de notifications ordinaires et de notifications de mesures d'urgence et nombre de nouveaux foyers d'IAHP notifiés à l'OIE.

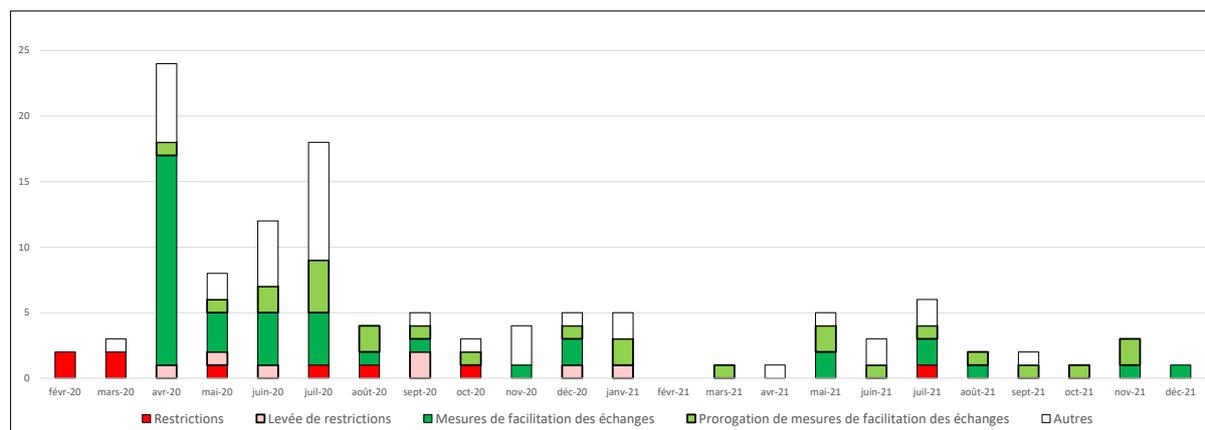


*Veuillez noter que les données figurant dans le système WAHIS de l'OIE font référence à l'IAHP, tandis que le mot-clé "grippe aviaire" attribué aux notifications SPS de l'OMC fait référence à la fois à l'IAHP et à l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP).

renseignements sur les faits nouveaux liés au commerce dans le contexte de la pandémie. Comme il a été indiqué, le Secrétariat a créé le mot clé "COVID-19 SPS" qui a été attribué aux notifications et à d'autres documents sur la base de la présence des mots "COVID-19", "nCOV" ou "coronavirus" dans le texte d'une notification. Ce mot clé peut être recherché dans le [SPS IMS](#), dans [ePing](#)²⁴ et dans [DocsOnLine](#).

2.55. Depuis février 2020, les Membres ont présenté un total de 118 documents informant des mesures adoptées en lien avec la pandémie de COVID-19. Parmi ces documents, 23 notifications (y compris les addenda et corrigenda) et 7 communications (documents GEN et révisions) ont été présentés en 2021 ([graphique A.27](#)). Les documents GEN présentés comprennent une mesure adoptée par un Membre, des déclarations effectuées par des Membres au Comité SPS, une proposition en vue d'une séance thématique devant se tenir en 2022 et sa révision, ainsi qu'une demande déposée par 40 Membres pour la suspension des procédures de réduction des LRM pour les produits phytosanitaires et de leur entrée en vigueur, compte tenu de la pandémie de COVID-19, avec les réponses correspondantes. Une seule restriction, indirectement liée à la pandémie, a été imposée en 2021. La plupart restrictions à l'importation, et parfois au transit, d'animaux vivants et de produits d'origine animale, ou de certaines espèces imposées en 2020 ont déjà été levées. Près des deux tiers des mesures adoptées visaient à faciliter les échanges, principalement par l'acceptation de copies électroniques ou de certificats numérisés, et plusieurs de ces mesures ont déjà été prorogées sous forme d'addenda aux notifications initiales. Au 31 décembre 2021, les documents SPS concernant la COVID-19 représentaient 27% de l'ensemble des documents en lien avec la COVID-19 qui ont été présentés à l'OMC par les Membres. Le dernier document SPS lié à la COVID-19 a été présenté le 15 décembre 2021.

Graphique A.27 – Objectif des notifications et communications SPS liées à la COVID-19 entre le 1er février 2020 et le 31 décembre 2021 (nombre)



2.56. En mai 2020, le Secrétariat a publié une note technique intitulée "[Normes, règlements et COVID-19 – Quelles mesures les Membres de l'OMC ont-ils prises?](#)" (SPS et TBT), qui a été mise à jour en décembre 2020. En juin 2020, le Comité SPS a organisé une [séance de partage d'informations sur la COVID-19](#) en marge de sa réunion du Comité²⁵ et, depuis lors, il a inscrit un point spécifique à toutes les réunions informelles précédant ses réunions ordinaires.²⁶

3 PARTIE B – PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES

3.1. La partie B du présent document contient des renseignements sur les PCS, en maintenant les numéros qui leur ont déjà été attribués selon l'ordre chronologique des réunions du Comité dans lesquelles elles ont été soulevées pour la première fois, bien que leurs intitulés puissent être actualisés pour refléter leur état le plus récent. Ces numéros servent d'identificateurs uniques et ont pour objet de faciliter le repérage des questions soulevées au fil du temps. Le Secrétariat a révisé ce document tous les ans afin d'y inclure les nouveaux renseignements communiqués par les

²⁴ Un tutoriel sur la création d'un filtre pour les notifications STS et OTC liées à la COVID-19 est disponible via le lien suivant: https://www.youtube.com/watch?v=Ob5ou6rYYH0&feature=emb_title.

²⁵ Le rapport de la séance de partage d'informations figure dans le document [G/SPS/R/98](#).

²⁶ Les rapports des réunions informelles du Comité SPS tenues en mars, juillet et novembre 2021 figurent à l'annexe A des documents [G/SPS/R/101](#), [G/SPS/R/102](#) et [G/SPS/R/104](#), respectivement.

Membres (documents [G/SPS/GEN/204/Rev.1](#) à [G/SPS/GEN/204/Rev.21](#)). Comme il a été indiqué plus haut, le Secrétariat s'est beaucoup appuyé, pour établir ce document, sur le [SPS IMS](#).

3.2. La partie B est divisée en deux sections:

- [Aperçu général des préoccupations commerciales spécifiques \(1995-2021\)](#); et
- [Préoccupations commerciales spécifiques examinées en 2021](#).

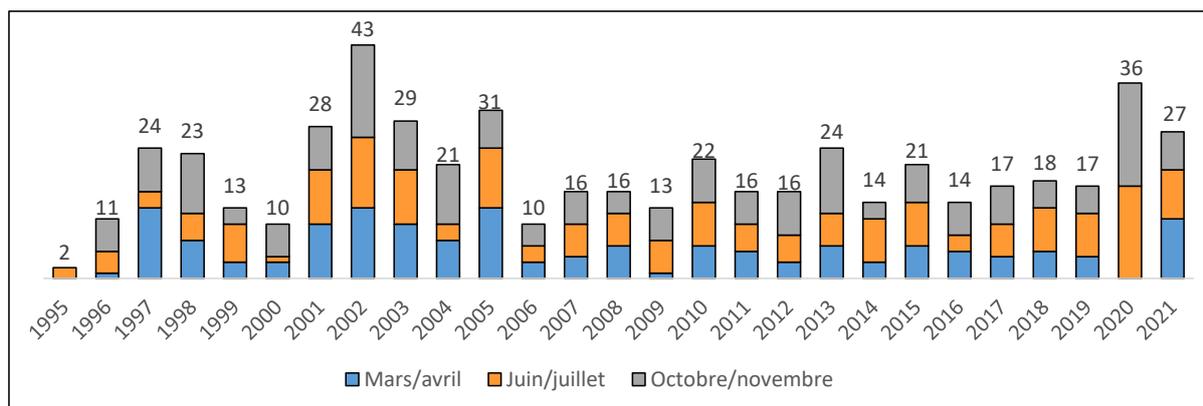
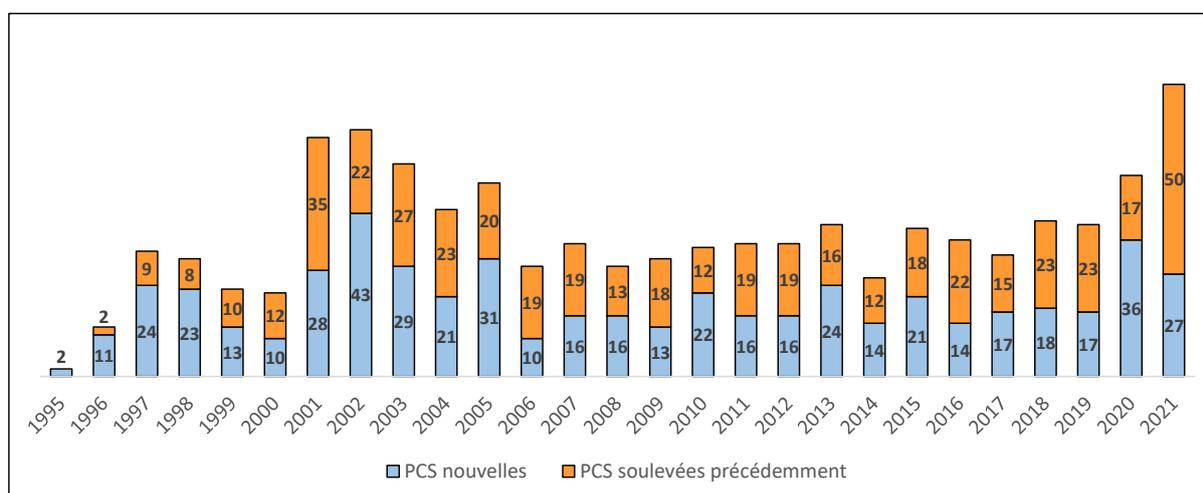
3.3. La première section de la partie B présente un aperçu général des PCS, y compris les statistiques et graphiques récapitulatifs, pour toutes les PCS soulevées dans le cadre du Comité SPS entre la première réunion ordinaire de 1995 et la dernière réunion ordinaire de 2021. Cette section fournit des renseignements détaillés sur les préoccupations soulevées par réunion, ainsi que sur la relation entre le nombre de notifications et le nombre de préoccupations. En outre, les PCS sont classées comme relevant de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux ou de la préservation des végétaux, ou d'autres préoccupations. Enfin, des renseignements sont fournis sur la participation des Membres aux PCS, par niveau de développement, sur le nombre moyen de fois où des PCS sont soulevées, ainsi que sur l'état indiqué de la résolution.

3.4. La deuxième section de la partie B contient des renseignements concernant toutes les PCS qui ont été soulevées au Comité SPS en 2021. Cela comprend les PCS soulevées pour la première fois en 2021, les PCS qui avaient déjà été soulevées et qui ont été examinées de nouveau en 2021 et les PCS qui ont été résolues en 2021. Des renseignements sont également fournis concernant les PCS pour lesquelles une mesure concrète a été prise dans le cadre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (Mémorandum d'accord). Toutes les PCS examinées en 2021 sont présentées par Membre répondant.

3.1 Aperçu général des préoccupations commerciales spécifiques (1995-2021)

3.5. Au total, 532 PCS ont été soulevées au cours des 27 années qui se sont écoulées entre 1995 et la fin de 2021. La liste complète des PCS soulevées depuis 1995 figure dans le [SPS IMS](#). Le [graphique B.1](#) montre le nombre de nouvelles PCS soulevées chaque année, par réunion du Comité, et le [graphique B.2](#) indique le nombre de PCS nouvelles et précédemment soulevées par année. Au total, [27 nouvelles PCS](#) ont été soulevées aux réunions du Comité SPS tenues en 2021. Ce nombre est plus élevé que la moyenne depuis 1995, quoique inférieur au nombre élevé de nouvelles PCS soulevées en 2020 (36), malgré le fait que seules deux réunions aient été tenues en 2020.²⁷ En 2021, [50 PCS soulevées précédemment](#) ont été examinées de nouveau, le nombre le plus élevé depuis 1995 (des renseignements spécifiques sur les PCS examinées en 2021 sont disponibles à la [section 3.2](#)). Une tendance à la hausse semble se dégager concernant le nombre total de PCS examinées chaque année, bien qu'il soit un peu tôt pour l'affirmer. L'augmentation coïncide avec la mise en place de réunions virtuelles/hybrides depuis 2020 et pourrait indiquer que la possibilité pour les fonctionnaires en poste dans les capitales de participer virtuellement aux réunions permet de soulever plus facilement des PCS. Les années à venir diront si cette tendance se confirme.

²⁷ La réunion du Comité de mars 2020 avait été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 (voir le document [JOB/SPS/5/Rev.1/Corr.1](#)).

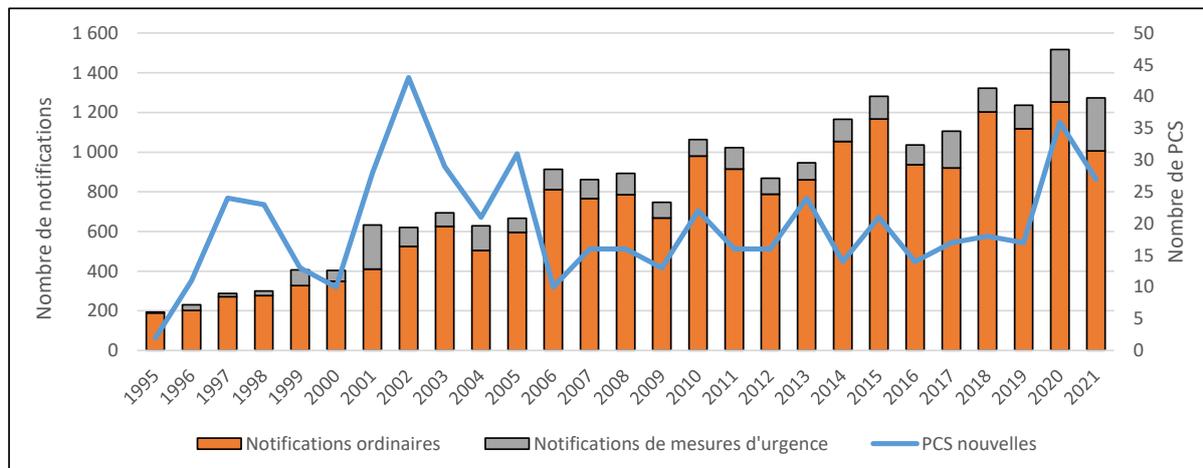
Graphique B.1 – Nombre de PCS nouvelles soulevées depuis 1995, par réunion du Comité**Graphique B.2 – Nombre de PCS nouvelles et précédemment soulevées examinées par année depuis 1995²⁸**

3.6. Le [graphique B.3](#) compare les nouvelles PCS soulevées avec le nombre de notifications ordinaires et de notifications de mesures d'urgence présentées annuellement. Même si le nombre de notifications a augmenté au fil du temps et s'il semble y avoir une tendance à la hausse concernant le nombre total de PCS examinées par année, il n'y a pas de corrélation claire entre le nombre de notifications²⁹ et le nombre de nouvelles PCS soulevées au cours d'une année donnée³⁰, autrement dit, un nombre accru de notifications ne se traduit pas nécessairement par un nombre accru de PCS. À ce jour, seulement 209 (39%) PCS examinées concernent une notification dont la distribution a été demandée par des Membres. À titre d'exemple spécifique, alors que 10 005 (51%) notifications ordinaires présentées depuis 1995 portent sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires (voir la [section 2.3.5](#) dans la partie A), seulement 33% des PCS concernent la sécurité sanitaire des produits alimentaires (voir le [graphique B.4](#)). Cet exemple renforce l'idée selon laquelle l'amélioration de la transparence n'entraîne pas nécessairement un nombre plus élevé de préoccupations soulevées au Comité.

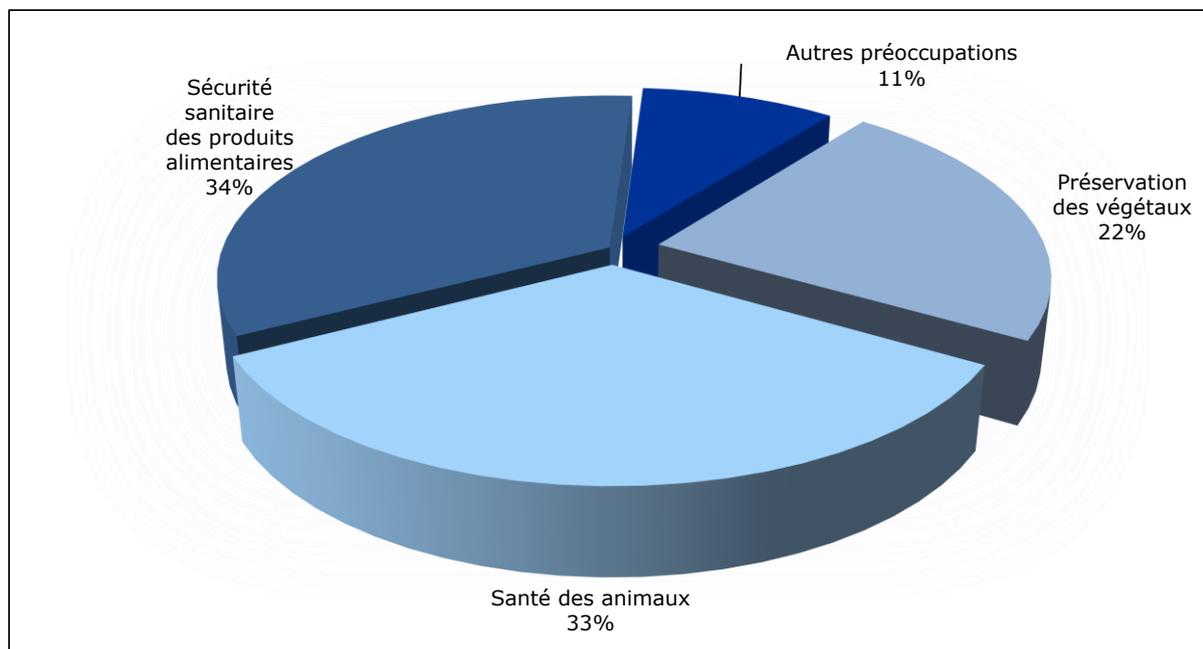
²⁸ Veuillez noter que le nombre de fois qu'une PCS a été soulevée au cours de l'année n'est pas pris en compte.

²⁹ Voir le [graphique A.1](#).

³⁰ Voir le [graphique B.1](#).

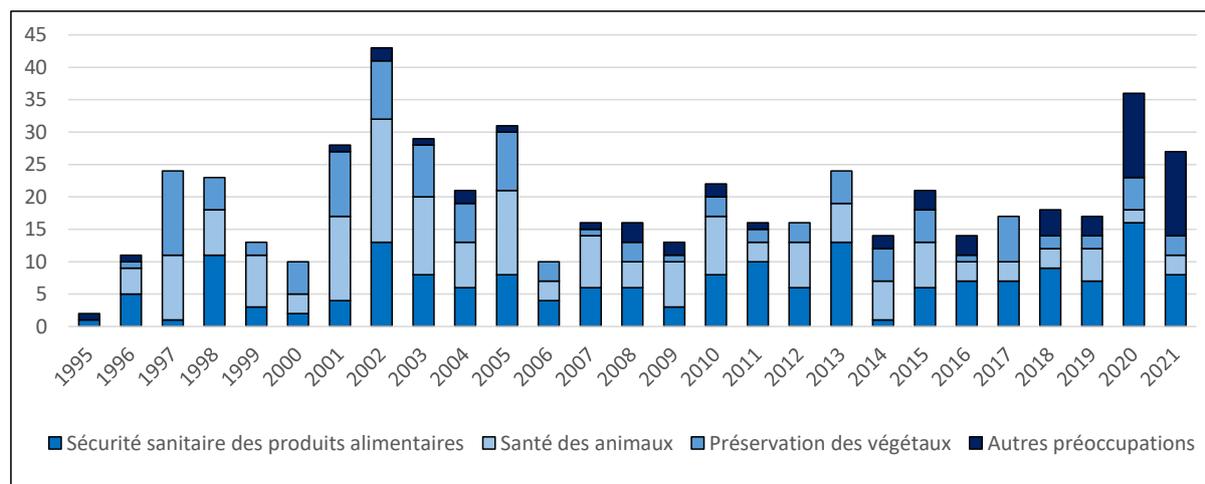
Graphique B.3 – Notifications (à l'exclusion des addenda et des corrigenda) et PCS nouvelles soulevées depuis 1995³¹

3.7. Le [graphique B.4](#) répartit les 532 PCS nouvelles soulevées depuis 1995 en catégories selon qu'elles relèvent de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux, de la préservation des végétaux ou d'autres préoccupations. Globalement, 179 PCS soulevées (34%) se rapportent principalement à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, 175 (33%) à la santé des animaux et aux zoonoses, 119 (22%) à la préservation des végétaux et 59 (11%) à d'autres préoccupations telles que les prescriptions en matière de certification, les procédures de contrôle ou d'inspection. Ces statistiques sont résumées dans le [tableau B.1](#).

Graphique B.4 – PCS par sujet (1995-2021)

3.8. Il ne semble pas y avoir de structure claire dans les mots clés (sujets) principaux des nouvelles PCS présentées depuis 1995. Dans l'ensemble, la sécurité sanitaire des produits alimentaires est, avec la santé des animaux, le mot clé principal des nouvelles PCS qui ont été soulevées au cours des dernières années. En règle générale, la préservation des végétaux apparaît un peu moins fréquemment en tant que mot clé (sujet) principal des PCS nouvelles depuis 2000 ([graphique B.5](#)).

³¹ Veuillez noter les échelles différentes de l'axe.

Graphique B.5 – Mots clés (sujets) principaux des PCS nouvelles par année

3.9. Il est intéressant de noter que ces dernières années les PCS se rapportant à d'autres préoccupations ont considérablement augmenté et ont constitué le mot clé (sujet) principal de près de la moitié des PCS nouvelles examinées en 2021. Plus particulièrement, le pourcentage de PCS se rapportant à d'autres questions est passé de 18% en 2019 à 48% en 2021 (voir la [section 3.2](#) et le [graphique B.15](#) ci-après). En outre, depuis 1995, 125 des 532 nouvelles PCS (23%) soulevées par des Membres comprennent les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation parmi les mots clés pertinents et une augmentation est enregistrée avec 36 des 80 nouvelles PCS (45%) soulevées depuis 2019. Les discussions dans le Groupe de travail sur les procédures d'homologation, établi en novembre 2020³², pourraient contribuer à traiter les préoccupations dans ce contexte.

3.10. En moyenne, les PCS avaient été soulevées 2,8 fois. Si l'on compare le nombre de fois que des PCS concernant les différents sujets principaux ont été soulevées par année depuis 1995, celles se rapportant à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la santé des animaux ont été soulevées le plus grand nombre de fois, en moyenne environ 3 fois. Les PCS relatives à la préservation des végétaux et celles qui concernent d'autres préoccupations ont été soulevées en moyenne 2,6 fois.³³ Ces statistiques sont résumées dans le [tableau B.1](#).

3.11. Les graphiques B.6 à B.9 indiquent le nombre de [questions](#)³⁴ soulevées par les Membres aux réunions du Comité SPS, auxquelles un numéro de PCS est alors attribué et qui sont classées en fonction de leur niveau de développement. Ainsi, la même question peut être soulevée par plus d'un Membre; dans ce cas, elle est classée sous le même numéro de PCS. Les Membres en développement participent activement aux travaux réalisés au titre du point de l'ordre du jour relatif aux PCS. Le [graphique B.6](#) montre que, depuis 1995, les Membres en développement ont soulevé 360 questions, les Membres développés 294 et les pays les moins avancés Membres, 10.³⁵ Il est arrivé 508 fois qu'un Membre en développement appuie un autre Membre qui avait soulevé une question, contre

³² Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation avait été mis sur pied par suite d'une recommandation faite dans le cadre du cinquième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Voir les documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

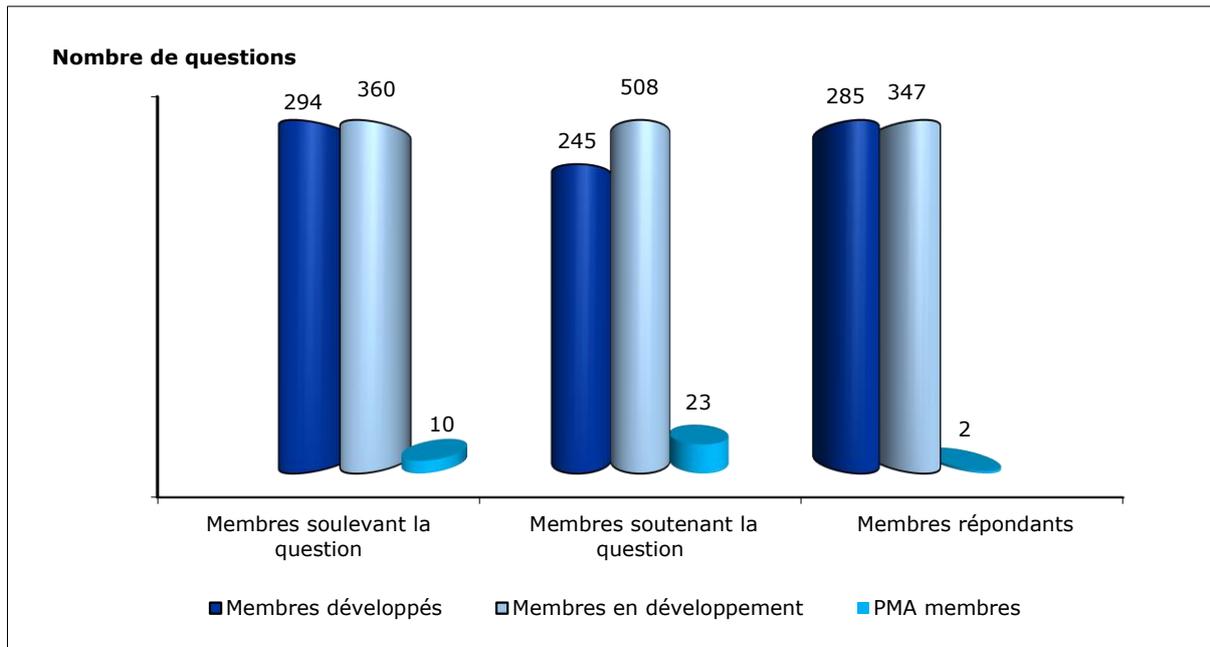
³³ La réunion du Comité à laquelle la PCS n'a été soulevée que pour faire connaître sa résolution n'est pas prise en compte dans ces calculs.

³⁴ Une "question" se rapporte à la participation d'un Membre dans une PCS. Ainsi, la participation de deux Membres qui soulèvent (ou soutiennent) la même préoccupation est considérée comme suscitant deux questions et, de la même façon, la participation d'un seul Membre qui soulève (ou soutient) deux préoccupations commerciales différentes est considérée comme suscitant deux questions. C'est pourquoi, dans le présent document, le nombre de questions est significativement plus élevé que le nombre de PCS.

³⁵ Le 1^{er} décembre 2009, le Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne (fait à Lisbonne le 13 décembre 2007) est entré en vigueur. Le 29 novembre 2009, l'OMC a reçu une note verbale ([WT/L/779](#)) du Conseil de l'Union européenne et de la Commission des Communautés européennes indiquant que, en vertu du Traité de Lisbonne, l'Union européenne se substitue et succède à la Communauté européenne. Toutefois, l'Union européenne est appelée Communauté européenne lorsqu'une PCS a été soulevée ou examinée avant le 1^{er} décembre 2009. L'Union européenne est comptée comme un seul Membre. De même, lorsqu'un Membre prend la parole au nom de l'ASEAN, il est compté comme un seul Membre.

245 fois pour les Membres développés et 23 fois pour les pays les moins avancés Membres. Au total, dans 347 cas, les questions étaient liées à des mesures maintenues par un Membre en développement et dans 285 cas, par un Membre développé. Deux questions concernant des mesures maintenues par un pays moins avancé Membre ont été soulevées. Dans l'ensemble, le nombre de questions concernant des Membres en développement est bien plus élevé que le nombre de celles concernant des Membres développés.

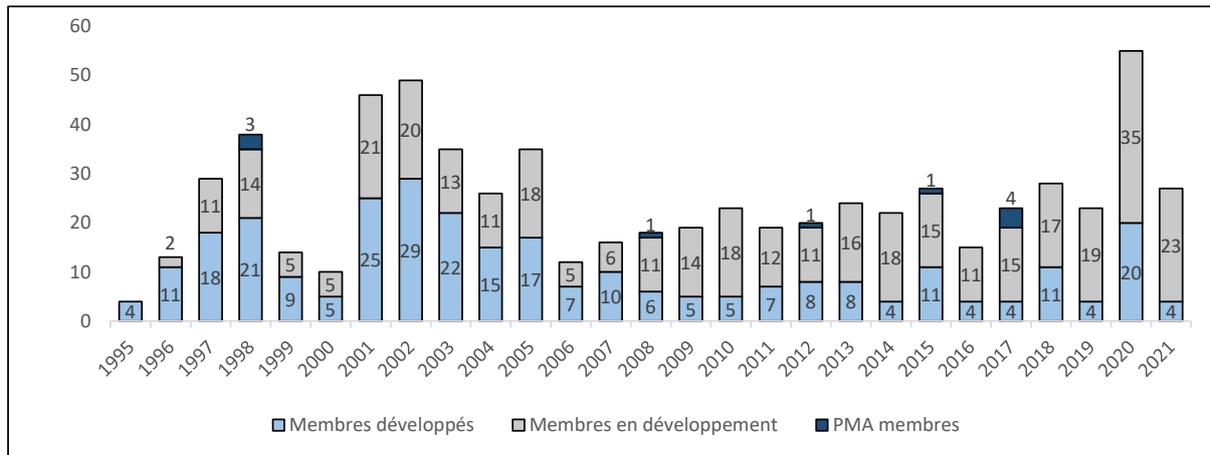
Graphique B.6 – Nombre de questions, en fonction du niveau de développement des Membres (depuis 1995)



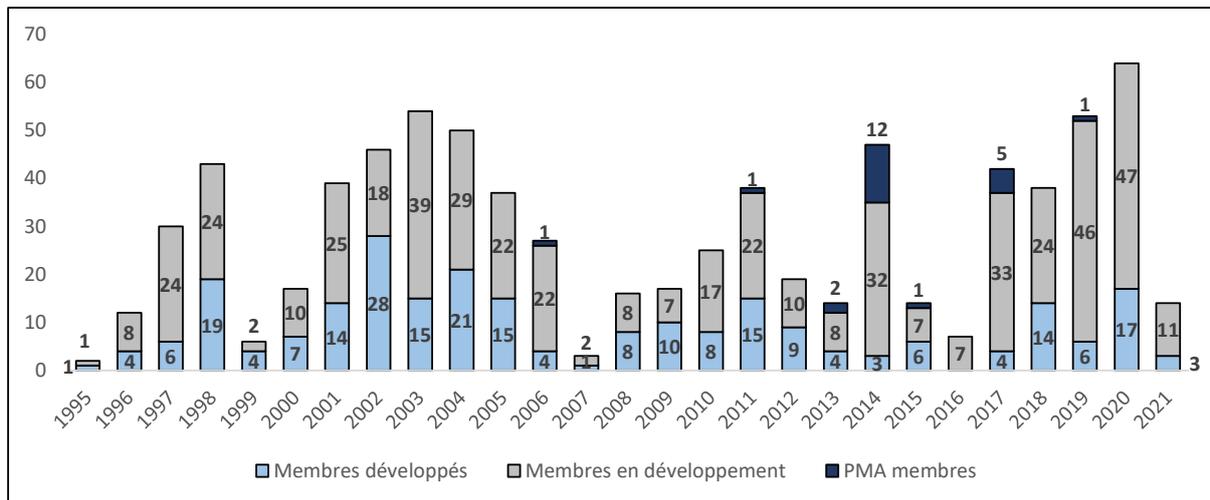
3.12. Ainsi, lorsque l'on examine la ventilation annuelle du nombre de questions soulevées et soutenues par les Membres, nous pouvons observer une différence entre les Membres en développement et les Membres développés, en particulier dans le nombre des Membres en développement, par rapport aux Membres développés, qui soutiennent une PCS. La participation des Membres en développement est systématiquement plus élevée que celle des Membres développés depuis 2008 ([graphiques B.7](#) et [B.8](#)). Bien qu'il n'y ait peut-être pas de lien direct, on observe une évolution semblable pour les notifications ordinaires présentées.³⁶ Enfin, s'agissant du niveau de développement des Membres répondant à une PCS nouvelle, nous constatons une tendance similaire depuis 2006 ([graphique B.9](#)).

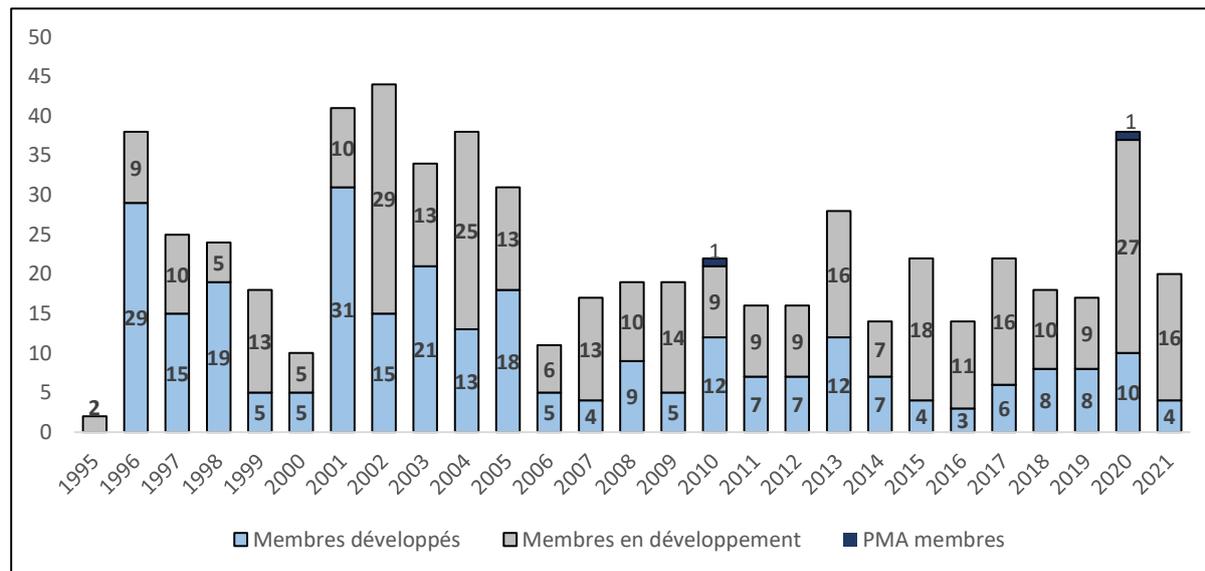
³⁶ Voir le [graphique A.2](#).

Graphique B.7 – Nouvelles questions en fonction du niveau de développement du Membre soulevant la PCS



Graphique B.8 – Nouvelles questions en fonction du niveau de développement du Membre soutenant la PCS

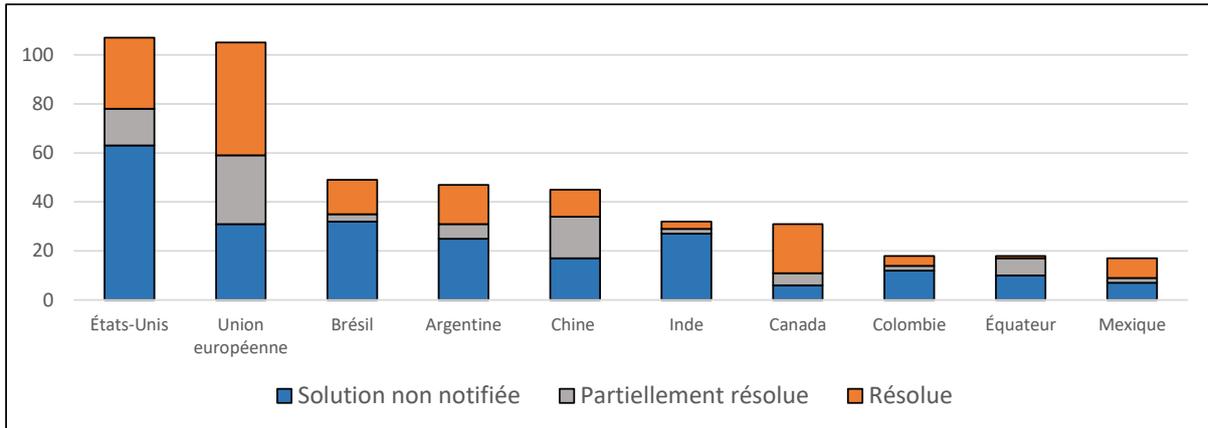
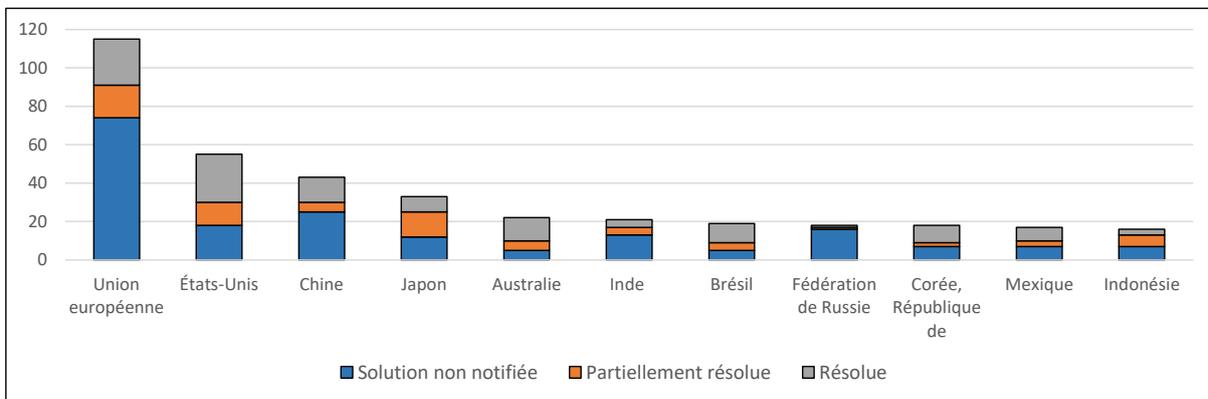


Graphique B.9 – Nouvelles questions en fonction du niveau de développement du Membre répondant à une PCS

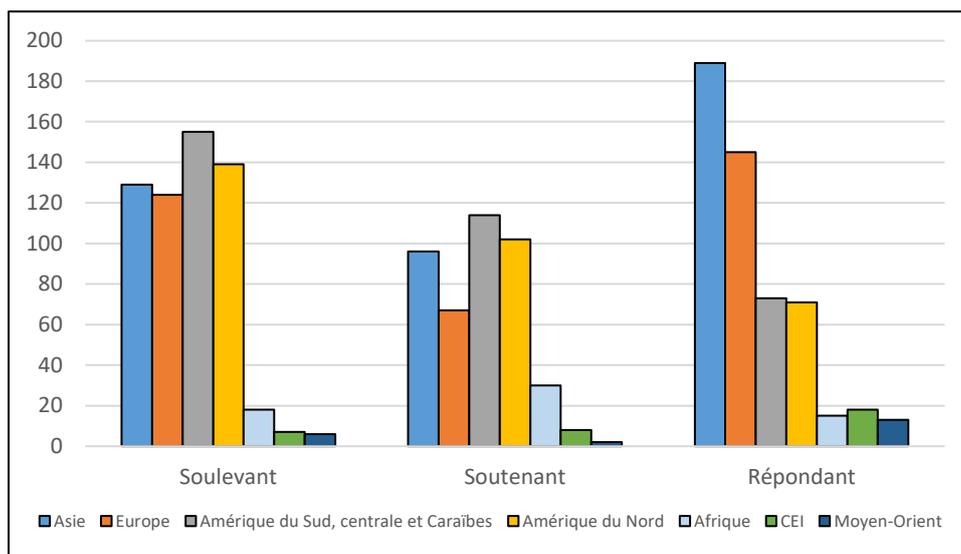
3.13. Au total, 65 Membres (40% des Membres) ont soulevé au moins une PCS depuis 1995. Ce chiffre n'a pas changé depuis 2018. Il comprend 18 Membres développés (y compris huit États membres de l'UE), 43 Membres en développement et quatre PMA. Au total, 78 Membres ont soutenu au moins une PCS depuis 1995 (13 Membres développés – y compris 3 États membres de l'UE –, 51 Membres en développement et 14 PMA). Au total, 75 mesures de Membres ont fait l'objet d'une PCS au moins une fois (24 Membres développés – y compris 3 États membres de l'UE –, 49 Membres en développement et 2 PMA). Ces chiffres confirment que les Membres en développement et les PMA sont très actifs au sein du Comité SPS.

3.14. Les graphiques [B.10](#) et [B.11](#) montrent les dix Membres qui ont soulevé le plus de nouvelles préoccupations et les 10 Membres qui ont le plus de mesures visées par une PCS, respectivement, depuis 1995 jusqu'à la dernière réunion du Comité en novembre 2021. Parmi les 10 Membres qui ont soulevé le plus de PCS depuis 1995, on compte trois Membres développés et les sept autres sont des Membres en développement. Pour ce qui est des Membres répondant à des PCS, quatre sont des Membres développés et six sont des Membres en développement. Le [graphique B.10](#) montre que, dans certains cas, plus de 80% des PCS soulevées ont été résolues ou partiellement résolues. Sur le nombre total de PCS soulevées par ces dix Membres, 207 (51%) sont résolues ou partiellement résolues. En ce qui concerne les sept Membres en développement, cela correspond à 87 des PCS soulevées (42%).³⁷

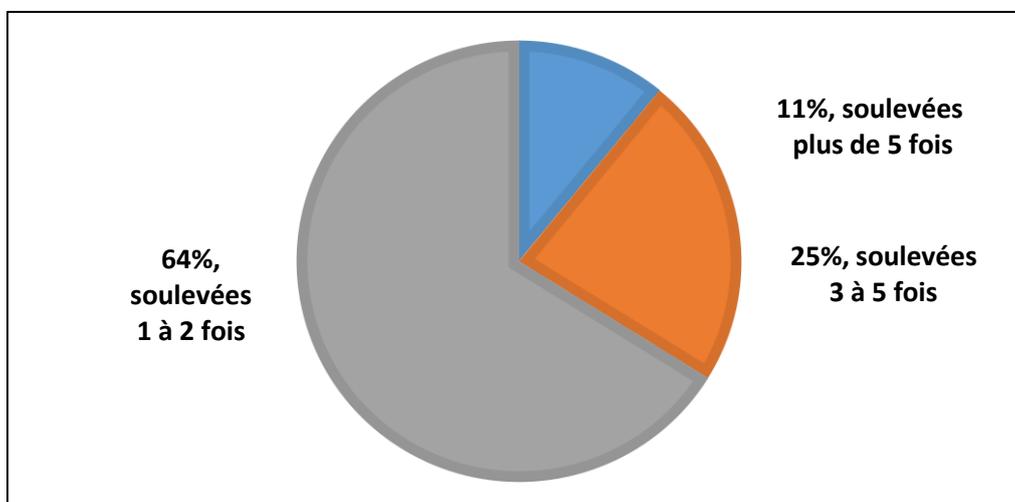
³⁷ Les Membres peuvent notifier la résolution des PCS au titre du point correspondant de l'ordre du jour du Comité SPS. Lorsqu'une PCS a été soulevée par plus d'un Membre mais que les Membres qui l'ont soulevée n'ont pas tous indiqué qu'elle était résolue, la PCS est considérée comme partiellement résolue. En outre, s'agissant des PCS partiellement résolues, il se peut que la préoccupation ait été résolue pour certains produits ou par certains des Membres importateurs qui maintiennent la mesure en question.

Graphique B.10 – Membres ayant soulevé le plus grand nombre de PCS depuis 1995**Graphique B.11 – Membres répondant au plus grand nombre de PCS depuis 1995**

3.15. Le [graphique B.12](#) montre que la région Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes est celle qui a soulevé le plus de PCS depuis 1995, suivie par l'Amérique du Nord. L'Asie est la région qui répond au plus grand nombre de PCS, suivie par l'Europe. Enfin, la région Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes est également celle qui soutient le plus fréquemment des PCS. Même si l'Asie semble également être la région qui a présenté le plus grand nombre de notifications (voir le [graphique A.5](#)) depuis 1995, il ne semble pas y avoir de corrélation claire entre le nombre de notifications présentées et le nombre de PCS soulevées ou soutenues, ni avec les mesures maintenues qui font l'objet d'une PCS.

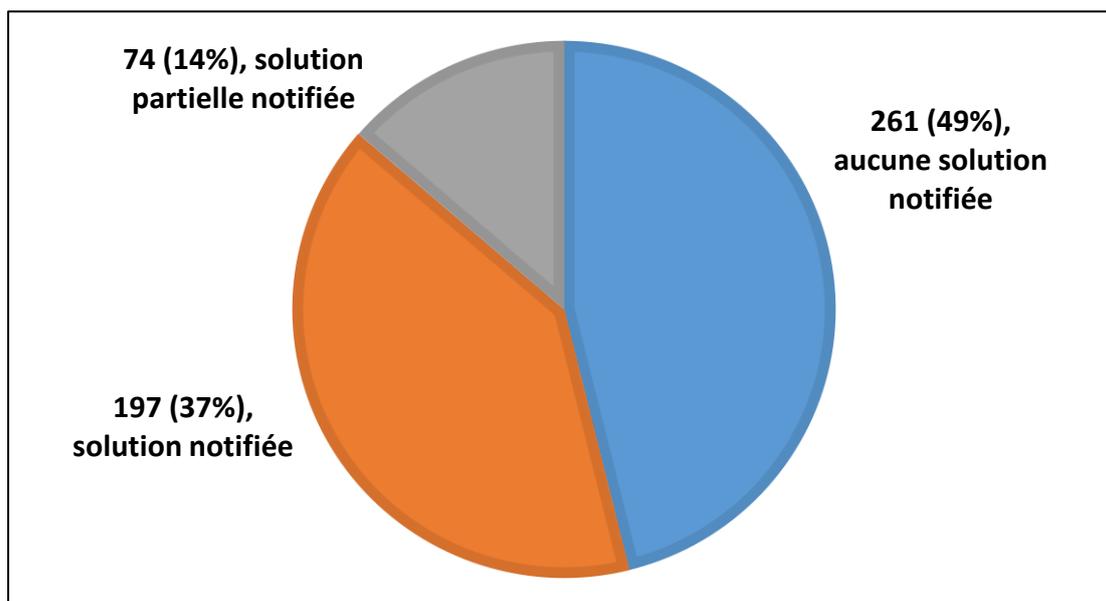
Graphique B.12 – PCS par région géographique depuis 1995

3.16. Le [graphique B.13](#) indique le nombre de fois que des PCS ont été soulevées depuis 1995.³⁸ Au total, 340 (64%) PCS n'ont été soulevées que 1 ou 2 fois, 135 (25%) 3 à 5 fois et seulement 57 (11%) plus de 5 fois. Sur les 261 PCS pour lesquelles aucune solution n'a été notifiée, 156 (61%) n'ont été soulevées qu'une fois (à l'exclusion des 7 soulevées pour la première fois à la réunion du Comité de novembre 2021). Certaines de ces PCS peuvent avoir été résolues sans que le Comité en ait été informé.

Graphique B.13 – Nombre moyen de fois que des PCS ont été soulevées depuis 1995

3.17. Le [graphique B.14](#) montre que, sur les 532 PCS soulevées depuis 1995, 197 solutions (37%) ont été notifiées et une solution partielle a été notifiée pour 74 PCS (14%). Dans les cas PCS partiellement résolues, il se peut que la préoccupation l'ait été pour certains produits ou par certains des Membres importateurs qui maintenaient la mesure ou les mesures en question. Pour les 261 PCS (49%) restantes, aucune solution n'a été notifiée. Par conséquent, plus de 50% des PCS soulevées ont été résolues ou partiellement résolues. Plus particulièrement, 44% des PCS soulevées par des Membres en développement sont considérées comme résolues ou partiellement résolues. Ces données confirment l'importance du Comité pour la résolution des préoccupations commerciales.

³⁸ Ces chiffres ne comprennent pas le moment où la PCS a été soulevée dans le cadre du Comité pour rendre compte de sa résolution.

Graphique B.14 – PCS résolues

3.18. En moyenne, les PCS résolues ont été soulevées 2,4 fois. Sur les 197 PCS pour lesquelles une solution a été notifiée, 82 (42%) concernent la santé des animaux, 57 (29%) la préservation des végétaux, 47 (24%) la sécurité sanitaire des produits alimentaires et 11 (5%) d'autres préoccupations. Il est intéressant de noter que les PCS portant sur les questions liées à la préservation des végétaux représentent 22% du nombre total de PCS soulevées depuis 1995 ([graphique B.4](#)), alors qu'elles correspondent à 29% de celles pour lesquelles une solution a été notifiée. En revanche, alors que les PCS se rapportent à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la santé des animaux en proportion similaire (33% dans les deux cas), les PCS relatives à la santé des animaux pour lesquelles une solution a été notifiée sont presque deux fois plus nombreuses (42%) que les PCS relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (24%). Les PCS concernant d'autres préoccupations représentent 11% du total et 5% des PCS signalées comme résolues. Ces statistiques sont résumées dans le [tableau B.1](#).

Tableau B.1 – Résumé des statistiques relatives à la résolution des PCS par mot clé (sujet) principal

Mot clé (sujet) principal	Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Santé des animaux	Préservation des végétaux	Autres préoccupations	Ensemble des PCS
Ensemble des PCS	179 (34%)	175 (33%)	119 (22%)	59 (11%)	532
Nombre de fois que des PCS ont été soulevées (moyenne)	3	2,9	2,6	2,6	2,8
PCS pour lesquelles des solutions ont été notifiées (R)	47 (24%)	82 (42%)	57 (29%)	11 (5%)	197 (37%)
Nombre de fois que des PCS résolues ont été soulevées	2,8	2,1	2,4	2,7	2,4
PCS partiellement résolues (P)	24 (32%)	30 (41%)	16 (22%)	4 (5%)	74 (14%)
Nombre de fois que des PCS partiellement résolues ont été soulevées	2,8	4,8	3,5	3,2	3,8
PCS pour lesquelles aucune solution n'a été notifiée (AN)	108 (41%)	63 (24%)	46 (18%)	44 (17%)	261 (49%)

Mot clé (sujet) principal	Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Santé des animaux	Préservation des végétaux	Autres préoccupations	Ensemble des PCS
Nombre de fois que des PCS pour lesquelles aucune solution n'a été notifiée ont été soulevées	3,1	3,1	2,6	2,4	2,9

3.2 Préoccupations commerciales spécifiques examinées en 2021

3.19. Au total, 64 PCS ont été portées à l'attention du Comité en 2021, dont 27 étaient nouvelles et 50 avaient été soulevées précédemment ([tableau B.2](#)). Treize PCS soulevées pour la première fois en 2021 ont fait l'objet de nouvelles discussions lors de réunions ultérieures pendant cette même année. En 2021, une PCS a été considérée comme résolue et une autre comme partiellement résolue (voir la [section 3.2.1](#) ci-après). Une mesure concrète a été prise au titre des dispositions du Mémorandum d'accord dans le cas de cinq PCS (n° [185](#), n° [369](#), n° [394](#), n° [432](#) et n° [495](#)) ([tableau B.3](#)).

3.20. Moins de PCS nouvelles ont été soulevées en 2021 qu'en 2020, malgré le fait que seulement deux réunions avaient été tenues cette année-là ([graphique B.1](#)).³⁹ Le nombre de PCS nouvelles soulevées en 2021 a été le deuxième plus élevé après 2020 en une année donnée depuis 2003 et le troisième le plus élevé depuis 1995. Par ailleurs, les 50 PCS précédemment soulevées qui ont été examinées de nouveau en 2021 représentent un sommet historique ([graphique B.2](#)). Trente-sept (74%) de ces 50 PCS avaient été soulevées pour la première fois il y a moins de trois ans, tandis que 13 avaient été examinées il y a plus longtemps. La moitié de ces 50 PCS ont été examinées moins de quatre fois depuis qu'elles ont été soulevées. Une de ces PCS, considérée comme partiellement résolue (voir la [section 3.2.1](#)), a été soulevée 43 fois.

3.21. Malgré le grand nombre de notifications distribuées chaque année ([graphique A.1](#)), seulement quatre des 27 nouvelles PCS soulevées en 2021 renvoyaient spécifiquement à des notifications SPS présentées en 2020 ou en 2021. Par exemple, en dépit du grand nombre de notifications SPS et de documents liés à la COVID-19 présentés depuis le début de la pandémie ([graphique A.27](#)), seules quatre nouvelles PCS relatives à la COVID-19 ont été soulevées en 2020 et 2021.⁴⁰

3.22. Malgré le caractère essentiellement virtuel ou hybride des réunions de 2021 et le fait que les délégués ne se réunissaient pas à Genève, plusieurs PCS ont été retirées soit avant l'adoption de l'ordre du jour, soit au cours des réunions du Comité grâce à l'avancement des consultations bilatérales. En particulier, en mars 2021, le Viet Nam a retiré une PCS relative au Règlement du Brésil concernant l'utilisation de phosphates pour les produits de la pêche, l'enregistrement des produits avant exportation et le régime de traitement thermique pour les crevettes cuites, en raison des progrès réalisés dans les consultations bilatérales. De même, le Brésil a retiré ses PCS concernant respectivement les restrictions imposées par le Viet Nam sur les bovins vivants et les restrictions imposées par ce pays sur les melons.⁴¹ En novembre 2021, avant l'adoption de l'ordre du jour, la Chine a retiré une PCS nouvelle concernant les limites maximales de résidus de pesticides fixées par le Japon pour le miel, et le Japon a retiré une PCS précédemment soulevée concernant les restrictions phytosanitaires appliquées par la Thaïlande aux importations d'agrumes frais pour cause de gale de l'orange. De même, le Guatemala a retiré ses PCS n° 474 et 475 concernant la modification des LMR de l'UE pour les produits phytosanitaires chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl et mancozèbe, respectivement, et les a regroupées dans la [PCS 448](#).⁴²

3.23. Comme il a déjà été indiqué, 64 PCS (nouvelles et précédemment soulevées) au total ont été examinées en 2021. Le [tableau B.2](#) fournit davantage de renseignements sur la participation des

³⁹ La réunion du Comité de mars 2020 avait été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 (voir le document [JOB/SPS/5/Rev.1/Corr.1](#)).

⁴⁰ Ces PCS étaient les n° [487](#) et [488](#), soulevées en 2020, et les n° [506](#) et [507](#), soulevées en 2021.

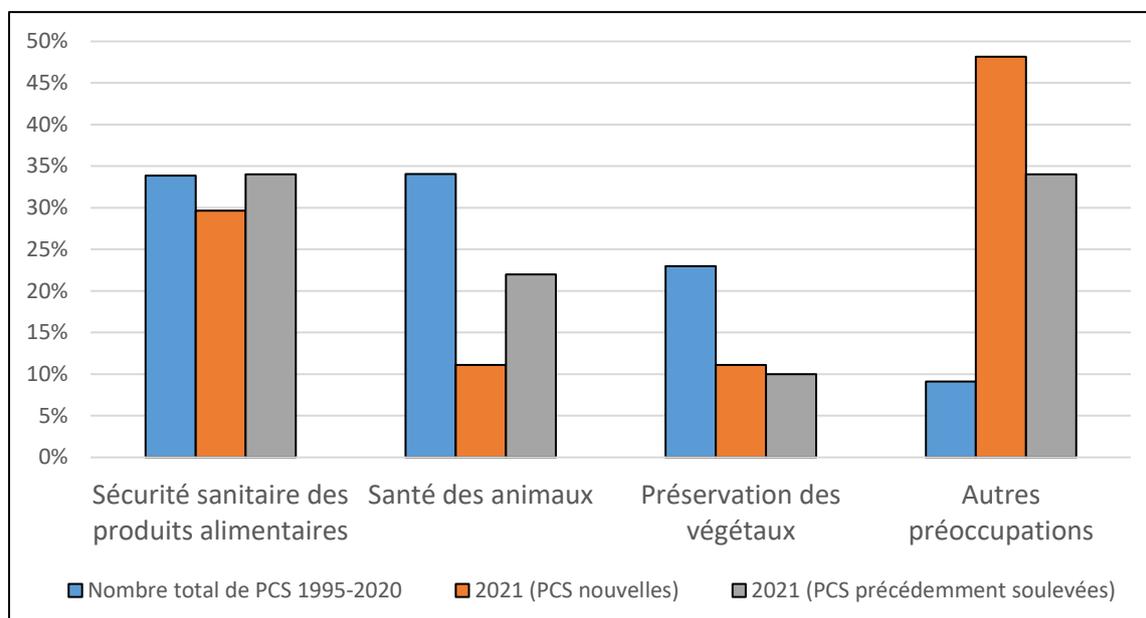
⁴¹ Voir le paragraphe 3.1 du document [G/SPS/R/101](#). Ces trois PCS avaient été incluses dans le projet d'ordre du jour annoté distribué sous la cote [JOB/SPS/13](#).

⁴² Voir le paragraphe 3.1 du document [G/SPS/R/104](#). Ces PCS avaient été incluses dans le projet d'ordre du jour annoté distribué sous la cote [JOB/SPS/17](#).

Membres à des PCS, c'est-à-dire sur les Membres qui soulèvent ou soutiennent des préoccupations ou y répondent. En 2021, 25 Membres (15% du total des Membres) ont soulevé au moins une PCS, y compris 14 Membres qui ont soulevé au moins une nouvelle PCS et 23 qui ont soulevé au moins une PCS précédemment soulevée. Parmi ceux-ci, cinq (20%) sont des Membres développés et les 20 autres (80%) sont des Membres en développement, ce qui donne à penser que ces Membres accordent de l'importance au Comité en tant qu'instance d'examen des préoccupations commerciales. Trois PCS soulevées précédemment, examinées quatre, neuf et 21 fois, ont réuni le soutien de 10 Membres ou plus.⁴³ Pour ce qui est des Membres répondant, les 27 nouvelles PCS ont été soulevées contre des mesures maintenues par 14 Membres (un pays développé et 13 pays en développement Membres). Les 50 PCS précédemment examinées ont été soulevées contre des mesures maintenues par 18 Membres, dont deux développés et 16 en développement. En outre, une PCS a été soulevée contre des mesures maintenues par 19 Membres.

3.24. Sur les 27 nouvelles PCS soulevées en 2021, huit (30%) concernent principalement la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Trois autres (11%) se rapportent principalement à la santé des animaux et aux zoonoses⁴⁴, bien que cette catégorie englobe des questions qui sont également pertinentes du point de vue de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Trois autres (11%) concernent la préservation des végétaux et 13 PCS (48%), le nombre le plus élevé, relèvent des autres préoccupations. Le [graphique B.15](#) montre toutes les PCS nouvelles et antérieures qui ont été soulevées au Comité en 2021 par rapport à l'ensemble des PCS ayant été examinées entre 1995 et 2020, par mot clé (sujet) principal attribué. Ces données montrent une forte augmentation du pourcentage des PCS nouvelles concernant d'autres préoccupations, qui est passé de 36% en 2019 à 44% en 2020 et à 48% en 2021. Le pourcentage de PCS nouvelles et précédemment soulevées concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui ont été examinées en 2021 est similaire à la moyenne jusqu'à fin 2021, tandis que le pourcentage de PCS se rapportant à la santé des animaux et à la préservation des végétaux qui ont été examinées en 2021 est considérablement plus bas que celui concernant toutes les PCS examinées entre 1995 et 2020.

Graphique B.15 – PCS nouvelles et antérieures soulevées en 2021, par mot clé (sujet) principal, par rapport à l'ensemble des PCS soulevées entre 1995 et 2020 (pourcentage)



3.25. Un examen plus attentif des "autres préoccupations" soulevées en 2021 montre que, deux Membres développés ont soulevé des préoccupations de ce type contre sept Membres en développement. Les mesures soulevées étaient maintenues par un Membre développé, sept

⁴³ PCS n° 501, n° 448 et n° 382, respectivement.

⁴⁴ Parmi les nouvelles PCS soulevées en 2021, une concerne la nécrose hépatopancréatique aiguë (507), et deux la fièvre aphteuse (510 et 522). Ces trois PCS ont été soulevées pour la première fois puis examinées en 2021. En outre, d'autres PCS précédemment soulevées concernent la PPA (392, 393 et 466), l'EBS (193), la grippe aviaire (406, 431 et 456) et la fièvre aphteuse (489).

Membres en développement et un PMA. Les mots clés "procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation" ont été attribués à 12 (92%) des PCS et "retards injustifiés" et "évaluation des risques" s'appliquent tous deux à neuf (69%) des 13 PCS. Une analyse plus détaillée des 17 PCS précédemment soulevées concernant les autres préoccupations montre que celles-ci ont aussi été soulevées par cinq Membres développés et sept Membres en développement au sujet de mesures maintenues par deux Membres développés et neuf Membres en développement. Les mots clés attribués le plus fréquemment à ces PCS étaient "procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation" (15 PCS, 88%), "retards injustifiés" (5 PCS, 93%) et "évaluation des risques" (14 PCS, 82%).

3.2.1 Résolution des PCS en 2021

3.26. En juillet 2021, l'Union européenne a informé le Comité que la PCS n° 193 était considérée comme résolue pour les Membres suivants: Philippines; Royaume d'Arabie saoudite; Singapour; Turquie et Ukraine. Cette PCS a été soulevée 43 fois. En novembre 2021, le Mexique a informé le Comité de la résolution de la PCS n° 515 relative à l'autorisation par le Panama des établissements soumis à l'inspection des autorités fédérales. Cette PCS a été soulevée trois fois. Le [tableau B.2](#) fait état des PCS déclarées comme étant résolues ou partiellement résolues en 2021.⁴⁵

4 PARTIE C – AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA TRANSPARENCE

4.1 Recommandations relatives à la transparence formulées dans le cadre du cinquième examen

4.1. Le rapport sur le cinquième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS⁴⁶ a été adopté à la réunion du Comité de juin 2020. Ce rapport contient les recommandations ci-après sur les procédures de notification et la transparence (paragraphe 7.13):

- a. Les Membres sont encouragés à indiquer clairement, dans leurs notifications au Comité SPS, si une mesure a été notifiée à un autre comité.⁴⁷ Les Membres devraient inclure cette information dans la rubrique du modèle de notification intitulée "Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles".

4.2. Le rapport contient en outre les recommandations ci-après sur les mécanismes nationaux de coordination en matière SPS (paragraphe 6.7):

- a. Les Membres sont encouragés à mettre en place des mécanismes nationaux de coordination afin de permettre la consultation et la communication entre les experts techniques et les experts en matière de politique commerciale, en vue de favoriser la définition de positions coordonnées sur les questions SPS qui sont conformes, conformément aux obligations énoncées dans l'Accord SPS. Les Membres sont également encouragés à réfléchir à des moyens de renforcer la coordination interne sur les questions SPS.
- b. Les Membres devraient continuer à échanger des données d'expérience sur leurs mécanismes nationaux de coordination et à examiner les stratégies et les approches visant à améliorer la coordination et la concertation au niveau national dans le domaine SPS, dans le but de renforcer la mise en œuvre de l'Accord SPS, y compris la résolution des problèmes commerciaux spécifiques.
- c. Le Comité demande au Secrétariat d'établir un recueil des ressources qui peuvent être utiles aux Membres dans la mise en œuvre de leurs mécanismes nationaux de

⁴⁵ Comme indiqué à la note de bas de page 37, lorsqu'une PCS a été soulevée par plus d'un Membre mais que les Membres qui l'ont soulevée n'ont pas tous indiqué qu'elle était résolue, la PCS est considérée comme partiellement résolue. En outre, s'agissant des PCS partiellement résolues, il se peut que le commerce ait été autorisé pour certains produits ou par certains des Membres importateurs qui maintiennent la mesure en question.

⁴⁶ Documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

⁴⁷ Voir la section 2.7 des Procédures recommandées pour l'exécution des obligations en matière de transparence de l'Accord SPS (article 7) figurant dans le document [G/SPS/7/Rev.4](#), qui concerne aussi la notification des réglementations contenant des mesures SPS et OTC au titre à la fois de l'Accord SPS et de l'Accord OTC.

coordination, en commençant par celles évoquées lors de l'Atelier de 2019 sur la transparence et la coordination, et en incluant les ressources additionnelles suggérées par les Membres.

4.3. Pour faire suite à la recommandation figurant au paragraphe 6.7 c), le Secrétariat a distribué en octobre 2020 un document de compilation qui a été présenté aux Membres pour qu'ils formulent des observations. Une première révision du document, incorporant les observations des Membres, a été distribuée en février 2021 et présentée à la réunion de mars 2021 du Comité.⁴⁸

4.2 Amélioration des outils/ressources informatiques dans le domaine SPS

4.4. Cette section présente les divers outils informatiques SPS, ainsi que les ressources en matière de transparence. Le nombre des notifications augmentant régulièrement, il est problématique pour de nombreux Membres d'en gérer le flux et d'assurer la coordination au niveau national au sujet des questions SPS. C'est l'un des domaines dans lesquels les Membres ont demandé une assistance technique et des conseils sur les meilleures pratiques.⁴⁹

4.5. Le Secrétariat de l'OMC dispense régulièrement une formation pratique sur l'ensemble de ses outils dans le cadre de ses programmes d'assistance technique.⁵⁰ Dans les réponses au questionnaire 2015 sur la transparence, les répondants ont majoritairement fait part d'un besoin d'assistance technique pour renforcer leurs mécanismes de transparence, et ceux qui avaient obtenu une telle assistance ont dit qu'elle leur avait été très utile.⁵¹ Certains Membres améliorent nettement leur activité en matière de notifications après avoir suivi une formation sur la transparence. De la même façon, certains Membres ont actualisé les coordonnées de contact de leurs autorités nationales responsables des notifications et points d'information nationaux dans les systèmes SPS IMS et ePing, ce qui a facilité encore davantage la communication entre les Membres.

4.6. De plus, une formation hautement interactive sur l'utilisation du SPS IMS, du SPS NSS et d'ePing a été assurée lors d'ateliers sur la transparence organisés habituellement tous les deux ans. De la même façon, ces activités de formation spécialisées ont abouti également à une utilisation plus fréquente de ces outils. Le dernier atelier consacré exclusivement à la transparence a eu lieu à Genève les 30 et 31 octobre 2017.⁵² Dans le cadre du cinquième examen, en marge de la réunion du Comité SPS, un atelier sur la transparence et la coordination a eu lieu les 15 et 16 juillet 2019.⁵³ Tous les renseignements sur les ateliers et séances thématiques antérieurs concernant la transparence peuvent être consultés dans la section remaniée "[Ensemble des instruments de transparence](#)" du portail SPS. À la réunion du Comité de novembre 2021, les Membres sont convenus d'organiser le prochain atelier sur la transparence, prévu pour juin 2022.⁵⁴

4.2.1 Intégration des outils informatiques SPS et OTC – la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC

4.7. Actuellement, le Secrétariat met en œuvre un projet pour intégrer tous les outils SPS et OTC dans une plate-forme unique, pour permettre de réaliser des recherches transversales. La nouvelle plate-forme permettra d'accéder aux différentes fonctions (présentation de notifications, recherche de notifications et de PCS, création de rapports, etc.) en fonction des différents droits d'utilisateurs. Ainsi, il sera possible d'extraire des données à partir d'une source unique et de réduire les erreurs et les coûts d'entretien. En outre, le Secrétariat de l'OMC s'emploie à créer un système d'authentification unique qui permettra à un utilisateur d'accéder à toutes les bases de l'OMC pour lesquelles il a des droits grâce à un seul identifiant. Les paragraphes suivants résument les fonctions

⁴⁸ Ce document a été distribué sous la cote [G/SPS/GEN/1850](#), puis révisé pour tenir compte des observations reçues ([G/SPS/GEN/1850/Rev.1](#)).

⁴⁹ Pour plus de détails, voir l'Analyse des réponses au questionnaire sur le fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS ([G/SPS/GEN/751/Rev.1](#)).

⁵⁰ Voir la dernière version de la série de documents [G/SPS/GEN/521](#).

⁵¹ Pour plus de détails à ce sujet, voir l'analyse des réponses au questionnaire sur la transparence au titre de l'Accord SPS ([G/SPS/GEN/1402](#), paragraphes 3.29 et 3.30).

⁵² Des renseignements concernant cet atelier sont disponibles à l'adresse: https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/wkshoptrparency_oct17_e.htm Le rapport figure dans le document [G/SPS/R/89](#).

⁵³ Le programme de l'atelier figure dans le document [G/SPS/GEN/1694/Rev.2](#). Le rapport sur l'atelier figure dans le document [G/SPS/R/96](#).

⁵⁴ Voir le paragraphe 4.18 du document [G/SPS/R/104](#).

qui seront intégrées dans la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC.⁵⁵ Dans les Comités SPS et OTC, les Membres ont été informés régulièrement de la progression de la mise en œuvre de ce projet.

4.2.1.1 Recherches

4.2.1.1.1 Notifications et PCS

4.8. La nouvelle plate-forme intégrera et promouvra les fonctions de recherche pour les notifications et les PCS disponibles actuellement dans le SPS IMS. De la même façon, les coordonnées de contact des autorités nationales responsables des notifications et points d'information nationaux, disponibles actuellement dans le SPS IMS et via ePing, seront aussi disponibles sur la nouvelle plate-forme.

4.9. Les utilisateurs pourront chercher les notifications SPS et OTC simultanément, et procéder à des recherches plus précises compte tenu des renseignements figurant dans les modèles de notification de chaque domaine. Étant donné que les notifications sont de plus en plus soumises en ligne (voir la [section 4.2.1.4](#)), les renseignements disponibles seront plus complets et mieux harmonisés, ce qui améliore davantage la qualité des recherches. Les Membres pourront s'enregistrer sur la plate-forme pour avoir accès à des fonctions avancées, telles que la sauvegarde des filtres, la création de documents favoris, ou l'accès à des chats précédemment disponibles dans le système d'alerte [ePing](#).

4.10. En ce qui concerne les recherches sur des PCS, les données de la plate-forme intégrée feront pendant à celles disponibles dans la [base de données sur les préoccupations commerciales](#) de l'OMC, dont les Membres peuvent utiliser la version bêta depuis février 2021.⁵⁶ Cet outil analytique avancé pour les PCS intègre les préoccupations exprimées dans le cadre des Comités SPS et OTC, ainsi que dans le cadre du Comité de l'accès aux marchés. À l'avenir, il incorporera peut-être les préoccupations soulevées dans d'autres organes de l'OMC. Étant donné que la nouvelle plate-forme intégrée reprend les données de la base de données sur les préoccupations commerciales, les données proviennent d'une source unique, ce qui garantit la cohérence et réduit les coûts d'entretien et les erreurs. Pour des recherches plus avancées, la nouvelle plate-forme redirigera les utilisateurs vers la base de données sur les préoccupations commerciales, qui contient des renseignements plus détaillés, organisés en fonction des différentes réunions, ce qui facilite l'approfondissement de l'analyse et de l'établissement des rapports. La base de données comprend les profils des Membres et permet aux utilisateurs d'étudier et de visualiser les résultats par objectifs, mots clés et codes du SH, entre autres options. Cet outil analytique est alimenté par les données disponibles dans [eAgenda](#) et a été complété manuellement par des données historiques concernant les préoccupations commerciales disponibles dans les rapports résumés des réunions du Comité, qui peuvent actuellement être consultés via le SPS IMS.

4.11. En outre, la nouvelle plate-forme intégrée permet de chercher simultanément des notifications et des PCS. À l'avenir, les utilisateurs auront aussi la possibilité de chercher d'autres documents SPS, qui peuvent actuellement être consultés via le SPS IMS.

4.2.1.2 Système d'alerte ePing

4.12. Les fonctions disponibles actuellement dans le [système d'alerte ePing](#) seront intégrées et améliorées dans la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC. Par conséquent, la nouvelle plate-forme comprendra un système d'alerte accessible au public pour les notifications SPS et OTC. Les utilisateurs rempliront un formulaire d'enregistrement qui leur permettra d'indiquer les produits et/ou les marchés qui les intéressent particulièrement et de s'inscrire pour recevoir des alertes par courrier électronique concernant les notifications SPS et OTC. En outre, les utilisateurs pourront toujours chercher et partager des notifications, télécharger en amont des renseignements supplémentaires et des documents y afférents, et participer à des forums de discussion. Un outil de

⁵⁵ Actuellement, le [manuel pratique sur le fonctionnement des autorités nationales responsables des notifications et des points d'information nationaux](#), qui a été distribué pour la première fois en 2011 et révisé en 2018, donne des indications aux gouvernements en vue de faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence. Le Secrétariat a établi un [aperçu des instruments de transparence](#). Ces supports seront examinés compte tenu de l'élaboration, en cours, des outils informatiques.

⁵⁶ La base de données sur les préoccupations commerciales de l'OMC a été lancée pour la première fois en version bêta en marge de la réunion du Comité OTC de février 2021 et présentée au Comité SPS à sa réunion de mars 2021.

gestion des points d'information demeurera à disposition pour faciliter les échanges d'informations et les discussions concernant les notifications aussi bien au niveau national qu'international. Les utilisateurs disposant d'un droit administrateur auront en outre accès à une fonction de discussion en ligne pour discuter de sujets de leur choix, indépendamment d'une notification donnée. Ainsi, le système continuera d'aider les parties prenantes du secteur public et privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, à suivre et consulter les mesures en cours d'élaboration, à formuler des observations sur ces mesures et à s'adapter si besoin à l'évolution des conditions réglementaires.

4.13. En 2021, le Secrétariat a mené une enquête pour mieux comprendre l'utilisation du système d'alerte ePing et la façon dont il pouvait être amélioré. Il ressort de l'étude que les utilisateurs sont généralement satisfaits et ont des suggestions concrètes concernant de nouvelles améliorations. Dans l'ensemble, les utilisateurs voient l'intérêt de recevoir des alertes quotidiennes ou hebdomadaires. D'après plusieurs réponses, la mise au point d'une application ePing serait la principale amélioration qui renforcerait davantage les services ePing. D'autres renseignements sont disponibles dans le document [G/SPS/GEN/1933-G/TBT/GEN/317](#). Une nouvelle application est actuellement en cours d'élaboration et permettrait aux utilisateurs d'avoir accès à certaines des fonctionnalités de la plate-forme.

4.14. Au 31 décembre 2021, le nombre d'abonnés était passé à 15 443 (dont 6 204 utilisateurs du secteur privé) de 184 pays, contre 12 360 utilisateurs (dont 4 932 utilisateurs du secteur privé) de 182 pays à la fin de 2020. Certains de ces utilisateurs ont été enregistrés après qu'une activité d'assistance technique a été réalisée dans leur pays ou leur région, ce qui confirme l'efficacité des activités d'assistance technique pour faire connaître ePing et amener les utilisateurs à commencer le processus d'enregistrement et à s'abonner pour recevoir des alertes par courrier électronique. 82% des utilisateurs reçoivent chaque jour ou chaque semaine des alertes par courrier électronique concernant des notifications SPS et OTC. Certaines fonctionnalités additionnelles, comme les forums de discussion nationaux et internationaux ainsi que la discussion en ligne pour les utilisateurs ayant des droits d'administrateur, présentent aussi un intérêt pour de nombreux Membres. Au total, il existe 274 administrateurs ePing enregistrés, couvrant 113 pays et territoires. Dans le cas des mesures SPS, au total 139 administrateurs sont enregistrés pour 76 pays.

4.15. Au cours de la pandémie de COVID-19, les mots clés "COVID-19" SPS et "COVID-19 OTC" ont été créés et attribués aux notifications pertinentes, et les utilisateurs ePing peuvent faire des recherches sur ces notifications et aussi recevoir des alertes par courrier électronique.⁵⁷

4.2.1.3 Présentation en ligne des notifications

4.16. Actuellement, les Membres peuvent facilement et précisément remplir et présenter l'ensemble des modèles de notification en ligne en utilisant le [système de présentation des notifications SPS \(SPS NSS\)](#). Il s'agira à présent de l'une des fonctions accessibles par la plate-forme intégrée et le système de présentation des notifications SPS sera supprimé. En présentant leurs documents en ligne, les Membres peuvent établir des notifications plus précises, qui peuvent ensuite être traitées plus rapidement, ce qui permet aux Membres d'accéder aux documents plus vite. Le SPS NSS a été amélioré en 2017 puis de nouveau en 2020 de sorte à intégrer toutes les versions du système harmonisé (SH). La nouvelle plate-forme proposera les mêmes fonctions de présentation des notifications que le SPS NSS, avec des procédures améliorées et simplifiées. Une utilisation accrue de la présentation en ligne aide à améliorer, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, les renseignements fournis par les Membres au moyen des différents modèles de notification, ainsi que la précision des renseignements accessibles par recherche. Les Membres intéressés peuvent demander au Secrétariat un nom d'utilisateur et un mot de passe pour leurs autorités nationales responsables des notifications, ainsi qu'une formation personnalisée concernant ce système. Étant donné que les identifiants fournis actuellement aux Membres sont génériques (un ensemble d'identifiants par Membre)⁵⁸, de nouveaux identifiants individuels devront être créés au moment du lancement de la nouvelle plate-forme. Un [guide audiovisuel](#) expliquant l'utilisation du

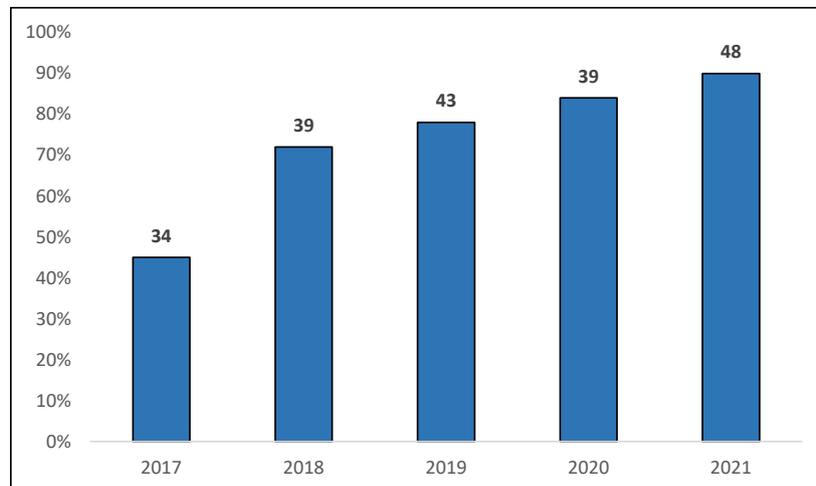
⁵⁷ Un tutoriel sur la création d'un filtre pour les notifications STS et OTC liées à la COVID-19 est disponible via le lien suivant: https://www.youtube.com/watch?v=Ob5ou6rYYH0&feature=emb_title.

⁵⁸ Actuellement, deux noms d'utilisateurs et mots de passe différents sont fournis (un nom d'utilisateur autorisé et un nom d'utilisateur secondaire). Seul le nom d'utilisateur autorisé permet de présenter officiellement la notification au RCN, mais le nom d'utilisateur secondaire permet à d'autres personnes de saisir des renseignements et d'examiner le projet de notification.

NSS est disponible pour les Membres (en anglais). De nouveaux supports seront mis au point en temps utiles.

4.17. Depuis sa création, le SPS NSS est de plus en plus utilisé. En outre, ce système a été inclus dans nombre d'activités de formation virtuelles concernant la transparence dispensées en 2021, ce qui a contribué à améliorer la coordination nationale chez certains Membres.⁵⁹ De la même façon, certains groupements régionaux présentent actuellement des notifications conjointes via le SPS NSS et plusieurs régions envisagent la possibilité d'en faire de même. À ce jour, 100 Membres ont reçu des identifiants pour accéder au SPS NSS, et 65 d'entre eux ont officiellement présenté des notifications au moyen de ce système. Pour faire suite à l'initiative du Secrétariat de promouvoir l'utilisation du SPS NSS parmi les auteurs les plus fréquents de notifications, en 2021 deux nouveaux Membres ont commencé à utiliser le SPS NSS pour présenter leurs notifications. En 2021, environ 90% des notifications (6% de plus qu'en 2020) ont été présentées via le SPS NSS par 48 Membres. Depuis 2017, le pourcentage des notifications SPS présentées via la plate-forme en ligne s'est élevé de 45% en 2017 à 90% en 2021 ([graphique C.1](#)).

Graphique C.1 – Pourcentage des notifications présentées via le système SPS NSS depuis 2017, et nombre de Membres utilisant ce système par an⁶⁰



4.2.1.4 Faits et chiffres

4.18. Dans cet onglet de la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC, les utilisateurs auront la possibilité de consulter des analyses plus détaillées. Un aperçu des profils des Membres inclura les coordonnées de contact des autorités nationales responsables des notifications et points d'information nationaux et une représentation graphique de l'activité des Membres en matière de notification, y compris des détails concernant les codes du SH associés aux notifications SPS. De la même façon, les renseignements concernant la participation d'un Membre à des PCS seront aussi disponibles et les données seront extraites de la base de données sur les préoccupations commerciales. Par ailleurs, les utilisateurs pourront examiner une analyse plus détaillée des notifications et des PCS.

4.2.2 eAgenda

4.19. L'outil eAgenda est une plate-forme collaborative en ligne élaborée par l'OMC pour appuyer les travaux des comités SPS et OTC et du Comité de l'accès aux marchés. Cette plate-forme permet aux Membres, en vue d'une réunion, d'insérer des interventions au titre de tout point de l'ordre du jour proposé, y compris de soulever et de soutenir des PCS. Les Membres peuvent aussi télécharger des déclarations qui sont communiquées aux autres utilisateurs en temps réel, ce qui contribue de manière significative à accroître la transparence avant la réunion. L'outil eAgenda restera une

⁵⁹ Voir la dernière version de la série de documents [G/SPS/GEN/521](#).

⁶⁰ À titre de comparaison, le [graphique A.1](#) indique le nombre de Membres qui ont présenté au moins une notification au cours d'une année donnée.

plate-forme à part entière, mais ses utilisateurs pourront y accéder via la nouvelle plate-forme ePing SPS et OTC sans avoir à se reconnecter.

4.20. En février 2020, la plate-forme SPS eAgenda a fait l'objet d'un essai pilote par neuf Membres avant d'être utilisée pour la première fois lors de la réunion du Comité SPS de juin 2020. Depuis novembre 2020, la plate-forme SPS eAgenda est régulièrement employée par la plupart des Membres pour ajouter des points à l'ordre du jour, soulever des PCS et télécharger des déclarations. En novembre 2021, les Membres ont utilisé eAgenda pour inclure directement la plupart des points de l'ordre du jour et soulever la majeure partie des PCS, ce qui a amélioré la transparence préalablement à la réunion et permis des gains d'efficacité dans l'élaboration, par le Secrétariat, du projet d'ordre du jour annoté.

4.21. Depuis mars 2021, les Membres ont la possibilité d'appuyer les PCS et d'autres points de l'ordre du jour via eAgenda, jusqu'à leur examen à la réunion formelle, pour autant que ces PCS et les points de l'ordre du jour aient déjà été soulevés par un autre Membre avant l'échéance fixée. En application de la procédure habituelle, les Membres peuvent également appuyer des points à l'oral pendant la réunion du Comité. En outre, ils peuvent ajouter d'autres points à l'ordre du jour (outre les PCS et les points qui relèvent de la surveillance de l'utilisation des normes internationales) au début de la réunion formelle, avant l'adoption de l'ordre du jour. Seules les interventions des Membres qui prennent la parole pendant la réunion sont consignées dans eAgenda, et les déclarations orales sont enregistrées dans le résumé de la réunion. La plupart des Membres ont téléchargé une déclaration détaillée concernant les interventions prononcées pendant les réunions du Comité SPS.

4.22. Au 31 décembre 2021, plus de 300 utilisateurs de 77 Membres étaient enregistrés sur la plate-forme SPS eAgenda, parmi lesquels 118 (39%) avaient seulement des droits d'accès en lecture, leur permettant de consulter l'ordre du jour de la réunion sans pouvoir soulever des points ni télécharger leurs déclarations. En 2021, le Secrétariat a inclus eAgenda dans plusieurs activités d'assistance technique et demeure disponible pour dispenser sur demande des cours de formation supplémentaires.

4.3 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)

4.23. En novembre 2021, le [STDF](#) a publié un nouveau [guide pratique sur l'utilisation des bonnes pratiques réglementaires \(BPR\)](#)⁶¹ pour améliorer et renforcer la conception, l'élaboration et l'examen des mesures SPS. Ce document est notamment axé sur la transparence, qui est un principe transversal des BPR dont il y a lieu de tenir compte dans l'ensemble du cycle de vie réglementaire des mesures SPS. Elle s'inscrit dans plusieurs BPR, telles que la mobilisation des parties prenantes (par exemple sous forme de consultations), la diffusion de renseignements ou les mécanismes de coopération et de coordination. Le guide contient aussi un aperçu des instruments de transparence disponibles pour favoriser les consultations, la diffusion des renseignements, la publication, les notifications, etc. Les Membres de l'OMC sont encouragés à consulter et à utiliser le nouveau guide STDF en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'adéquation globale de leurs mesures SPS.

4.24. Dans le cadre de ses [travaux sur la facilitation des échanges](#), le STDF a mis au jour des données d'expérience, des enseignements et des bonnes pratiques pour améliorer la mise en œuvre des contrôles SPS d'une manière qui facilite un commerce sûr tout en réduisant au minimum les coûts de transaction. Ces travaux ont mis en évidence l'importance de la transparence pour les mesures SPS. Par exemple, améliorer les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation est une étape simple qui est susceptible de produire des avantages considérables. Si les producteurs et les négociants doivent mettre en œuvre les mesures SPS, ils ont besoin de comprendre ce qu'elles sont. La publication des règlements, des formulaires et des redevances SPS (de préférence en ligne) ouvrira les marchés et contribuera à la bonne gouvernance. En outre, les travaux ont mis en évidence l'importance d'un dialogue public-privé régulier permet aux entreprises (y compris les MPME) de connaître ce qui est requis, y compris lorsque les règlements SPS ou les procédures changent.

4.25. En outre, le [cadre P-IMA](#) du STDF est pertinent et constitue une approche fondée sur les éléments de preuve pour éclairer et améliorer le processus de planification et de prise de décisions

⁶¹ Les versions française et espagnole, ainsi qu'une note d'information succincte du STDF sur les BPR, seront disponibles sous peu.

dans le domaine SPS et établit un lien entre les investissements dans ce domaine et les objectifs de politique publique, y compris la croissance des exportations, la productivité agricole et la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce processus, le cadre P-IMA encourage le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, stimule la transparence et la reddition de comptes, et améliore l'efficacité économique des décisions en matière d'investissements. D'autres projets élaborés et financés par le STDF⁶² ont aussi amélioré la transparence en favorisant la coordination interinstitutions au niveau national et/ou régional et en renforçant les liens entre les organismes publics et le secteur privé.

4.26. Les délégués sont invités à contacter le Secrétariat du STDF (stdfsecretariat@wto.org) pour obtenir de plus amples renseignements sur les travaux effectués par le Fonds.

⁶² Des exemples sont disponibles ici: <https://www.standardsfacility.org/fr/projectgrants>.

Tableau B.2 – PCS (nouvelles ou soulevées précédemment) examinées et résolues dans le cadre du Comité SPS en 2021, classées par ordre alphabétique des Membres répondant à la préoccupation⁶³

Le tableau ci-après contient toutes les PCS, nouvelles ou soulevées précédemment, qui ont été examinées en 2021, classées par ordre alphabétique des Membres répondant à la préoccupation. La liste complète des nouvelles PCS soulevées en 2021 peut être consultée [ici](#). La liste complète des PCS soulevées précédemment en 2021 peut être consultée [ici](#).

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Afrique du Sud	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Afrique du Sud	431	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de volaille imposées par l'Afrique du Sud en raison de l'influenza aviaire hautement pathogène	Union européenne		Santé des animaux	02/11/2017 (10 fois)	NR
Afrique du Sud	522	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Restrictions à l'importation de viande bovine, d'aliments pour animaux de compagnie et d'autres sous produits d'origine animale appliquées par l'Afrique du Sud	Brésil		Santé des animaux	14/07/2021 (1 fois)	NR
Arabie saoudite, Royaume d'	486	Soulevée par la suite	Suspension temporaire par l'Arabie saoudite des établissements exportateurs de volaille brésiliens	Brésil		Innocuité des produits alimentaires	24/06/2020 (4 fois)	NR
Arabie saoudite, Royaume d'	511	Nouvelle	Restrictions à l'importation des produits d'origine animale ou végétale imposées par l'Arabie saoudite	Turquie		Innocuité des produits alimentaires	25/03/2021 (0 fois)	NR
Argentine	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*

⁶³ Veuillez noter qu'un hyperlien figurant dans le numéro d'identification renvoie à la PCS correspondante figurant dans le SPS IMS pour de plus amples détails sur la préoccupation soulevée.

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Australie	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Bolivie	530	Nouvelle	Restrictions à l'importation de produits de l'agriculture et de l'élevage appliquées par la Bolivie	Pérou		Préservation des végétaux	03/11/2021 (0 fois)	NR
Brésil	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Chine	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Chine	392	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation appliquées par la Chine en raison de la peste porcine africaine	Union européenne		Santé des animaux	15/07/2015 (12 fois)	NR
Chine	406	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation imposées par la Chine en raison de l'influenza aviaire hautement pathogène	États-Unis d'Amérique; Union européenne		Santé des animaux	16/03/2016 (14 fois)	NR
Chine	485	Soulevée par la suite	Mesure administrative de la Chine en matière d'enregistrement des fabricants étrangers de produits alimentaires importés (26 novembre 2019)	Australie; Canada; États-Unis d'Amérique; Japon; Union européenne	Corée, République de; Philippines; Royaume-Uni; Suisse; Thaïlande	Autres préoccupations	24/06/2020 (4 fois)	NR
Chine	487	Soulevée par la suite	Mesures de la Chine liées à la COVID-19 et affectant le commerce international des produits alimentaires et agricoles	Australie; Canada; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Inde; Union européenne	Brésil; Japon; Kenya; Mexique; Nouvelle-Zélande; Paraguay; Royaume-Uni; Suisse	Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (3 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Chine	506	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Nouveau modèle de certificat sanitaire proposé par la Chine pour les importations de crevettes	Inde		Autres préoccupations	25/03/2021 (1 fois)	NR
Chine	510	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Restrictions à l'importation de viande bovine imposées par la Chine	Inde		Santé des animaux	25/03/2021 (1 fois)	NR
Chine	516	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Retard de la Chine dans l'approbation des demandes d'établissement d'une nouvelle liste et de remise en fonctionnement des établissements d'exportation	Australie; Canada	Royaume-Uni; Union européenne	Autres préoccupations	25/03/2021 (2 fois)	NR
Chine	524	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Préoccupations liées à la transparence, à des retard et à la régularité de la procédure en ce qui concerne les prescriptions à l'importation de la Chine visant les produits agricoles	Australie	Fédération de Russie	Autres préoccupations	14/07/2021 (1 fois)	NR
Chine	531	Nouvelle	Restrictions à l'importation de produits de la pêche appliquées par la Chine	Mexique		Autres préoccupations	03/11/2021 (0 fois)	NR
Chine	532	Nouvelle	Suspension par la Chine des importations de fruits frais	Taipei chinois		Préservation des végétaux	03/11/2021 (0 fois)	NR
Corée, République de	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Corée, République de	393	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation appliquées par la Corée en raison de la peste porcine africaine	Union européenne	Fédération de Russie	Santé des animaux	15/07/2015 (12 fois)	NR
Corée, République de	456	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de volaille imposées par la Corée en raison de l'influenza aviaire hautement pathogène	Union européenne	Fédération de Russie	Santé des animaux	21/03/2019 (4 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Corée, République de	490	Soulevée par la suite	Absence de progrès réalisés par la Corée en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'importer de la viande de bœuf en instance	Union européenne	Fédération de Russie	Autres préoccupations	05/11/2020 (1 fois)	NR
Corée, République de	513	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Certification HACCP obligatoire pour le kimchi importé imposée par la Corée	Chine		Innocuité des produits alimentaires	25/03/2021 (1 fois)	NR
Égypte	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Équateur	498	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de raisins et d'oignons imposées par l'Équateur	Pérou		Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (3 fois)	NR
États-Unis d'Amérique	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
États-Unis d'Amérique	439	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de pommes et de poires imposées par les États-Unis	Union européenne		Préservation des végétaux	01/03/2018 (10 fois)	NR
États-Unis d'Amérique	471	Soulevée par la suite	Non-reconnaissance par les États-Unis du statut de zone exempte de parasites de l'Union européenne en ce qui concerne le longicorne d'Asie et le capricorne asiatique des agrumes	Union européenne		Préservation des végétaux	24/06/2020 (4 fois)	NR
États-Unis d'Amérique	493	Soulevée par la suite	Non-publication de la règle finale des États-Unis concernant l'importation d'ovins, de caprins et de certains autres ruminants	Union européenne		Autres préoccupations	05/11/2020 (3 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Fédération de Russie	390	Soulevée par la suite	Restrictions appliquées par la Fédération de Russie à l'importation de produits de la pêche en provenance d'Estonie et Lettonie	Union européenne		Innocuité des produits alimentaires	15/07/2015 (14 fois)	NR
Fédération de Russie	508	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Fédération de Russie – Procédures d'autorisation des unités admissibles à l'exportation de poisson et de produits à base de poisson à destination de l'Union douanière eurasiatique	Inde		Autres préoccupations	25/03/2021 (1 fois)	NR
Fédération de Russie	525	Nouvelle	Classement par la Fédération de Russie du thé dans la catégorie des "fruits et légumes"	Inde		Innocuité des produits alimentaires	14/07/2021 (0 fois)	NR
Guatemala	413	Soulevée par la suite	Restrictions appliquées par le Guatemala aux produits à base d'œuf	Mexique		Innocuité des produits alimentaires	27/10/2016 (7 fois)	NR
Inde	479	Soulevée par la suite	Nouvelles prescriptions de l'Inde applicables aux aliments pour animaux dans la Loi de 2006 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires (datées du 27 janvier 2020)	États-Unis d'Amérique		Innocuité des produits alimentaires	24/06/2020 (4 fois)	NR
Inde	484	Soulevée par la suite	Procédures d'homologation de l'Inde pour les produits d'origine animale	Fédération de Russie		Autres préoccupations	24/06/2020 (3 fois)	NR
Inde	497	Soulevée par la suite	Prescriptions à l'importation de l'Inde visant les légumineuses	Canada	Fédération de Russie	Préservation des végétaux	05/11/2020 (3 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Inde	501	Soulevée par la suite	Prescription de l'Inde concernant le certificat attestant que les produits sont non génétiquement modifiés et sans OGM	Chine; États-Unis d'Amérique	Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Fédération de Russie; Japon; Nouvelle-Zélande; Paraguay; Thaïlande; Turquie; Uruguay	Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (3 fois)	NR
Indonésie	414	Soulevée par la suite	Mesures concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires imposées par l'Indonésie affectant les produits horticoles et les produits d'origine animale	Philippines		Innocuité des produits alimentaires	27/10/2016 (3 fois)	NR
Indonésie	441	Soulevée par la suite	Procédures d'approbation de l'Indonésie pour les produits d'origine animale et végétale	Union européenne	Brésil; États-Unis d'Amérique; Philippines	Autres préoccupations	12/07/2018 (9 fois)	NR
Japon	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Jordanie	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Malaisie	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Malaisie	491	Soulevée par la suite	Retard dans le processus d'approbation de la Malaisie pour les importations de viande et de produits laitiers	Fédération de Russie		Autres préoccupations	05/11/2020 (2 fois)	NR
Mexique	489	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de viande de porc imposées par le Mexique	Brésil		Santé des animaux	05/11/2020 (3 fois)	NR
Mexique	507	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Reprise, par le Mexique, des importations de crevettes congelées	Chine		Santé des animaux	25/03/2021 (1 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Mexique	514	Nouvelle	Restrictions imposées par le Mexique sur les importations de piments	Inde		Préservation des végétaux	25/03/2021 (0 fois)	NR
Nigéria	523	Nouvelle	Restrictions à l'importation de viande, de porc, de volaille, de lait et de produits laitiers, de matériel génétique et de bovins vivants appliquées par le Nigéria	Brésil		Autres préoccupations	14/07/2021 (0 fois)	NR
Panama	509	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Retard indu du Panama dans le renouvellement des autorisations pour les usines des entreprises péruviennes de pêche et d'élevage	Pérou	Costa Rica	Autres préoccupations	25/03/2021 (2 fois)	NR
Panama	512	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Restrictions concernant la procédure permettant de rétablir l'accès des pommes de terre et des oignons péruviens au marché imposées par le Panama	Pérou	Costa Rica	Autres préoccupations	25/03/2021 (2 fois)	NR
Panama	515	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Autorisation par le Panama des établissements soumis à l'inspection des autorités fédérales	Mexique	Costa Rica; Pérou	Autres préoccupations	25/03/2021 (1 fois)	R**
Pérou	528	Nouvelle	Retard du Pérou dans l'autorisation d'entreprises de produits laitiers	Panama		Autres préoccupations	03/11/2021 (0 fois)	NR
Philippines	466	Soulevée précédemment	Restrictions commerciales imposées par les Philippines aux importations de viande	Fédération de Russie; Union européenne		Santé des animaux	07/11/2019 (5 fois)	NR
Qatar	529	Nouvelle	Nouvelles règles d'importation adoptées par le Qatar pour les produits laitiers	Union européenne		Innocuité des produits alimentaires	03/11/2021 (0 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Taipei chinois	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*
Taipei chinois	496	Soulevée par la suite	Procédure d'évaluation des risques phytosanitaires imposée par le Taipei chinois à l'importation de légumes et fruits frais	Ukraine		Préservation des végétaux	05/11/2020 (2 fois)	NR
Taipei chinois	521	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Restrictions à l'importation de volaille et de viande de bœuf appliquées par le Taipei chinois	Brésil		Autres préoccupations	14/07/2021 (1 fois)	NR
Thaïlande	470	Soulevée par la suite	Restrictions phytosanitaires imposées par la Thaïlande aux importations d'agrumes frais pour cause de gale de l'orange	Japon	Chili	Préservation des végétaux	24/06/2020 (3 fois)	NR
Thaïlande	527	Nouvelle	Retard de la Thaïlande dans les procédures d'agrément de produits d'origine animale	Fédération de Russie		Autres préoccupations	03/11/2021 (0 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Union européenne	382	Soulevée par la suite	Législation européenne sur les perturbateurs endocriniens	Argentine; Chine; Équateur; États-Unis d'Amérique; Guatemala; Inde; Panama; Paraguay; République dominicaine	Afrique du Sud; Australie; Bénin; Brésil; Burkina Faso; Burundi; Canada; Chili; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Égypte; El Salvador; Fédération de Russie; Gambie; Ghana; Guinée; Honduras; Indonésie; Israël; Jamaïque; Kenya; Madagascar; Malaisie; Mexique; Mozambique; Nigéria; Non spécifié; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Pérou; Philippines; République centrafricaine; Sénégal; Sierra Leone; Taipei chinois; Thaïlande; Togo; Uruguay; Viet Nam; Zambie	Innocuité des produits alimentaires	25/03/2014 (20 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Union européenne	446	Soulevée par la suite	Réexamen par l'UE de la législation relative aux médicaments vétérinaires	Argentine; États-Unis d'Amérique	Australie; Brésil; Canada; Chili; Colombie; Japon; Norvège; Paraguay; Uruguay	Innocuité des produits alimentaires	12/07/2018 (6 fois)	NR
Union européenne	448	Soulevée par la suite	LMR de l'UE pour l'alpha cyperméthrine, la buprofézine, le chlorothalonil, le chlorpyrifos, le chlorpyrifos méthyl, le diflubenzuron, l'éthoxysulfuron, le glufosinate, l'imazalil, l'ioxynil, l'iprodione, le mancozèbe, le molinate, le picoxystrobine et le tépraloxymid	Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Équateur; États-Unis d'Amérique; Guatemala; Inde, Panama; Paraguay; République dominicaine	Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; El Salvador; Fédération de Russie; Honduras; Indonésie; Japon; Malaisie; Nicaragua; Non spécifié; Pérou; Philippines; Turquie; Uruguay	Innocuité des produits alimentaires	01/11/2018 (8 fois)	NR
Union européenne	475	Soulevée par la suite	Modification par l'UE des LMR pour les produits phytosanitaires: mancozèbe	Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Équateur; Paraguay	Argentine; Brésil; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama; Pérou	Innocuité des produits alimentaires	24/06/2020 (1 fois)	NR
Union européenne	499	Soulevée par la suite	Demande de renseignements sur la Stratégie "De la ferme à la table" de l'UE	Colombie; Guatemala	Équateur; Indonésie; Paraguay; Pérou	Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (1 fois)	NR
Union européenne	500	Soulevée par la suite	Proposition de l'UE exigeant des essais de détection de résidus dans les boyaux	Australie	Ukraine	Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (1 fois)	NR
Union européenne	502	Soulevée par la suite	Restrictions à l'importation de produits très raffinés en provenance de Chine imposées par l'UE	Chine		Autres préoccupations	05/11/2020 (1 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Union européenne	503	Soulevée par la suite	Restrictions imposées par l'UE à l'exportation de chocolat et de produits à base de cacao en raison de l'application du Règlement (UE) de la Commission n° 488/2014 du 12 mai 2014 modifiant le Règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en cadmium dans les denrées alimentaires	Pérou	Colombie; Équateur; Indonésie; Malaisie	Innocuité des produits alimentaires	05/11/2020 (3 fois)	NR
Union européenne	504	Soulevée par la suite	Proposition de nouveau règlement de l'UE sur les produits composés	Australie; Chine; Fédération de Russie; Taïpei chinois	États-Unis d'Amérique; Japon; Nouvelle-Zélande; Philippines	Autres préoccupations	05/11/2020 (3 fois)	NR
Union européenne	517	Nouvelle	Règlement de l'UE sur l'alpha cyperméthrine	Paraguay	Brésil; Colombie; Équateur; Fédération de Russie; Inde; Kenya	Innocuité des produits alimentaires	14/07/2021 (0 fois)	NR
Union européenne	518	Nouvelle	Classement par l'UE de l'"anthraquinone" comme pesticide et LMR pour le thé importé	Inde		Innocuité des produits alimentaires	14/07/2021 (0 fois)	NR
Union européenne	519	Nouvelle (soulevée ultérieurement en 2021)	Approche réglementaire de l'UE en matière de teneur maximale en contaminants	Canada	États-Unis d'Amérique	Innocuité des produits alimentaires	14/07/2021 (1 fois)	NR
Union européenne	520	Nouvelle	Règlement de la Commission européenne concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires	Chine		Innocuité des produits alimentaires	14/07/2021 (0 fois)	NR

Membre répondant à la préoccupation	N° PCS	En 2021	Titre	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	État d'avancement
Union européenne	526	Nouvelle	Retard de l'UE dans l'autorisation des importations de Samgyetang (soupe coréenne de poulet au ginseng)	Corée, République de		Autres préoccupations	03/11/2021 (0 fois)	NR
Certains Membres	193	Soulevée par la suite	Restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Canada; Suisse; Uruguay	Santé des animaux	01/06/2004 (42 fois)	PR*

* La PCS [193](#) est considérée comme résolue pour les Philippines; l'Arabie saoudite, Royaume d'; la Turquie; et l'Ukraine.

** La PCS [515](#) a été signalée comme résolue à la réunion du Comité SPS de novembre 2021.

Tableau B.3 – PCS pour lesquelles une mesure concrète a été prise au titre du Mémorandum d'accord en 2021⁶⁴

Numéro de PCS	Intitulé	Membre(s) soulevant la préoccupation	Membre(s) appuyant la préoccupation	Membre(s) répondant à la préoccupation	Mot clé (sujet) principal	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (et nombre de fois par la suite)	Situation
185^b	Restrictions dues à la grippe aviaire	États-Unis d'Amérique; Union européenne	Australie; Canada; Suisse	Inde	Santé des animaux	01/03/2004 (16 fois)	PR / DS 430
369^b	Mesures prises par la Fédération de Russie concernant les porcs vivants et les produits à base de porc en raison de la fièvre porcine africaine	Union européenne		Fédération de Russie	Santé des animaux	25/03/14 (0 fois)	NR / DS 475
394^b	Suspension temporaire de la délivrance de certificats phytosanitaires d'importation pour les avocats imposée par le Costa Rica	Guatemala; Mexique	Afrique du Sud; États-Unis d'Amérique; Ghana; Venezuela, République bolivarienne du	Costa Rica	Préservation des végétaux	15/07/15 (4 fois)	NR / DS 524
432	Restrictions visant la viande de volaille imposées par l'UE en raison de la détection de salmonelles	Brésil		Union européenne	Innocuité des produits alimentaires	02/11/17 (3 fois)	NR / DS 607
495	Restrictions à l'importation des produits d'origine animale ou végétale imposées par le Panama	Colombie; Costa Rica		Panama	Autres préoccupations	05/11/20 (0 fois)	NR / DS 599

^b Des procédures de groupes spéciaux ont été engagées dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC. Pour plus de renseignements, voir https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_f.htm.

⁶⁴ Veuillez noter qu'un hyperlien figurant dans le numéro d'identification renvoie à la PCS correspondante figurant dans le SPS IMS pour de plus amples détails sur la préoccupation soulevée.